

MINISTRE DE L'HABITAT,
ET DE L'URBANISME

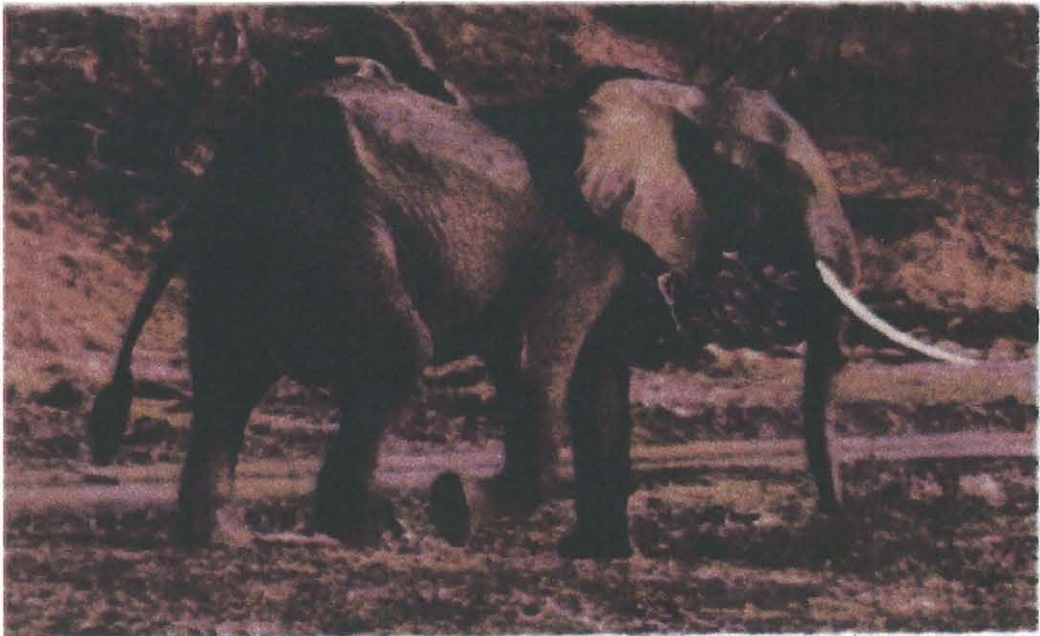
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT DNUH

Li allé

Authentifié, le 20...FEV. 2016
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE OUELESSEBOUGOU ET ENVIRONS



ELEPHANT : TOTEM DANS LA COMMUNE


CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
"HAGUA KOUVATE CAU-HIK"
BP E-386 TEL : 222-88-24

Mme SISSOKO

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECRET N°05- 453 /P-RM DU 17 OCT. 2005

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE OUELESSEBOUGOU ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Ouélessébougou et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Ouélessébougou et environs (Commune de Ouélessébougou).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Ouélessébougou et environs (Commune de Ouélessébougou).

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

DEP - OK -

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

1295

ARRETE INTERMINISTERIEL N°04/MHU-MATCL- DU

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
A L'ELABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME
DES VILLES DE OUELESSEBOUGOU ET DE KONOBOUGOU

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°04-141/P-RM du 02 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRESENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Ouélessébougou et de Konobougou sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : Sont concernés par lesdites enquêtes les Communes et leurs environs dont relèvent les villes de Ouélessébougou et de Konobougou .

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
OBJECTIFS DE L'ETUDE :	5
➤ Objectif global :	5
➤ Objectifs spécifiques :	5

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION :	7
1.1 Présentation :	7
1.2 Raisons du choix :	10
II. HISTORIQUE DE LA VILLE :	11
III. EVOLUTION – OCCUPATION - ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES	14
3.1 Evolution du site :	14
3.2. Occupation du site :	14
3.2.1 Zones d'habitat :	14
3.2.2 Forme urbaine :	15
3.2.3 Typologie de l'habitat :	15
3.2.4 Zones d'Activités :	16
3.2.5 Armature verte :	17
3.3 Analyse du site et de ses contraintes :	17
3.3.1 Aspects physiques :	17
3.3.2 Contraintes :	21
3.3.3 Problématique foncière :	21
IV. DEMOGRAPHIE :	22
4.1 Composition et évolution de la population :	22
4.2 Mouvement de la population	24
4.2.1 Accroissement naturel de la population :	24
4.2.2 Mouvements migratoires :	26
V. ECONOMIE :	27
5.1 Secteur primaire :	27
5.1.1 Agriculture :	27
5.1.2 Maraîchage et arboriculture :	29
5.1.3 Activités Forestières :	30
5.1.4 Elevage :	31
5.1.5 Difficultés du secteur primaire :	32
5.2 Secteur secondaire :	32
5.2.1 Industrie	32
5.2.2 Artisanat :	32

5.3 Secteur tertiaire :	33
5.3.1 Commerce :	33
5.3.2 Tourisme :	34
5.3.3 Transport :	35
5.3.4 Institutions financières :	36
5.3.5 Administration et ONG	37
5.3.6 Ressources financières :	39
5.3.7 Coopération Décentralisée	39

VI. VOIRIES – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT **41**

6.1- Voirie :	41
6.1.1 Maillage :	41
6.1.2 Ouvrages d'art :	42
6.2 Réseaux divers :	42
6.2.1 Alimentation en Eau :	42
6.2.2 Electricité :	42
6.2.3 Télécommunication – Radio - Télévision	42
6.3. Environnement :	43
6.3.1 Assainissement :	43
6.3.2 Situation de l'écosystème :	44

VII. EQUIPEMENTS : **47**

7.1. Equipements administratifs :	47
7.2 Equipements socio – sanitaires	49
7.2.1 Centre de santé de référence :	49
7.2.2 CSCOM :	50
7.3 Equipements scolaires :	52
7.4 Equipements commerciaux :	54
7.4.1 Marchés :	54
7.4.2 Abattoir :	55
7.4.3 Marché à bétail :	55
7.4.4 Station Service :	55
7.5 Equipements de Transport et de sécurité :	57
7.5.1 : Transport routier :	57
7.5.2 Equipement de Sécurité :	57
7.6 Equipements sportifs – Culturels – Culturels :	58
7.7 Equipements touristiques et de loisirs :	60
7.8 Equipements de Télécommunication :	60
7.9 Equipements scolaires dans les villages :	61
7.10 Autres équipements dans les villages :	62

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT	63
I. ZONAGE :	64
1.1 Zones d'habitat :	64
1.1.1 Habitat existant :	64
1.1.2 Futures Zones d'habitat :	64
1.2 Armature verte :	65
1.3 Zones d'activités :	65
1.3.1 Zones de bureaux :	65
1.3.2 Zones commerciales :	65
1.3.3 Zone industrielle :	66
1.3.4 Zones artisanales :	66
1.3.5 Zone hôtelière :	66
1.3.6 Zone maraîchère :	66
II. EQUIPEMENTS :	67
2.1 Equipements scolaires :	67
2.2 Equipements socio-sanitaires :	67
2.3 Equipements sportifs et culturels :	67
2.4 Equipements Culturels :	67
2.5 Equipements commerciaux :	68
2.6 Equipements de sécurité et de transports :	68
2.7 Equipements Touristiques et de loisirs :	68
2.8 Autres Equipements :	68
III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :	69
3.1 Voirie :	69
3.2 Environnement :	69
3.2.1 Assainissement :	69
3.2.2 Préservation de la nature :	71
3.3 Réseaux divers :	72
3.3.1 Adduction d'eau :	72
3.3.2 Electricité :	74
3.3.3 Télécommunication :	74
3.4 Transport :	74
IV- ESTIMATION SOMMAIRE DU COUT DU SCHEMA :	75
V- STRATEGIES D'APPLICATION :	76
5.1 Stratégie foncière :	76
5.2 Stratégie institutionnelle :	76
5.3 Stratégie sectorielle :	77
5.4 Stratégie financière :	78

VI. PHASAGE :	79
VII. RECOMMANDATIONS :	82
7.1 Renforcement des capacités de la commune rurale de Oueléssébougou:	82
7.2 Développement économique :	82
7.3 Habitat :	82

ANNEXES

<i>PV DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL</i>	84
<i>DECISION DU PREFET</i>	85
<i>LISTE DES PARTICIPANTS</i>	86
<i>LISTE DES ABREVIATIONS</i>	87
<i>LISTE DES CHEFS DE VILLAGE</i>	89
<i>LISTE DES ABREVIATIONS</i>	86
<i>LISTE DES CHEFS DE VILLAGES</i>	88

INTRODUCTION

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire intéressé en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

Il se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps.

OBJECTIFS DE L'ETUDE :

➤ Objectif global :

Le but visé par cette étude est de doter la ville de Oueléssébougou et environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Le SDU est un document de planification urbaine régit par le décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les règles générales de l'urbanisme au Mali.

Aussi dans l'élaboration du schéma, il sera dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que des besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physiques, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs sont minutieusement analysés afin de dégager un bilan diagnostique de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les autorités communales et la société civile.

A la lumière de ce bilan diagnostique de la ville une phase proposition traitera des différentes solutions retenues pour les aménagements; l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin la stratégie d'application du schéma élaboré.

L'approche participative est la méthodologie utilisée. Elle a consisté à organiser un séminaire atelier pour élaborer le SDU avec la participation de tous les acteurs urbains. En effet pendant une quinzaine de jours, le bureau d'études, l'administration, les services techniques, la société civile, les ONG et les élus locaux ont procédé à une étude diagnostique de la ville afin de proposer des aménagements et des équipements adéquats. L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « CAU-HK » et les études ont été supervisées par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également conviées : Urbanisme, Assainissement, Cartographie, Travaux Publics, Plan et Statistiques.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'approbation du Conseil Communal. Une fois adopté par délibération, celui-ci a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par décision N° 69 du Cercle de Kati du 06 Décembre 2004.

La méthodologie utilisée a le double avantage de garantir la maîtrise du schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le SDU a une validité de vingt (20) ans mais pour mieux s'adapter aux réalités il est révisable tous les cinq (5) ans.

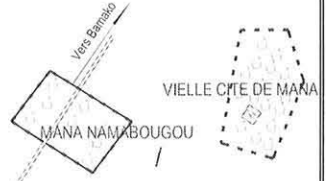
➤ Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du SDU sont :

- une meilleure gestion de l'espace urbain;**

- *une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;*
- *une meilleure organisation des activités ;*
- *l'émergence d'un nouvel espace économique viable.*

CONSTAT:ETAT DES LIEUX 01



LEGENDE:

- Mosquée
- Eglise protestante
- Centre de santé
- Infrastructures scolaires
- Cimetière, tombe
- Justice
- Village / Hameaux
- Poste et télécommunication, SOTELMA
- Marché
- Place publique
- Terrain de sport
- Secteur de développement
- Station
- Caisse d'Epargne
- Centre Social
- Espace vert - Verger
- Poteaux Electrique
- Poteaux téléphonique
- Ilôts construits
- Ilôts non construits
- Clôture
- Limite quartier
- Goudron
- Piste
- Pont
- Marigot
- Caniveaux naturels
- Pluviomètre
- Forage
- Fontaine
- Chateau d'eau
- Dépot d'ordures

Echelle : 1/ 18000é

**PREMIERE PARTIE :
RAPPORT CONSTAT**

I. PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1 Présentation :

Située à l'extrême Sud du cercle de Kati, la commune rurale de Oueléssébougou est l'une des trente sept (37) communes du cercle de Kati. Elle est à cheval entre les régions de Koulikoro et de Sikasso. La ville de Oueléssébougou longe la route nationale N° 7 (RN7).

La commune rurale est limitée :

- *au Nord par la commune rurale de Keleya;*
- *au Sud par la commune rurale de Soloba;*
- *à l'Ouest par la commune rurale de Tiakodougou Farada ;*
- *à l'Est par la commune rurale de Sanankoro Djitoumou.*

La ville de Oueléssébougou est distante de la capitale Bamako de 80 km par route. Elle est située à 4' environ au sud du 12° degré de latitude Nord et à 6' à l'Est du 8° degré de longitude Ouest, laquelle passe par Bamako.

La commune est composée de la ville de Oueléssébougou et de 43 villages. Les villages de Mana, Ntintoubougou et Seguesso sont atteints par l'extension de la ville de Oueléssébougou.

(Voir tableau ci-après pour les noms des villages, leurs positions géographiques et leurs distances par rapport au chef lieu de commune)

PERIMETRE DURBANISATION: COMMUNE DE OUELESSEBOUGOU

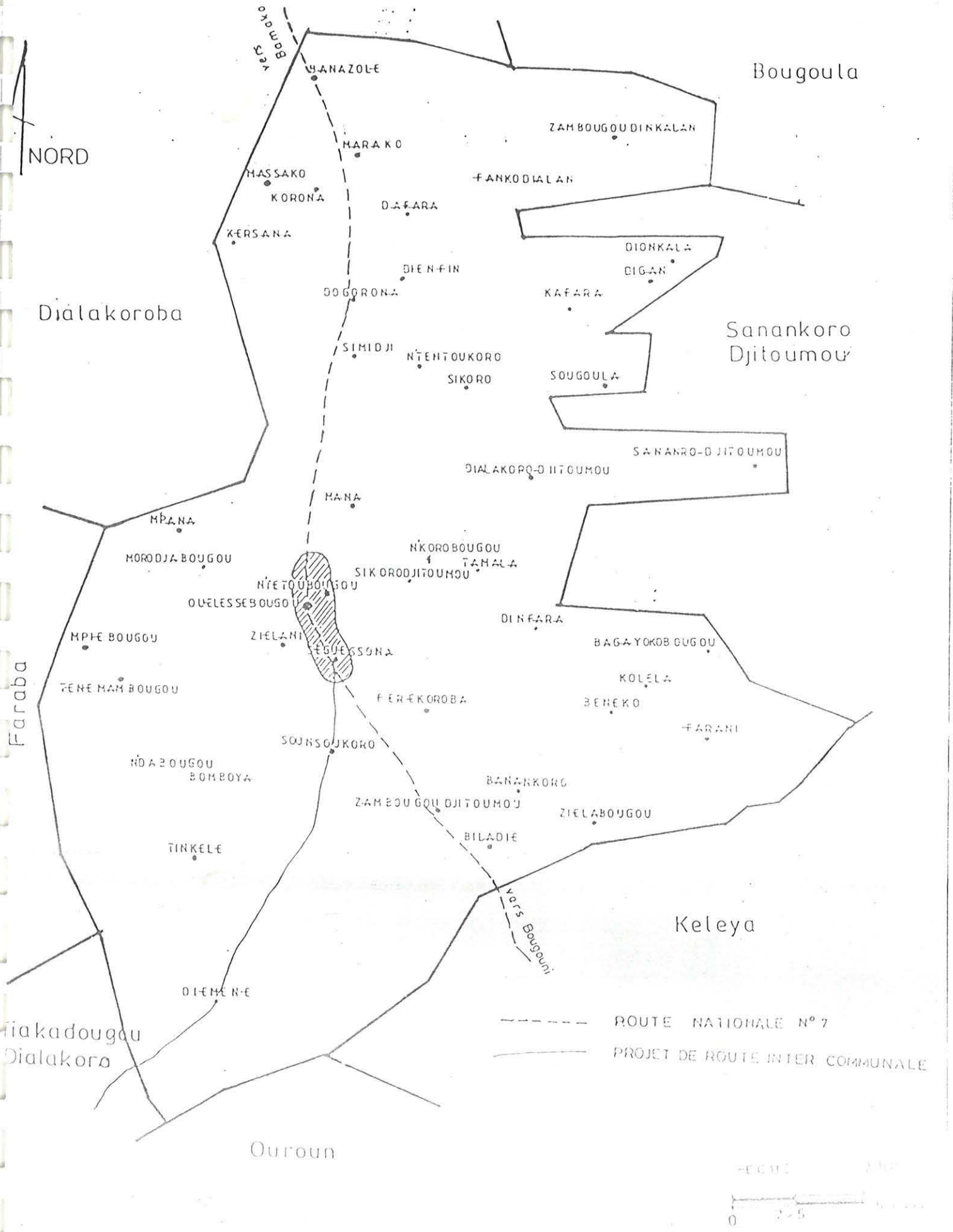


Tableau N° 1 : Positions Géographiques et distances entre villages et Oueléssébougou

N°	VILLAGE/VILLE	LONGITUDE	LATITUDE	Distance/chef lieu de commune (km)
1	Bagayokobougou	7°45'07"	12° 58' 42"	14
2	Banankoro	7°50'00"	12° 54' 53"	12
3	Bananzolé	8°46'31"	12° 08' 46"	27
4	Bénéco	7°47'27"	12° 57' 36"	18
5	Bladié	7°51'47"	12° 53' 16"	12
6	Bomboya	7°57'00"	12° 55' 20"	5
7	Dafara	8°44'40"	12° 06' 12"	17
8	Denfara	7°49'13"	12° 59' 14"	10
9	Dialakoro - Djitoumou	8°43'02"	12° 02' 11"	12
10	Dieméné	7° 55' 53"	12° 50' 52"	23
11	Dienfin	8° 49' 27"	12° 05' 07"	17
12	Digan	8° 41' 16"	12° 05' 20"	22
13	Dionkalan	8° 42' 00"	12° 07' 48"	29
14	Dongorana	8° 45' 46"	12° 05' 07"	15
15	Fani - Kodiala	8° 43' 02"	12° 06' 56"	23
16	Farani	7° 45' 00"	12° 50' 31"	26
17	Férékoroba	7° 51' 33"	12° 57' 30"	7
18	Kafara	8° 42' 31"	12° 04' 53"	25
19	Kerassana	8° 54' 18"	12° 04' 53"	35
20	Koléna	7° 46' 07"	12° 08' 06"	21
21	Korona	8° 47' 02"	12° 06' 34"	20
22	Mana	8° 46' 18"	12° 01' 41"	4
23	Marako	8° 46' 00"	12° 07' 22"	22
24	Massako	8° 48' 18"	12° 06' 17"	23
25	Morodiamougou	8° 47' 51"	12° 00' 39"	6
26	M'Pana	8° 54' 18"	12° 02' 12"	14
27	M'piébougou	8° 54' 47"	12° 01' 19"	11
28	N'dabougou	7° 57' 47"	12° 55' 33"	7
29	N'Korobougou	8° 49' 36"	12° 02' 18"	4
30	N'Tintoubougou	8° 46' 47"	12° 00' 00"	1
31	N'Tintoukoro	8° 44' 36"	12° 03' 21"	20
32	Ouéléssébougou	7° 44' 34"	12° 09' 47"	
33	Séguessona	7° 54' 00"	12° 58' 09"	2
34	Sikoro	7° 42' 20"	12° 59' 27"	17
35	Simindji	8° 45' 51"	12° 04' 08"	10
36	Sougoula	8° 41' 47"	12° 03' 21"	18
37	Sounsoukoro	7° 54' 20"	12° 55' 46"	11
38	Tamala	8° 44' 13"	12° 00' 30"	7
39	Ténemambougou	7° 59' 54"	12° 58' 09"	8
40	Tinkélé	7° 57' 40"	12° 53' 42"	18
41	Zambougou - Dionkalan	7° 41' 28"	12° 07' 39"	31
42	Zambougou - Djitoumou	7° 51' 07"	12° 54' 34"	10
43	Ziélani	7° 55' 53"	12° 57' 50"	3
44	Ziélabougou	7° 47' 37"	12° 54' 34"	15

❖ *Les villages et leurs hameaux :*

➤ *Village de Bomboya :*

Il compte un seul hameau : Diaraminé fara.

➤ *Village de Diémènè :*

Il comprend trois (3) hameaux qui sont :

- *Boukoussébougou ;*
- *Warababougou ;*
- *Zannabougou.*

➤ *Village de Digan ;*

Il comprend cinq (5) hameaux qui sont : .

- *Guinediécorobougou ;*
- *Guinebazambougou ou Nkelemedo ;*
- *Ntogobougou ;*
- *Tafé Fotiguibougou ;*
- *Ntourabougou.*

➤ *Village de Férékoroba;*

Il compte un seul hameau : Sikobougou

➤ *Village de Mana :*

Il comprend six (6) hameaux qui sont:

- *Bougoudaba ;*
- *Namabougou ;*
- *Dougoufanabougou ;*
- *Yiritiébourgou ;*
- *Detiébourgou ;*
- *Sékoubougou.*

➤ *Ville de Morodiambourgou :*

Il comprend trois (3) hameaux :

- *Farani;*
- *Konatébougou ;*
- *Niguiya.*

➤ *Village de Ntintoubougou :*

Il comprend deux (2) hameaux :

- *Djini ;*
- *Sérimombougou ;*

➤ *Village de Oueléssébougou :*

Il comprend cinq (5) hameaux qui sont:

- *Sibléni ;*
- *Kemini ;*
- *Komo ou Dibikono ;*
- *Boco ;*
- *Daba.*

➤ *Village de Tamala :*

Il compte quatre (4) hameaux qui sont :

- *Bossoba Tienibougou ;*
- *Wlama Ntogobougou ;*
- *Madaka Ténémambougou ;*
- *Gnamouroubougou.*

➤ *Village de Sougoula :*

Il comprend deux (2) hameaux :

- *Moussa bougou ou Diélékouroun ;*
- *Kotoula.*

➤ *Village de Tinkelé*

Il comprend deux (2) hameaux :

- *Daba ;*
- *Alphabougou.*

1.2 Raisons du choix :

Le Périmètre d'Urbanisation a été choisi en tenant compte des perspectives de développement de la commune de Oueléssébougou. Il correspond aux limites actuelles de la commune.

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude de la ville de Oueléssébougou ainsi que celui de son évolution durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Urbanisme qui est de vingt (20) ans

II. HISTORIQUE DE LA VILLE :

Oueléssébougou appartient à une contrée appelée « Djitoumou » qui veut dire littéralement « les cases qui ont été épargnées par l'eau ». En réalité Djitoumou est une vaste zone géographique composée de trois (3) entités qui sont : Sirimana, Somana, Fabounela.

Oueléssébougou n'est pas le plus ancien village de cette zone. En reconnaissance du rôle qu'il a joué pendant la colonisation, l'arrondissement et plus tard la commune portèrent son nom. Mana, premier village de la localité a été créé en 1691 (17^{ème} siècle) par les DOUMBIA. Le chasseur Niagalen Fafren découvrit le site de Seguessona et l'annonça à son frère aîné Ndjiba Solo. Le site, situé actuellement à environ 2 km au sud de Oueléssébougou, a été attribué aux frères Samaké par la chefferie de Mana (Doumbia).

Au 18^o siècle, les frères Samaké décidèrent de se rapprocher du cours d'eau traversant la ville. La zone était assez giboyeuse, elle fut baptisée Farabala ou farada. Ils furent rejoints plus tard par leur neveu Weressa venu de Ntintoukoro.

Le hameau grandissant et prenant l'allure de village grâce à l'arrivée d'autres parents fut baptisé Weressebougou en lieu et place de Farada. Weressé qui donna son nom au village, devint le premier chef de village. Un second clan Samaké vint s'installer à Ntintoubougou sur la rive opposée. Ils furent rejoints par un troisième clan qui s'installa entre les deux (2) bras du marigot et fonda Dabibougou ou Débougou. Ce village est situé géographiquement à l'Ouest de Weressebougou et de Ntintoubougou.

A cette époque le Djitoumou était sous l'autorité du royaume Bambara de Ségou. La contrée était une entité autonome dans le royaume.

Les différents chefs qui se sont succédés à la tête de cette entité sont :

- Ntomory Samaké ;
- Koyandié Fotigui Samaké ;
- Tiécourablen Samaké.

Une fois l'autonomie acquise, la zone fut l'objet de nombreuses convoitises. C'est ainsi que l'Almamy Samory TOURE envoya ses sofas dans tous les villages de la contrée pour les conquérir, ce qui occasionna la fuite des populations vers d'autres horizons. Malgré ces nombreuses attaques le Djitoumou ne s'est jamais soumis à la domination de l'Almamy.

L'explorateur Binger arriva à Oueléssébougou le 5 juillet 1887. Il fut reçu par Founé Mamourou, délégué de l'Almamy Samory. La majorité de la population avait fui le pouvoir de Samory. Les villages qui composaient la localité étaient : Weressebougou, Ntintoubougou et Dabibougou en plus des noyaux qu'étaient Séguessona et Mana.

Weressebougou devint plus tard Ouelessebougou (déformation de l'administration coloniale) intégré à la subdivision de Bamako. A la requête de l'administration coloniale, qui n'était pas elle-même installée à Oueléssébougou, la chefferie accepta de se rapprocher de la route Bamako – Bougouni. Les chefs de canton choisis à travers le Djitoumou étaient obligés de s'installer à Oueléssébougou. Le premier chef de canton fut Ngoualama Fouraba Samaké. Il a été remplacé par Nfaly Samaké.

Le premier chef de canton logé dans les locaux de l'actuel arrondissement fut Massirichiéno Samaké. C'est sous son règne que les enfants de Djitoumou furent envoyés à Bamako pour être scolarisés. Il fut suivi par les chefs de canton suivants :

- *Monzon Samaké de Sanankoro Djitoumou : l'école rurale de Oueléssébougou fut créée en 1925 sous son règne il résidait dans son village natal et était représenté par son fils Zana SAMAKE à Oueléssébougou;*
- *Dontigui Samaké de kolena ;*
- *Moroba Samaké de Soussoukoro ;*
- *Lanciné Samaké de Sanankoro djitoumou. Il a été le dernier chef de canton.*

En 1928 un missionnaire américain du nom de George Reed arriva à Mana. Il revint en 1929 pour prêcher. En 1930, la chefferie de Mana lui attribua un lopin de terre à sa demande. Ce site est la place de l'actuelle mission protestante (situé à 1 km environ de la vieille cité de Mana).

Le 29 Octobre 1936 Monseigneur Molin choisit les abords du marigot à l'Est de Oueléssébougou pour y ériger la mission catholique. La construction démarra le 27 Août 1937. En 1951 le changement de l'itinéraire de la route Bamako-Bougouni, occasionna le déplacement des populations de la vieille cité de Mana vers la nouvelle route, créant ainsi les hameaux de Nemabougou et de Bougoudaba.

La circonscription resta sous la tutelle de Bamako après l'indépendance. Oueléssébougou devint un arrondissement de Kati érigé en cercle en 1979.

Avec l'avènement de la décentralisation, Oueléssébougou fut érigé en commune rurale le 4 octobre 1996.

Le Djitoumou reste fortement marqué par le poids de ses traditions en matière d'organisation sociale. C'est ainsi que chaque village renferme ses propres structures traditionnelles de socialisation. La liste des différents chefs de village des quatre (4) villages : Mana, Seguessona, Oueléssébougou, Ntintoubougou est annexée au présent rapport.

Les villages de la commune qui ont précédé la création de Oueléssébougou sont :

- *Mana,*
- *Ntintoubougou ;*
- *Seguessona ;*
- *Digan;*
- *Marako;*
- *Sougoula;*
- *Simindji;*
- *Beneco;*
- *Tamala;*
- *Dialakoro djitoumou;*
- *Bagayokobougou;*
- *Banankoro;*
- *Bananzole*
- *Bomboya;*
- *Dafara;*
- *Diankalan;*
- *Dongorona;*
- *Farani;*
- *Kofara;*
- *Kersana;*
- *Massako;*
- *Ntiebougou;*
- *Sikoro;*

- *Zambougou dionkalan;*
- *Tiebani;*
- *Zielabougou.*

Les villages de la commune qui ont été créés après Oueléssébougou sont :

- *Morodiamougou*
- *Ntintougou ;*
- *Nkerougou ;*
- *Bladié ;*
- *Dienfin ;*
- *Diémenè ;*
- *Fani kodialan ;*
- *Kolene ;*
- *Ndougou ;*
- *Tenamougou ;*
- *Tenkele;*
- *Zambougou Djitoumou;*
- *Zielabougou;*
- *Mpana*

III. EVOLUTION – OCCUPATION - ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES

3.1 Evolution du site :

➤ Période pré-coloniale :

La vieille cité de Mana, située à 2,7 km de la RN7 à l'Est, est le premier établissement humain connu de la localité. Les autres villages existant à cette époque sont : Seguessona, Nintoubougou, Dabibougou, Korokoking.

➤ Période coloniale :

L'ordre chronologique de l'évolution de la ville après le passage de l'explorateur français Binger le 05 Août 1887 est le suivant :

- *La construction du logement des chefs de canton (actuels bureaux de l'Arrondissement);*
- *La construction de la mission protestante de Mana en 1930 ;*
- *La construction de la Mission Catholique de Oueléssébougou le 27 Août 1937;*
- *La création de Namabougou par les populations déplacées de Mana en 1951.*

➤ Période post-coloniale :

Après l'indépendance les autorités administratives se sont installées dans le logement des chefs de canton. Les premières opérations d'urbanisme de la nouvelle administration datent de 1963. Elles ont porté sur la restructuration des tissus existants. La seconde vague des opérations de restructuration, qui a eu lieu entre 1979 et 1988, a porté sur les zones de Korembougou et de Ouédioumabougou.

Les dernières opérations intervenues en 1996 ont porté sur les extensions Nord, Sud et Est de la ville.

Les opérations d'urbanisme initiées par l'administration ont donc porté essentiellement sur la restructuration des attributions coutumières. Il n'y a pas eu d'opération de lotissement à Oueléssébougou. Seuls quelques vergers ont fait l'objet de morcellement de la part de leurs propriétaires.

3.2. Occupation du site :

La ville comprend des zones d'habitat, des zones d'activités et une armature verte.

3.2.1 Zones d'habitat :

Les différentes composantes de la ville sont divisées en sous-quartiers non reconnus officiellement. Ainsi on dénombre du Nord au sud : Namabougou, Mana (Lotissement entre Nintoubougou et l'usine CMDT), Nintoubougou, Bamananking, Korokoking, Mission, Korembougou, Ouedjoubougou, Heremakono, Seguessona.

Namabougou et Seguessona n'ont pas bénéficié d'opération d'urbanisme contrairement aux autres parties de la ville.

3.2.2 Forme urbaine :

La ville s'est développée le long de l'axe routier Bamako-Bougouni (RN7). Les activités commerciales et artisanales sont concentrées autour de cette voie.

Les activités administratives, socio-sanitaires et scolaires sont localisées à Oueléssébougou, au centre de la ville.

Les parties restructurées en 1996 connaissent un taux d'occupation assez moyen.

A l'exception de Namabougou et Seguessona, le reste de la ville présente des trames régulières.

L'emprise des voies varie de 10 à 20m.

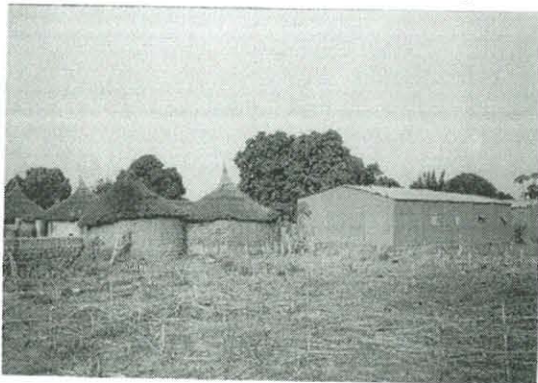
3.2.3 Typologie de l'habitat :

➤ Habitat Traditionnel :

Il concerne les zones n'ayant pas bénéficié d'opérations d'urbanisme. L'habitat y est de type traditionnel.

Ce sont Namabougou et Seguessona.

Ce type d'habitat est caractérisé par :

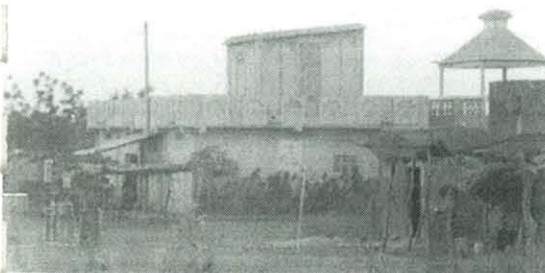


Habitat traditionnel et semi moderne à Bamananking

- *Le mauvais agencement des concessions : il n'existe aucune délimitation entre les parcelles ;*
- *le sous équipement ;*
- *la précarité des matériaux de construction. En effet dans le djitoumou, les premières maisons ont été construites en bambou tissé enduit de banco. La toiture était en paille reposant sur une ossature également en bambou. Les briques en banco « téfè » ont été remplacées, par la suite, par le bambou tissé. La toiture est restée en paille. Les cases épousant une forme rectangulaire ou carré avec des fourches intérieures supportant les traverses appartenaient aux hommes. Les cases rondes avec des toitures en chaume étaient réservées aux femmes.*

➤ Habitat Moderne :

Il concerne les tissus ayant bénéficié d'opérations d'urbanisme. Il se caractérise par :



Habitat moderne à Ntintoubougou

- *la régularité de trames issues des opérations de restructuration ;*
- *un réseau de voirie plus ou moins cohérent ;*
- *l'utilisation à la fois de matériaux durables et précaires surtout dans les anciens noyaux : Bamananking, Korokoking et Ntintoubougou ;*
- *le sous-équipement.*



Habitat moderne à Ntintoubougou

Dans les zones d'extension, les nouvelles constructions sont généralement en dur. Le style moderne est perceptible. Les constructions sont :

- soit en dur avec une couverture en tôle ;
- soit en dur avec une couverture en dalle de béton.

3.2.4 Zones d'Activités :

Les bureaux de l'arrondissement sont les seuls bâtiments administratifs de la ville. Les services techniques et autres bureaux des ONG sont dispersés dans la ville.

L'essentiel des activités se déroule autour de la route nationale N° 7 qui traverse la ville du Nord au Sud.

Le quartier Oueléssébougou occupe une position centrale et abrite :

- les bureaux de l'arrondissement ;
- le marché hebdomadaire ;
- les deux (2) centres de santé ;
- les groupes scolaires ;
- la mission catholique ;
- le stade municipal ;
- le siège de la mairie ;
- le campement ;
- l'abattoir ;
- le camp des gardes.

Les différentes opérations d'urbanisme ont permis la création ou l'amorce de nouveaux centres au Nord et au Sud. Il s'agit :

- du centre de Ntintoubougou regroupant :

- le CFAR ;
- le CAR ;
- l'Ecole premier cycle ;
- le Jardin d'enfants ;
- la Gendarmerie ;
- les Bureaux OHVN ;
- la BNDA ;
- le PRC et le parc de vaccination ;
- le Marché du quartier ;
- l'Eglise protestante.

- du centre de Mana qui regroupe :

- la Sotelma ;
- la Place prévue pour le lycée privé ;
- la Station et les magasins ;
- la Boulangerie ;

- *l'Usine d'égrenage de la CMDT.*
- *du centre de Seguessona qui regroupe :*
 - *la Place réservée au lycée public ;*
 - *la Prison ;*
 - *la Place réservée pour une école ;*
 - *la Boulangerie ;*
 - *les Places réservées pour hôtel et station.*

3.2.5 Armature verte :

Elle est constituée de vergers et des périmètres maraîchers situés en bordure des marigots et du jardin de la mission catholique.

Une zone d'eucalyptus se trouve à l'entrée Nord de la ville.

Les vergers qui existaient dans le Périmètre Urbain ont été morcelés en parcelles à usage d'habitation. Aucun espace vert n'a été prévu dans ces morcellements. La seule trace de verdure du Périmètre est localisée aux alentours du marigot traversant la ville. Ce sont des vergers et des périmètres maraîchers appartenant généralement aux associations de femmes. Cette zone doit être sauvegardée.

3.3 Analyse du site et de ses contraintes :

3.1.1 Aspects physiques :

➤ **Superficie :**

La ville de Oueléssébougou occupe une superficie de 825 ha environ.

➤ **Climat :**

La commune rurale de Oueléssébougou est située en zone agro-écologique du haut bani-Niger occidental. C'est une zone de transit entre le climat soudanien Nord et le climat Soudanien Sud comprise entre les isohyètes 900 et 1200 mm. Les températures varient de 12°C à 40°C.

Le climat se caractérise par une alternance très prononcée entre une saison sèche (Novembre à Mai) et une saison pluvieuse (Mai à Octobre).

➤ **Pluviométrie et vents :**

La pluviométrie moyenne décennale est de 972,5mm en 53,4 jours.

Les statistiques pour les dix (10) dernières années sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 2 : Situation Pluviométrique Décennale

N°	Campagnes	Hauteurs en mm	Nombre de jours
1	2004	998,7	42
2	2003	1107	58
3	2002	789	39
4	2001	939,9	64
5	2000	831	47
6	1999	1318,7	71
7	1998	910	63
8	1997	1243	48
9	1996	714,7	43
10	1995	973	59

Les relevés ont été effectués au champ de Monsieur François COULIBALY de Sougoula. Il est le président de la Chambre d'Agriculture de Oueléssébougou.

Les vents dominants sont :

- L'harmattan : qui souffle en saison sèche dans la direction Nord –Est / Sud-Ouest ;
- La mousson : qui souffle pendant la saison pluvieuse dans la direction Sud – Ouest/Nord-Est.

➤ **Relief et sols :**

Le relief de la commune est essentiellement constitué de plateaux de faible altitude ne dépassant pas généralement 100 m de hauteur : boukoulou, foudiela koulou, gnelé koulou.

Quant à la ville de Oueléssébougou, elle est située dans une cuvette avec de légères pentes. AU centre de cette cuvette se trouve le marigot.

Les sols sont généralement gravillonnaires et constitués de bowé et de glacis.

Les fonds des vallées sont des sols limoneux à limono-sableux.

➤ **Hydrographie :**

La commune est arrosée par de nombreux cours d'eau intermittents. Ce sont :

- le marigot traversant la ville de Oueléssébougou : il est formé de deux (2) bras : un bras prend naissance à Serimambougou – Morodiamougou et rejoint la ville par Ntintoubougou ; l'autre bras prend naissance à Dibikoro et rejoint la ville à Bamananking ;
- le marigot de Seguesso vient de Zielani passe au Sud de Seguessona pour rejoindre celui traversant Oueléssébougou à Kolen. La jonction prend le nom de Koba ;
- Koba : il prend sa source à Dafara et passe par Dienfin, Nintoukoro, Sikoro, Nkorobougou, Tamala, Dienfara, Konia, Dianicoro (Commune rurale de Sanankoro Djitoumou) et se jette dans le Banfing ;
- Kalako : il prend ses sources à Digan et Diaman entre Kafara et Sougoula et rejoint Bamaconi à Sanankoro djitoumou. Il passe ensuite à Fadiobougou, Bagayokobougou et rencontre Koba à Dianicoro pour former le Bani qui se jette dans le Banifing ;
- Le marigot de Mana : il prend naissance à Ngolobala (commune rurale de Dialakoroba), passe par Guerêko avant de rejoindre le village de Mana.

*En plus de ces marigots, il existe des mares dans certains villages (Mpiebougou, Ferekoroba, Farani etc.)
En général les villages de la commune sont installés en bordure de cours d'eau.*

Ces multiples cours d'eau servent au maraîchage, à l'abreuvement des animaux et aux activités quotidiennes des populations.

➤ **Flore :**

La végétation est de type savane boisée où prédominent les essences telles que : le karité, le néré, le caïlcédrat, etc. Il n'existe pas de forêt classée dans la commune, cependant des domaines protégés sont à Bomboya, Bénéco et Guerêko. La gestion de ces domaines protégés relève du Service de la Conservation de la Nature. Il est appuyé par le Projet Agro-écologique (PAE) financé par la coopération allemande.

Les objectifs de ce projet sont :

- *la sensibilisation des populations ;*
- *la protection de l'environnement ;*
- *la lutte contre la dégradation du sol ;*
- *la formation des agents et des villageois.*

Pour ce faire le PAE préconise différentes méthodes d'actions : les bandes en herbe, les lits en cailloux, les diguettes, les haies vives et le fumier organique pour protéger les champs de cultures.

Deux (2) villages pilotes ont été choisis autour desquels s'organisent d'autres villages. Ce sont les villages de Beneco et de Dafara.

Les villages de Farani, Denfara, Férékoroba, Banankoro, Elabougou, Bladié, Zambougou djitoumou, Kolena, Dianikoro et Tamala relèvent du centre de Beneco.

Les villages de Marako, Banazolé, Massako, Korona, Dongorona, Simindji, Fani Kodialan, Diongalan relèvent du centre de Dafara. Il existe une convention inter villageoise entre ces deux (2) villages noyaux, signée par la mairie et les autorités administratives. Chaque noyau avec son terroir a bénéficié d'un schéma d'aménagement.

Les sous-terroirs sont gérés par les comités fonctionnant avec des règlements respectés par tous. La coupe de bois et les feux de brousse sont réglementés dans tous les villages. Le non-respect des règlements est passible de sanctions.

La liste des différentes espèces est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau N°3 : Liste des espèces végétales de la Commune

N°	Noms Scientifiques	Noms Bambara	Noms français
1	<i>Bityrospermum Parki</i>	Shi	Karité
2	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Néré
3	<i>Laméa acida</i>	M'Pékou	Raisain sauvage
4	<i>Combretum gasalerisé</i>	Tiangra	
5	<i>Combretum uricrantum</i>	N'golobè	
6	<i>Combretum glutirosom</i>	N'Kagnaka	
7	<i>Cacia siberiana</i>	Sinjân	
8	<i>Ximenia americana</i>	Tonguè	
9	<i>Afzélia africana</i>	Leugué	
10	<i>Isoberlinia doka</i>	Shô	
11	<i>Aurora sénégalensis</i>	Maudén sounsoun	
12	<i>Dioperos inespiliformis</i>	Sounsoufing	
13	<i>Guiera sénégalensis</i>	Kundiè	
14	<i>Aunogeïssus léocarpus</i>	N'galama	
15	<i>Khaya sénégalensis</i>	Diala	Caïlcédrat
16	<i>Borossus flabelifere</i>	Sébé	
17	<i>Pterocarpus erinacens</i>	Goni	
18	<i>Bombax codatum</i>	Boumboun	Kapokier
19	<i>Cordyla pinata</i>	Dougoura	
20	<i>Prosopis africana</i>	Guélé	
21	<i>Tamarindus indica</i>	Touni	Tamarin
22	<i>Sclerocaria birea</i>	Kunan	
23	<i>Daniela oliveri</i>	Sanan	
24	<i>Ceiba gentandra</i>	Banan	
25	<i>Terminalia SPP</i>	Ouôlô musso	
26	<i>Spondias monbin</i>	Wûnkon	
27	<i>Burkea africana</i>	Siri	
28	<i>Raphia sudanica</i>	Ban	
29	<i>Oxytenantha abyssinica</i>	Bô	
30	<i>Acacia albida</i>	Balanzan	
31	<i>Jujufus SP</i>	Tomonon	Jujubier
32	<i>Ficus guafalocarpa</i>	Toro	Fuguier
33	<i>Detarium SP</i>	Tamba kumba	
34	<i>Terminalia avicinoïdas</i>	Ouôlôtiè	
35	<i>Ficus toningui</i>	Sérétoro	
36	<i>Manilvara multinervis</i>	Manan	
37	<i>Acacia seyal</i>	Zadiè	

➤ **Faune :**

Elle est très peu fournie. On y rencontre essentiellement : les antilopes, les biches, les singes, les lièvres, les porcs-épics, les reptiles et certains oiseaux (perdrix, pintades etc.).

La coupe abusive du bois et les feux de brousse incontrôlés ont décimé la faune.

3.3.2 Contraintes :

➤ *Contraintes physiques :*

L'extension de la ville a été empêchée par la proximité du marigot du côté Nord. L'aménagement de la route nationale N° 7 (RN7) a levé cette contrainte. Aucune autre contrainte majeure ne s'oppose à l'extension normale de la ville. Les populations restent cependant réticentes à s'installer des côtés Nord et Sud en raison des difficultés d'accès à la nappe phréatique.

➤ *Contraintes juridiques :*

Quelques titres fonciers sont enregistrés dans la commune. Ce sont :

- *la CMDT : titre foncier N° 6911 (superficie : 100 ha) ;*
- *le Campus Voyage et loisirs (sur la route de Zielani) : titre foncier N° 8459 ;*
- *le titre foncier N° 9995 (Superficie : 20,97 ha) ;*
- *le titre foncier N° 10607 (Superficie : 7,50 a) ;*
- *le titre foncier N° 10608 (Superficie : 7,50 a).*

Des concessions rurales existent également :

- *une concession rurale de 10 Ha située sur la route de Tamala ;*
- *une concession rurale située à Mana ;*

Il convient d'ajouter à ces domaines le site de la Mission Protestante de Mana.

➤ *Contraintes culturelles :*

Le lieu sacré situé au Nord de la réserve administrative est interdit aux non initiés.

3.3.3 Problématique foncière :

Les propriétaires des terres sont les Samaké à Oueléssébougou, Nintoubougou et Seguesso et les Doumbia à Mana. Ils attribuaient des lots à usage d'habitation ou des domaines agricoles aux nouveaux arrivants contre dix (10) noix de cola.

L'administration coloniale n'a pas intervenu sur le tissu existant de la ville de Oueléssébougou parce qu'elle n'a jamais résidé dans la ville.

En 1963 le département des travaux publics a procédé à la restructuration du tissu urbain (Farada, Nintoubougou, Korokoking, Mission). Cette opération a consisté à la création ou à l'élargissement de voies de desserte.

En 1979 une seconde vague de restructuration a porté sur les attributions coutumières. Enfin en 1988 et 1996 l'administration a procédé à la restructuration des dernières attributions coutumières avec le maintien du site de certains équipements collectifs.

Malgré ces différentes interventions de l'administration, la gestion du foncier est restée la prérogative des autorités coutumières en violation des dispositions du code domanial et foncier.

IV. DEMOGRAPHIE :

4.1 Composition et évolution de la population :

Selon le recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1998, la commune rurale de Oueléssébougou comptait une population de 36 198 habitants dont 18 141 femmes soit 50,12%. Le taux d'accroissement moyen était de 3,83% pour la ville de Oueléssébougou et de 2,6% pour les autres villages.

La population de la commune en 2004 est estimée à 42 229 habitants dont 21 163 femmes soit 50,11%.

La ville de Oueléssébougou compte aujourd'hui (2004) 12 177 habitants soit 28,83% de la population de la commune. Sa densité est de 15 habitants à l'hectare.

Les villages ayant plus de 1000 habitants en 2004 sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau N°4 : Villages de plus de 1000 habitants

N°	VILLAGES	POPULATIONS (Habitants)
01	Tinkelé	1985
02	Mpiebougou	1725
03	Digan	1437
04	Férékoroba	1274
05	Soussoukoro	1260
06	Bénéco	1097
07	Mana	1084
08	Kafara	1066

Source : Recensement Général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

La population est composée essentiellement de bambaras, malinkés, soninkés et peuls. Les religions pratiquées sont l'islam, le christianisme et l'animisme. L'islam reste la principale religion.

Tableau N° 5 : Répartition de la population dans la commune (Recensement de 1998)

N°	VILLAGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1	Bagayokobougou	193	191	384
2	Banankoro	97	116	213
3	Bananzole	366	339	705
4	Bénéco	448	492	940
5	Bladié	160	179	339
6	Bomboya	78	77	155
7	Dafara	420	423	843
8	Denfara	428	362	790
9	Dialakoro Djitoumou	327	252	599
10	Diémèné	329	393	722
11	Dienfin	217	225	442
12	Digan	623	609	1.232
13	DionKalan	330	321	651

14	Dongorona	305	322	627
15	Fani Kodialan	346	375	729
16	Farani	253	237	490
17	Féré koroba	539	553	1.092
18	Kafara	470	444	914
19	Kerassana	141	166	307
20	Koléna	300	280	580
21	Korona	226	260	486
22	Mana	481	448	929
23	Marako	403	417	820
24	Massako	134	159	293
25	Morodiambougou	346	372	718
26	M'Pana	170	190	360
27	M'Piébougou	726	753	1.479
28	N'Dabougou	88	96	184
29	N'Korobougou	236	202	445
30	N'Tintoubougou	1.128	1.127	2.255
31	N'Tintoukoro	412	395	807
32	Oueléssébougou	3.391	3.608	6.999
33	Séguessona	125	130	255
34	Sikoro	154	147	301
35	Simindji	267	214	481
36	Sougoula	505	477	982
37	Soussounkoro	560	520	1.080
38	Tamala	369	349	718
39	Ténemanbougou	291	271	562
40	Tinkélé	859	843	1.702
41	Zambougou Dionkalan	206	207	413
42	Zambougou Djitoumou	146	158	304
43	Ziélan	249	261	510
44	Ziélabougou	215	174	389
	TOTAL	18.057	18.141	36.198
	Pourcentage %	49,88	50,12	100

Source : Recensement Général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

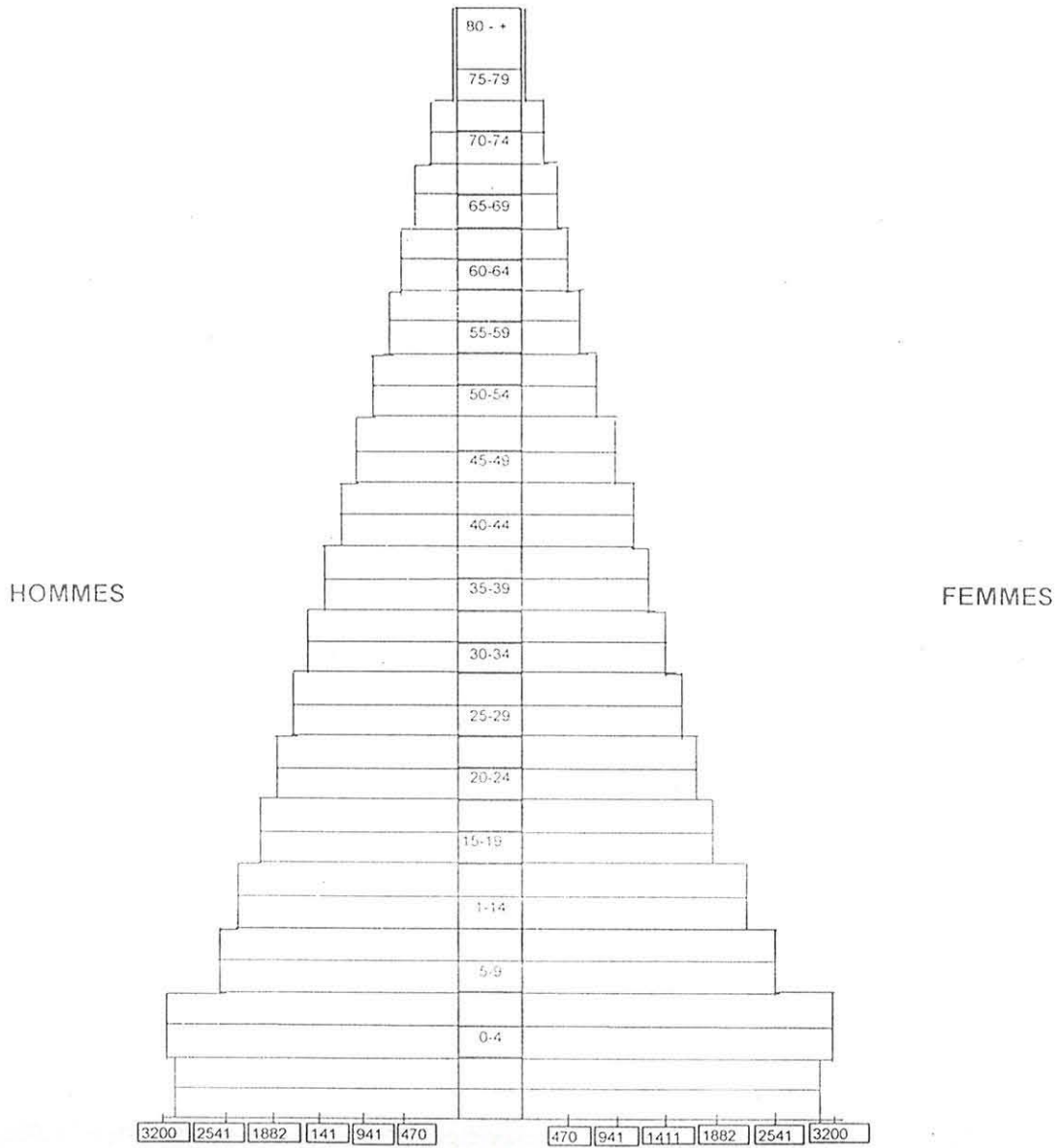
Pour définir la pyramide des âges, il a été appliqué aux données de la commune les taux de la région de Koulikoro. Tous les chiffres donnés dans le tableau N° 6 sont tirés du Recensement du mois d'Avril 1998.

Tableau N° 6 : Répartition de la population de la commune par tranches d'âges

N°	Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage %
1	0 – 4 ans	3.149	3.164	6.313	17,44
2	5 – 9 ans	3.170	3.186	6.356	17,56
3	10 – 14 ans	2.395	2.405	4.800	13,26
4	15 – 19 ans	1.934	1.943	3.877	10,71
5	20 – 24 ans	1.372	1.379	2.751	7,6
6	25 – 29 ans	1.110	1.116	2.226	6,15
7	30 – 34 ans	988	992	1.980	5,47
8	35 – 39 ans	843	847	1.690	4,67
9	40 – 44 ans	706	709	1.415	3,91
10	45 – 49 ans	560	562	1.122	3,10
11	50 – 54 ans	506	508	1.014	2,80
12	55 – 59 ans	367	368	735	2,05
13	60 – 64 ans	343	345	688	1,90
14	65 – 69 ans	235	236	471	1,30
15	70 – 74 ans	188	189	377	1,04
16	75 – 79 ans	103	103	206	0,56
17	80 et +	88	89	177	0,48
	TOTAL	18.057	18.141	36.198	100

Source : Recensement Général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

PYRAMIDE DES AGES



On constate que 59% de la population ont moins de 20 ans et 82,9% n'ont pas 40 ans. Les actions de développement les plus significatives doivent être orientées vers la population active et les jeunes.

Tableau N° 7 : Données socio-démographiques

Désignation	Population	Nb Concessions	Nb Ménages	Personne/ Ménage	Ménage/ Concessions	Personnes/ Concessions
Commune	36198	2791	5554	6,5	1,99	12,97
Ville	10438	1095	1628	6,4	1,49	9,5

Source : Recensement Général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

4.2 Mouvement de la population

4.2.1 Accroissement naturel de la population :

Le taux d'accroissement naturel de la population de l'ex-arrondissement de Oueléssébougou était de 2,6%. Ce taux a été appliqué aux données du Recensement Général de 1998 pour déterminer l'évolution de la population en 2004, 2014 et 2024.

Tableau N° 8 : Evolution démographique de la ville

N°	Quartiers	1998	2004	2014	2024
01	Mana	929	1084	1401	1811
02	Ntintoubougou	2255	2631	3400	4395
03	Oueléssébougou	6999	8164	10553	13642
04	Seguessona	255	298	385	497
	TOTAL	10 438	12 177	15 739	20 345

Source : DRPS : Koulikoro

Tableau N° 9 : Evolution démographique de la commune

N°	VILLAGES	1998	2004	2014	2024
1	Bagayokobougou	384	448	579	749
2	Banankoro	213	249	321	415
	Bananzole	705	822	1.063	1.374
4	Bénéco	940	1.097	1.417	1.832
5	Bladié	339	395	511	661
6	Bomboya	155	181	234	302
7	Dafara	843	983	1.271	1.643
8	Denfara	790	922	1.191	1.540
9	Dialakoro Djitoumou	579	675	873	1.129
10	Diémène	722	842	1.089	1.407
11	Dienfin	442	516	667	862
12	Digan	1.232	1.437	1.858	2.401
13	DionKalan	651	759	982	1.269
14	Dongorona	627	731	945	1.222
15	Fani Kodialan	721	841	1.087	1.405
16	Farani	490	572	739	955
17	Féré koroba	1.092	1.274	1.647	2.128
18	Kafara	914	1.066	1.378	1.782
19	Kerssana	307	358	463	598
20	Koléna	580	677	875	1.131
21	Korona	486	567	733	947
22	Mana	929	1.084	1.407	1.811
23	Marako	820	957	1.236	1.598
24	Massako	293	342	442	571
25	Morodiamougou	718	838	1.083	1.399
26	M'Pana	360	420	543	702
27	M'Piébougou	1.479	1.725	2.230	2.883
28	N'Dabougou	184	215	277	359
29	N'Korobougou	445	519	671	867
30	N'Tintoubougou	2.255	2.631	3.400	4.395
31	N'Tintoukoro	807	941	1.217	1.573
32	Ouélesseougou	6.999	8.164	10.553	13.642
33	Séguessona	255	298	385	497
34	Sikoro	301	351	454	587
35	Simindji	481	561	725	938
36	Sougoula	982	1.146	1.481	1.914
37	Soussoukoro	1.080	1.260	1.629	2.105
38	Tamala	718	838	1.083	1.399
39	Ténemanougou	562	656	847	1.095
40	Tinkélé	1.702	1.985	2.566	3.317
41	Zambougou Dionkalan	413	482	623	805
42	Zambougou Djitoumou	304	355	458	593
43	Ziélandi	510	595	769	994
44	Ziélabougou	389	454	587	758
	TOTAL	36.198	42.229	54.583	70.554

Source : DRPS Koulikoro

Tableau N° 10 : Evolution démographique de la commune par sexe

Sexes Années	Hommes		Femmes		Total
	Habitants	Taux	Habitantes	Taux	
1987	13791	48,9	14417	51,1	28208
1998	18057	49,9	18141	50,1	36198
2004	21066	49,9	21163	50,1	42229
2014	27229	49,9	27354	50,1	54583
2024	35196	49,9	35358	50,1	70554

Source : DRPS Koulikoro

4.2.2 Mouvements migratoires :

Contrairement à la commune rurale qui n'est pas une zone de forte immigration, la ville de Oueléssébougou est un pôle d'attraction. Cette situation est due à sa position géographique (située le long de la RN7) qui en fait une zone de transit vers les grands centres urbains comme Bougouni, Sikasso voire Abidjan. Son potentiel agricole et l'existence d'une usine d'égrenage de la CMDT non encore opérationnelle accentuent cette vocation.

La population locale est relativement stable.

➤ Immigration :

La commune de Oueléssébougou attire essentiellement les immigrants agricoles des communes voisines. L'immigration vers Oueléssébougou est appelée à se renforcer compte tenu de la construction de l'usine de la CMDT et de la présence du CAR et du CFAR. La proximité de la capitale et sa facilité d'accès par la RN7 restent des atouts pour la commune.

Les autres immigrants viennent principalement des régions de Ségou et de Mopti et des pays comme la Guinée, le Ghana, le Burkina Faso, le Togo, le Nigeria, le Benin et le Libéria.

Les Guinéens, Ghanéens et Burkinabés sont les plus nombreux.

➤ Emigration :

Le mouvement migratoire des jeunes est important pendant l'intersaison. En dehors de Bamako, ils vont généralement vers la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Congo, la Libye, le Gabon, la France et l'Espagne.

V. ECONOMIE :

Les trois (3) secteurs de l'économie existent dans la ville, le secteur primaire constitue la base de l'économie locale.

5.1 Secteur primaire :

Administrativement la ville de Oueléssébougou fait partie de la région de Koulikoro et économiquement elle est intégrée à la 3^o région.

Le projet intercommunal 'WADAKEDJI' regroupant cinq (5) communes de la région de Sikasso et la commune rurale de Oueléssébougou en est une illustration parfaite. Selon l'Avant Projet de Schéma Régional d'Aménagement, Oueléssébougou fait partie des centres sous-régionaux dynamiques de la région de Koulikoro. Les autres centres sont :

- Banamba ;
- Touba ;
- Fana ;
- Dioila;
- Baguineda.

Le secteur primaire dans la zone repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

5.1.1 Agriculture :

C'est une zone à vocation agricole. Les productions concernent les cultures de rente (coton) et les céréales sèches : le riz, le sorgho, le maïs, le mil, le niébé et le fonio.

Les cultures de rente constituent la principale source de revenus pour les agriculteurs. L'encadrement du monde rural est assuré par les Services, les Projets de développement et les ONG suivants :

- l'Office Haute Vallée du Niger (OHVN);
- l'Antenne Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Équipement Rural (AACAER);
- l'ONG américaine :UTAH Alliance ;
- l'Association Entraide Développement (AED);
- SOS SAHEL ;
- le Projet Agro-Écologique (PAE);
- le Poste de Contrôle et de la Réglementation (PCR);
- la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

La Chambre locale d'Agriculture et la Coopérative des Eleveurs sont des interlocutrices privilégiées de ces structures d'encadrement et d'appui.

Les associations villageoises existent à travers la commune et assurent une bonne organisation des paysans.

La situation des cultures vivrières et des cultures de rente durant les trois (3) dernières années dans la commune est indiquée dans les tableaux N° 11 et 12.

Tableau N° 11 : Situation des cultures vivrières des trois (3) dernières années

Spéculation	2002 - 2003			2003 - 2004			2004 - 2005		
	Sup. (ha)	Rdmt. (ha)	Pn (tonnes)	Super. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)
Mil	1 706	1,137	1 939,72	1 884	0,930	1 751,120	1 894	1,020	1 931,880
Sorgho	2 709	1,287	3 486,48	3 862	0,955	3 688,210	3 283	1,029	3 378,207
Maïs	398	1,200	477,600	1 064	1,050	1 117,200	1 140	1,475	1 681,500
Riz	527	1,020	557,540	576	0,857	493,632	637	0,900	
Niébé	47	0,6	28,200	58	0,535	31,030	86	0,580	
Fonio	212	0,7	148,400	195	0,795	155,025	213	0,795	

Sources : ACAER / OHVN. Ouléssébougou

Tableau N° 12 : Situation des cultures Industrielles des trois (3) dernières années

SPECULATION	2002 - 2003			2003 - 2004			2004 - 2005		
	Sup. (ha)	Rdmt. (ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)
Coton	1 511	1,175	1 775,425	1 550	1,145	1 774,750	2 000	1,190	2 380
Arachide	708	1,015	718,620	941	1,015	955,115	1 096	1,115	1 222,040
Sésame	22	0,250	5,500	17	0,250	4,250	21	0,270	5,670
Hibiscus	18	0,200	3,600	8	0,160	1,28	7	0,160	1,120

Sources : ACAER / OHVN. Oueléssébougou

Sup. = Superficie
Rdmt = Rendement
Pn = Production

5 - 1 - 2 - Maraîchage et arboriculture :

Maraîchage :

Le maraîchage est pratiqué pendant la saison sèche (Novembre - Avril). Les spéculations concernent : la tomate, le piment, le concombre, l'échalote, la laitue l'aubergine, le haricot vert, le manioc, la patate douce et les courges.

Tableau N° 13 : Situation des cultures maraîchères des trois dernières années

Spéculation	2002 - 2003			2003 - 2004			2004 - 2005		
	Sup. (ha)	Rdmt. (ha)	Pn (tonnes)	Super. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt (ha)	Pn (tonnes)
Tomate	44	10 T	440	32	15	480	57	15	855
Piment	-	-	-	-	-	-	9	4	36
Concombre	12	15	180	13	20	260	7	20	140
Echalote	48	20	960	62	32	1 664	51	32	1 632
Laitue	18	10	180	40	9	360	43	9	387
Aubergine	5	0,920	46	-	-	-	-	-	-
Haricot vert	16	9	144	13	8	104	-	-	-
Manioc	81	7	567	91	15	1 365	94	15	1 410
Patate douce	112	9	1 008	109	12	1 308	85	12	12 085
Courge	67	2,48	166	81	2,480	200,8	84	2,480	208,320

Source : AACAEER Oueléssébougou

Arboriculture :

Les manguiers, bananiers, orangers, papayers, citronniers et goyaviers constituent les principales essences fruitières exploitées dans la commune. L'écoulement de ces produits reste le principal problème à résoudre.

Aucune statistique n'est disponible quant aux différentes quantités produites.

5.1.3 Activités Forestières :

L'exploitation forestière porte sur :

- la production de plants ;
- l'exploitation du bois ;
- les produits de cueillette ;
- l'apiculture.

➤ **Production de plants :**

Cette production est vulgarisée par le Service de la Conservation de la Nature, le Projet Agro-Ecologique (PAE), l'OHVN et l'ACAER.

Les quantités des plants produits sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 14 : Production de plants (pépinière)

N°	Désignation	Plants
01	Eucalyptus	14335
02	Flamboyant	51
03	Manguier	1207
	Total	17865

Source : Service de la Conservation de la Nature Oueléssébougou

➤ **Exploitation de bois :**

Elle porte sur :

- le bois de chauffe ;
- le charbon ;
- le bois d'œuvre ;
- le bois de service.

Les marchés de bois dans la commune sont : Tinkelé, Simindji et Bougoudaba (Mana). Aucune statistique n'existe sur l'exploitation de bois. Ces dernières années, le PAE a contribué à la chute de la production de bois en interdisant la coupe de bois dans vingt deux (22) villages.

➤ **Produits de cueillette :**

Ils constituent des sources de revenus substantiels pour les femmes rurales. Les produits sont : les noix de karité, le tamarin, le néré, le tabacoumba, le zaban etc.

➤ **Apiculture :**

Les producteurs de miel sont encadrés et équipés par l'OHVN. Les quantités produites sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 15 : Production de miel en 2003

Nombre	Ruches traditionnelles	Ruches modernes
Nombre de ruches	12 916	20
Productions	51 tonnes	140 kg

Source : OHVN Oueléssébougou

5.1.4 Elevage :

Il est de type extensif pratiqué essentiellement par les peuls et les bambaras. Les espèces élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins et la volaille.

Les itinéraires suivis par les animaux dans la commune sont :

- Yanfolila – Bougouni – Vieille cité de Mana ;
- Baguineda (Tielen) – Sougoula – Digan ;
- Koulouba – Marako.

Ces passages d'animaux ne sont pas aménagés. Les zones d'élevage par excellence de la commune sont : Sougoula, Digan, Mpiebougou, Beneco, Marako.

L'effectif du cheptel en 2003 est indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau N° 16 : Effectif du cheptel de la Commune (2003)

Animaux	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Volaille
Nb têtes	25000	10700	19500	10500	40000	10400

Source : PCR Oueléssébougou

Les mouvements enregistrés au niveau du marché à bétail sont relativement importants. Ces mouvements sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau N° 17 : Mouvement du marché à bétail en 2003

N°	Bovins		Ovins		Caprins		Poules		Pintades	
	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
02	1265	1265	6200	6200	10500	10500	26260	26260	6500	6500

Source : PCR Oueléssébougou

P : présentés

V : vendus

Le taux de vente est de 100% pour tous les animaux.

➤ **Production de viande :**

Les abattages contrôlés en 2003 donnent les statistiques suivantes :

Tableau N° 18 : Abattages contrôlés en 2003

N°	Espèces animales	Nombre d'abattages	Poids carcasses
1	Bovins	1274	176 Tonnes 625kg
2	Ovins	413	7Tonnes 762 kg
3	Caprins	1647	24Tonnes 293 kg
Poids total des carcasses			208Tonnes 680

Source : PCR Oueléssébougou

La moyenne des abattages est de trois (3) animaux par jour.

Le Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) met actuellement en place des mesures et des structures pour l'encadrement des jeunes ruraux. Cette formation est assurée au CFAR par les spécialistes en aviculture.

A l'exception de la structure urbaine où le commerce est l'activité principale, l'agriculture reste la première activité dans les autres villages de la commune. L'élevage constitue la seconde activité des populations de la commune.

5.1.5 Difficultés du secteur primaire :

Le secteur primaire, bien que constituant la base de l'économie locale, est confronté à d'énormes problèmes qui sont :

- le sous-équipement des populations dans tous les domaines ;
- l'absence de lignes de crédits pour soutenir les activités principales du secteur;
- l'enclavement des zones de production qui entrave l'écoulement des produits ;
- l'agriculture de type extensif qui reste tributaire des aléas climatiques ;
- l'élevage de type extensif qui est peu productif.

5.2 Secteur secondaire :

5.2.1 Industrie

Il existe une usine d'égrenage de coton à Oueléssébougou. Elle sera opérationnelle en début 2005.

5.2.2 Artisanat :

La chambre des métiers de Oueléssébougou est affiliée à la chambre de Kati. Elle regroupe les boulangers, les menuisiers, les mécaniciens, les électriciens, les potiers, les teinturiers

etc. Les forgerons formés, encadrés et équipés par l'OHVN, fabriquent du matériel agricole et assurent la maintenance des pompes CIWARA et des presses manuelles de karité.

Dans le domaine de l'alimentation on enregistre :

- *une boulangerie moderne appartenant à des libanais et qui est située vers Seguessa ;*
- *trois (3) boulangeries traditionnelles à Ntintoubougou ;*
- *sept (7) boulangeries traditionnelles à Oueléssébougou.*

Les produits de l'artisanat sont consommés localement ou écoulés sur les foires de la commune.

La chambre locale des métiers n'a pas de siège.

5.3 Secteur tertiaire :

5.3.1 Commerce :

La position géographique de la ville lui confère un rôle de centre des échanges commerciaux avec le District de Bamako, la région de Sikasso, la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry. Le commerce reste la principale activité de la ville de Oueléssébougou. Les échanges commerciaux se font lors des foires des villages voisins.

➤ *A l'intérieur de la commune :*

Il existe six (6) foires hebdomadaires et de nombreux petits marchés ruraux dont des marchés de bois. Les foires les plus importantes sont celles de Digan (Dimanche) et de Oueléssébougou (vendredi) qui accueillent les forains de Bamako, Bougouni, Keleya, Sélingué et des autres communes voisines. Les autres foires sont :

- *Marako (Mardi) ;*
- *Dafara (Mercredi) ;*
- *Sougoula (Mercredi) ;*
- *Mpiebougou (Mardi).*

➤ *En dehors de la commune les foires fréquentées par les commerçants de Oueléssébougou sont :*

- *la foire de Farada (Lundi) ;*
- *la foire de Niaganina (Samedi) ;*
- *la foire de Tounan (Jeudi) ;*
- *la foire de Dalabala (Samedi) ;*
- *la foire de Ouroun (Mercredi) ;*
- *la foire de Sidoba (Mercredi) ;*
- *la foire de Banan et de Bougouni (Lundi) ;*
- *la foire de Diako (Lundi) ;*
- *la foire de Tielen et de Baguineda (Lundi) ;*

- la foire de Laban (Jeudi).

Les échanges portent essentiellement sur les céréales, la volaille, les animaux, les productions animales, les ressources forestières et les divers produits.



Case d'hébergement de Binger (explorateur français)

5.3.2 Tourisme :

Les sites touristiques ne sont pas très nombreux dans la commune rurale de Oueléssébougou. Les bois sacrés, qui existent dans presque tous les villages, ne sont pas accessibles aux non initiés.

Le site touristique le plus important du Djitoumou se trouve à Dianikoro : il s'agit de la tombe de Djitoumou Balla située dans la commune de Sanankoro Djitoumou.

La liste des sites et monuments historiques est indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau N° 19 : Inventaire des sites et monuments

N°	Communes	Villages	Sites et monuments
01	Oueléssébougou	Oueléssébougou	Puits sacré à Bamananking
02	Oueléssébougou	Oueléssébougou	Case sacrée de Binger à Bamananking
03	Oueléssébougou	Mana	Tata construit pour contrer Samory
04	Oueléssébougou	Mana	Puits sacré dans la vieille cité
05	Oueléssébougou	Mana	Couloirs souterrains dans la vieille cité
06	Sanankoro Djitoumou	Dianikoro	Tombe de Djitoumou Balla

Source : Mairie de Oueléssébougou

Ces sites, souvent méconnus, à l'exception de celui de Dianikoro, n'ont bénéficié à ce jour d'aucun aménagement.

La case où logea l'explorateur Binger en 1887 est entretenue par le propriétaire du site.



Tata de la vieille cité de Mana



Puits sacré de la vieille cité de Mana

5.3.3 Transport :

Le transport est géré dans la commune par la section locale du Syntrui (Syndicat National des Transporteurs Routiers Urbains et Interurbains). Aucune structure administrative chargée du secteur n'existe dans la commune.

Les transporteurs assurent les déplacements des populations vers les diverses foires qui ont lieu à l'intérieur de la commune. Les cars des différentes sociétés de transport desservant Bougouni et Sikasso, traversent la ville de Oueléssébougou.

Les charrettes jouent également un rôle important dans le transport des produits agricoles vers les marchés. Les moyens de transports utilisés sont :

- *les véhicules de 7 à 10 tonnes ;*
- *les minibus de 22 places ;*
- *les voitures personnelles ;*
- *les charrettes à traction animale ;*
- *les motocyclettes*
- *les bicyclettes.*

La composition du parc auto est la suivante :

- *trois (3) camions de 7 tonnes ;*
- *trois (3) camions de 10 tonnes ;*
- *un camion remorque ;*
- *cinq (5) camions bennes*
- *Trente (30) minibus.*

Le transport des passagers et des marchandises s'effectue sur les axes Bamako-Oueléssébougou-Bougouni-Communes voisines.

Les marchandises transportées sont les céréales, les produits maraîchers, la volaille, le charbon de bois et le bois de chauffe.

Les différents moyens de transport permettent de faciliter les échanges à l'intérieur de la commune et entre la commune et les autres localités.

Une enquête sur les transports, a été effectuée par le bureau d'Etudes, un jour de foire au niveau de six (6) points :

- *Poste de contrôle (provenance de Bamako) : il enregistre le passage des forains de Bamako, Sanankoroba, Dialakoroba, Bananzolé, Marako, Dongorona, Simindji, Dafara ;*
- *Entrée Sud (provenance Bougouni) : il enregistre le passage des forains de Bougouni, Keleya, Sidoba, Sala, Sougoula, Famana, Farani, Frékoroba, Bladié, Beneco, Banancoro ;*
- *Carrefour Selingué (provenance de Bougouni) : il enregistre le passage des forains de Selingué, Faranida, Nénèko, Dièmènè, Tinkelé, Soussounkoro, Koutoula ;*
- *Route CFAR : elle draine les forains de Morodiamougou, Wolobala, Samambougou, Konatéougou ;*

- Route Tamala : elle est empruntée par les forains de Tamala, Nkorobougou, Djitoumou Dialakoro, Denfara, Digan, Diago, Sido, Sikaro, Tielèn, Sanankoro Djitoumou, Massala ;
- Route de Faraba (menant au fleuve Niger à l'Ouest) : elle draine les forains de Faraba, Kourouba, Mpana, Mpiébougou, Ténémambougou, Ziélandi.

Le tableau ci-après résume les statistiques de cette enquête transport :

Tableau N° 20 : Enquête transport

Modes	Piétons	Vélo	Moto	Charrettes	Minibus Voiture	Camions
<i>Lieux enquêtes</i>						
Poste de contrôle	160	220	170	30	298	310
Entrée Sud	189	349	277	29	57	132
Carrefour Selingué	143	149	150	56	125	56
Route CFAR	182	219	97	82		
Route Tamala	390	364	317	62	27	30
Route Faraba	360	300	263	88	17	109
TOTAL	1424	1601	1274	347	524	637

Source : Enquête transport "CAU-HK" 26 Novembre 2004

NB : la route de Faraba est fréquemment empruntée par les camions et bennes transportant des agrégats et du coton. La route de Tamala est empruntée par des camions transportant essentiellement du coton.

Le transport apporte d'énormes ressources financières à la commune par le truchement des taxes. Ces ressources peuvent atteindre 600.000 FCFA/mois les jours de foire (Vendredi).

Le secteur du transport reste cependant confronté à de nombreux problèmes qui sont :

- l'état défectueux des routes à l'exception de la RN7 et de la route de Selingué ;
- l'absence de place de stationnement pour les véhicules (gare routière) ;
- l'insécurité sur les routes (braquage) ;
- la vétusté du parc.

Le développement du transport reste lié à l'amélioration des infrastructures routières, à l'aménagement d'une gare routière et à une bonne gestion du secteur.

5.3.4 Institutions financières :

Les institutions financières qui existent dans la ville sont :

- la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) ;
- la Caisse Associative Kondo Jiguima ;
- la Caisse Associative Soroyiriwasso ;
- le CANEF ;
- le Programme d'Appui aux Systèmes d'Epargnes et de Crédits Autogérés (PASECA).

Les assurances CNAR et SABU NYUMAN ont des antennes dans la ville.

5.3.5 Administration et ONG

L'administration à travers ses services locaux et autres démembrements assure le service public aux populations. Ce sont :

- *l' Arrondissement ;*
- *la justice ;*
- *l'Antenne Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural (AACAER);*
- *le Poste de Contrôle et de Réglementation (PCR);*
- *la brigade de gendarmerie ;*
- *le poste de douanes ;*
- *l'Office Haute Vallée du Niger (OHVN);*
- *le Centre d'Animation Rurale (CAR);*
- *le CFAR : Centre de Formation des Animatrices Rurales ;*
- *le service local de la santé ;*
- *le Service de la Conservation de la Nature (SCN);*
- *la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA);*
- *l'Energie du Mali (EDM).*

Des organisations non gouvernementales (ONG) et des projets de développement interviennent pour le développement socio-économique de la ville. Ce sont :

- *Islamic relief ;*
- *UTAH Alliance ;*
- *AADEC ;*
- *SOS SAHEL ;*
- *ACEF Mali ;*
- *PAE.*

Les informations sur les ONG et les Projets sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 20 : Informations sur les ONG et Projets

N°	Désignation	Date d'ouverture	Typologie	Activités	Cibles	Formations spécifiques	Financement
01	UTAH ALLIANCE	1985	ONG Américaine	Marâtchage – Réalisation de puits à grands diamètres – Construction d'écoles et de centres de santé communautaire	Femmes Auteurs Animateurs		Fonds Etat UTAH (USA)
02	Association Entraide Développement	1982	ONG féminine	Marâtchage – Réalisation de puits à grands diamètres – élevage (aviculture, embouche, petit élevage) – Banque de céréales	Groupements de femmes	Formation en transformation de produits : lamarins, zabans, dah – Teinture, bogolan, savonnerie	
03	Association Appui Développement Communautaire	1991	ONG	Construction classes Equipements scolaires Formation des APE	Animateurs	Formation et recyclage des enseignants	Pays-bas
04	Projet Agro-Ecologique	1991	Projet	élevage – Lutte contre érosion – Gestion des ressources naturelles – Construction de barrages – Marâtchage – Pépinières forestières – Reboisement – Construction foyers améliorés		Formation en agro-écologie Formation en technique de production du fumier organique	Agro Action Allemande
05	ISLAMIC RELIEF	2000	ONG	Réalisation de puits à grand diamètre Actions humanitaires			Fonds ONG
06	SOS SAHEL		ONG	Agriculture – Construction de petits barrages – Marâtchage – Alphabétisation			Partenaires extérieurs
07	Appui Conseils aux Enfants Femmes au Mali ACEF Mali		ONG	Conseils – Causeries débats – Projection de films – Emissions de radio – consultations mensuelles pour les professionnelles du sexe – Tente de préservatifs	Pairs éducateurs Agents socio-sanitaires et personnes vivants avec VIH		BMS Groupe Pivotal Populations

Les chambres locales d'agriculture et de métiers, la coopérative des éleveurs sont des interlocutrices privilégiées des ONG et des Projets de développement.

5.3.6 Ressources financières :

Les ressources financières sont constituées de :

a – Impôts et Taxes :

- *TDRL : Taxe de Développement Régional et Local. Le taux de recouvrement est très faible ;*
- *ITS : Impôts et taxes sur Services ;*
- *Taxes d'abattage ;*
- *Taxes de voirie ;*
- *Taxes sur le bétail ;*
- *Patentes ;*
- *Vignettes ;*
- *Taxes de sortie de véhicules et de transport ;*
- *Taxes sur l'exploitation des moulins.*

b – Produits de Service, du domaine et de ventes diverses :

- *les ristournes versées par le Service de la Conservation de la Nature (vente de produits forestiers) ;*
- *les taxes perçues sur les marchés et foires ;*
- *les taxes sur l'ensemble des prestations de service à caractère administratif (légalisation, délivrance d'acte d'état civil, copies etc.).*

c – Transferts reçus d'autres administrations :

Ils sont constitués par la dotation générale au titre de la décentralisation, des dons et legs du jumelage, des frais d'édilité (vente de parcelles).

5.3.7 Coopération Décentralisée

Le jumelage avec la ville française de Pontivy, qui date du 21 Juin 1987, est porteur d'espoir pour la ville de Oueléssébougou compte tenu des divers domaines d'intervention :

➤ *Education :*

L'intervention dans le secteur de l'éducation a porté sur :

- *la construction de quatre (4) salles de classes et de bureaux-magasins à l'école de Nintoubougou ;*
- *la construction de deux (2) salles de classes et d'un bloc de latrines au jardin d'enfants ;*
- *la donation de fournitures scolaires pour tous les élèves de la ville.*

➤ *Santé :*

Elle a porté sur :

- *la construction de trois (3) salles d'hospitalisation au centre de santé de référence ;*
- *l'équipement du bloc opératoire du centre de santé de référence ;*
- *l'équipement du bloc dentaire ;*
- *la donation d'un groupe électrogène ;*
- *la donation d'une ambulance.*

➤ *Mairie :*

Elle a consisté à :

- *l'achat de mobiliers de bureaux ;*
- *la donation de quatre (4) véhicules dont une benne.*

➤ *Femmes :*

Elle a consisté à :

- *la donation de moulins et machines à coudre ;*
- *la clôture de périmètres maraîchers pour les femmes de Oueléssébougou.*

✦ *Conclusion :*

L'économie est dominée par le secteur primaire qui connaît beaucoup de difficultés.

Le secteur secondaire est naissant dans la commune avec la construction de l'usine d'égrenage de coton de la CMDT qui n'est pas encore opérationnelle.

Le secteur tertiaire présente beaucoup de potentialités qui doivent être accompagnées par des mesures spécifiques pour assurer un plein essor à ce secteur qui sont :

- *l'amélioration des conditions de transport par l'aménagement des routes et le renouvellement du parc ;*
- *l'aménagement des marchés forains ;*
- *la mise en valeur des sites touristiques et la construction de structures d'hébergement ;*
- *l'extension des activités des institutions financières dans les villages ;*
- *l'amélioration des ressources de la commune par l'amélioration du taux de recouvrement des impôts et taxes, et la construction d'équipements marchands ;*
- *le renforcement du jumelage.*

VI. VOIRIES – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1- Voirie :

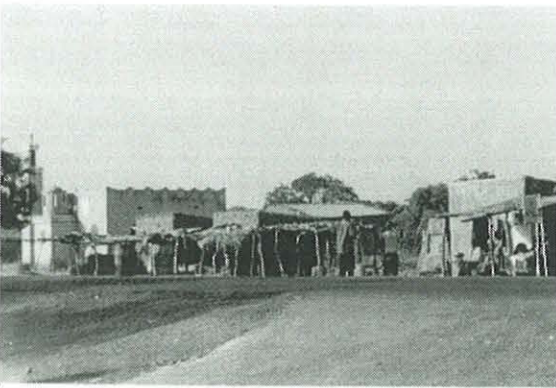
6.1.1 Maillage :



Le maillage est constitué par un réseau relativement régulier issu des différentes opérations d'urbanisme (restructurations effectuées de 1963 à 1996).

Seules les zones de Namabougou et de Seguessona ont conservé leur caractère rural (trame de voirie irrégulière).

Toutes les voies urbaines s'articulent sur la RN7 qui traverse la ville du Nord au Sud. Les emprises varient de 10 à 20 m. La RN7 est la seule voie bitumée de la ville. Les principales voies urbaines sont :



Route Nationale N° 7

- N° 1: la RN7 qui traverse la ville sur 6 km de Namabougou à Seguessona ;
- N°2 : la voie qui va de l'EDM à Seguessona d'une emprise de 20 m ;
- N°3 : la voie partant de la RN7 vers le cimetière située sur la route de Ziélani d'une longueur de 1,500km et d'une emprise de 10 m ;
- N°4 : la voie qui part du marigot des Pères (Père Koni) passe par le stade municipal et se dirige vers la sortie Ouest d'une longueur de 1,300 Km et d'une
- N°5 : Voie qui part de la N° 2 en se dirigeant vers la sortie Ouest (Blanidié) d'une longueur de 1,300 km ;
- N°6 : voie qui part de la RN7, passant par le marché de Oueléssébougou jusqu'à l'abattoir d'une longueur 400 m ;
- N°7 : voie qui part de l'EDM jusqu'à la maison d'arrêt d'une longueur de 1,750 km ;
- N°8 : voie qui part de la mission de Ntintoubougou jusqu'à l'usine CMDT d'une longueur de 2,100 km ;
- N°9 : voie qui part de la RN7, passant par les bureaux de la justice jusqu'à la sortie Est (vers Tamala) ;



Route de Mpiebougou

- N°10 : voie qui part de la RN7 passant par le terrain de sports de Ntintoubougou jusqu'à la sortie Est (voie prévue pour la route de Tamala avec 20 m d'emprise) d'une longueur de 1,200 km ;
- N°11 : voie de direction Est-Ouest qui passe par le parc de vaccination (vers Morodiambougou) d'une longueur de 650 m ;
- N°12 : voie qui part du marigot vers Mana, passe par le terrain de sports de Ntintoubougou d'une longueur de 2,200 km.

6.1.2 Ouvrages d'art :

A l'intérieur de la ville un pont marque la frontière entre les quartiers de Oueléssébougou et de Ntintoubougou. Un autre pont réalisé par UTAH Alliance non loin du jardin de la mission est appelé pont sur « Mon Père Koni ». Il est réservé aux piétons et aux engins à deux (2) roues. Il est submersible en saison pluvieuse.

6.2 Réseaux divers :

6.2.1 Alimentation en Eau :

Il n'y a pas de réseau d'adduction d'eau dans la ville de Oueléssébougou. Les sources d'approvisionnement en eau potable sont les pompes manuelles (75), les puits à grand diamètre (12) et quelques châteaux d'eau. Les puits à grand diamètre assurent l'abreuvement des animaux. Outre quelques particuliers, les châteaux d'eau sont situés dans l'enceinte du centre de santé de référence, de la BNDA et de la CMDT.

Les puits traditionnels, souvent très profonds surtout à l'Ouest de la ville (20 m de profondeur) assurent les besoins domestiques.

Le marigot traversant la ville est pollué par les femmes qui y lavent les graines de néré. L'eau du marigot est utilisée uniquement pour faire des briques.

6.2.2 Electricité :

Il existe un réseau d'électricité dans la ville de Oueléssébougou. Le réseau conçu en basse tension connaît régulièrement des chutes de tension, ce qui nuit à la qualité du service. Le réseau géré par l'EDM est alimenté à partir d'une centrale thermique de deux (2) groupes électrogènes de 100 KVA chacun. Les supports des fils électriques sont des poteaux en bois ou en béton.

Le nombre d'abonnés est de 240 et la capacité actuelle des installations ne permet de satisfaire les nombreuses demandes.

Pour une offre satisfaisante l'EDM doit réhabiliter son réseau afin d'augmenter la puissance installée et de renforcer le contrôle et la fourniture de l'énergie distribuée. En plus du réseau EDM, il existe des installations solaires et des groupes électrogènes dans la ville.

Il faut signaler que la ligne haute tension de Selingué passe à 2 km à l'Ouest de la ville de Oueléssébougou.

6.2.3 Télécommunication – Radio - Télévision

Le réseau téléphonique de Oueléssébougou est connecté à celui de Bamako (réseau lié à l'OCB). Le nombre d'abonnés est de 69. Ce chiffre n'inclut pas les services administratifs.

Il existe huit (8) cabines téléphoniques. L'antenne relais de IKATEL est fonctionnelle depuis le 28 Novembre 2004.

Il existe une antenne de l'ONP à Oueléssébougou.

Il n'y a pas d'antenne relais de l'ORTM à Oueléssébougou. Les populations sont obligées d'utiliser de longs supports métalliques pour les antennes afin de capter les images de la télévision.

La commune dispose d'une radio opérationnelle et une autre en projet. La radio locale Djitoumou émet sur la fréquence 995 Mhz dans un rayon de 80 km. Elle couvre les quarante quatre (44) villages de la commune. Le programme comporte des émissions sur l'évangélisation (25%), des émissions sur le développement de la commune (75%). L'administration est assurée par un comité de gestion, un directeur général, un directeur de programmes et un régisseur.

Le personnel est au nombre de quatorze (14) dont quatre (4) titulaires et dix (10) volontaires. Le temps d'antenne est de 8 à 12 heures sauf les vendredi où il est de 8 h à 15 heures.

6.3. Environnement :

6.3.1 Assainissement :



Ouvrage d'art : Mon Père Koni

L'assainissement intègre plusieurs composantes dont :

- le drainage des eaux pluviales ;
- le traitement des eaux usées domestiques et excréta ;
- la gestion des déchets solides.

➤ Eaux pluviales :

Les marigots de Oueléssébougou, Mana (Bougoudaba) et Seguessona constituent des exutoires pour les eaux pluviales.

Seul le marigot de Oueléssébougou se trouve à l'intérieur de la ville. Les collecteurs artificiels situés de part et d'autre de la RN7 sont obstrués par endroits. Les eaux pluviales qui coulent en suivant les pentes du terrain, créent des excavations appelées collecteurs naturels secondaires. Ils sont au nombre de 12 dans la ville :

Tableau N° 21 : Collecteurs naturels

N°	Désignation	Sens d'écoulement	Longueur	Parcours
1	Collecteur principal (marigot) N°1	Ouest – Est	1,800 km	Traverse la ville
2	Collecteur N°2	Est – Ouest	500 m	CMDT vers place Lycée privé
3	Collecteur N°3	Est – Ouest	520 m	Gendarmerie vers CFAR
4	Collecteur N°4	Est – Ouest	450 m	Entre perception et jardin d'enfants (Ntintoubougou)
5	Collecteur N°5	Ouest – Est	550 m	Cimetière catholique vers RN7
6	Collecteur N°6	Ouest – Est	680 m	Cases UNESCO vers mairie
7	Collecteur N°7	Ouest – Est	1,300 km	Stade municipal vers marigot
8	Collecteur N°8	Ouest – Est	1 km	Heremakono vers marigot
9	Collecteur N°9	Nord – Sud	700 m	Terrain sports Ntintoubougou vers Ntintoubougou
10	Collecteur N°10	Nord – Sud	2,300 km	Entre terrain de sports et jardin d'enfants à Ntintoubougou
11	Collecteur N°11	Nord – Sud	2,200 km	CMDT vers marigot
12	Collecteur N°12	Nord – Sud	500 m	Mission Ntintoubougou vers marigot

➤ Déchets liquides :

A l'exception des deux (2) missions (catholique et protestante) et quelques nouvelles constructions où les eaux usées sont collectées et traitées dans les fosses septiques, la quasi-totalité des autres concessions déversent les eaux usées dans :



- la rue ou dans des fosses non aménagées ;
- les collecteurs artificiels le long de la RN7.

Il existe deux (2) types de toilettes : la toilette traditionnelle et la toilette améliorée. Les produits de la vidange sont transportés dans les champs pour servir d'engrais. La ville ne dispose pas de spiros pour la vidange des latrines.

➤ Déchets solides :

Il s'agit des ordures ménagères, des ordures du marché, des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux. Il n'y a aucune structure chargée de la collecte des ordures ménagères, ce qui occasionne de nombreux dépôts anarchiques dans la ville. Les plus importants sont :

- Dépôt N° 1 : en face de la perception de Ntintoubougou ;
- Dépôt N° 2 : à côté du camp des gardes ;
- Dépôt N° 3 : au niveau du jardin de la mission ;
- Dépôt N° 4 : derrière la mission catholique.



Vue du marigot traversant la ville :
exutoire principal

Le nettoyage du marché est assuré par le GIE dénommé SANUYA suivant contrat avec la mairie. Les ordures collectées sont transportées par un camion benne de la mairie (don de la ville de Pontivy) dans les champs de culture. La qualité de ce travail n'est pas satisfaisante, le GIE manque de personnel.

Les déchets biomédicaux sont éliminés dans deux (2) incinérateurs situés dans le centre de santé de référence et au CSCOM.

Les cadavres d'animaux sont déposés en bordure du marigot.

6.3.2 Situation de l'écosystème :

Les problèmes environnementaux sont très cruciaux dans le Périmètre Urbain et dans les villages :

- la coupe abusive du bois et les feux de brousse détruisent l'essentiel du couvert végétal. Le Projet Agro-écologique ne s'étendant que sur 22 villages ne couvre que partiellement le territoire communal ;

- les eaux de pluie sont collectées au niveau du marigot qui est souillé par les graines de néré que les femmes y lavent ;
- les différents dépôts anarchiques dégradent fortement le cadre de vie et polluent l'air ;
- la centrale EDM située en plein cœur des habitations, constitue une source de nuisance ;
- l'implantation de la nouvelle usine de la CMDT exige des études d'impact environnemental avant son ouverture ;
- les nuisances causées par l'abattoir situé au milieu des habitations et des deux (2) cimetières ;
- le parcage des animaux dans les concessions.

Tout en dégradant le cadre de vie, ces phénomènes posent des problèmes d'hygiène et de santé.

Le développement économique durable ne peut se faire et se perpétuer que dans un environnement sain.

✚ Conclusion :

Les conclusions que l'on peut tirer de ces constats sont :

- ❖ *les infrastructures routières de la commune et de la ville sont insuffisantes et ne facilitent guère les échanges. En effet les seules voies praticables en toute saison sont la RN7 et la route de Selingué. A l'exception de ces deux (2) voies bitumées, la commune ne compte aucune autre voie bitumée*

La voie d'accès au fleuve (route de Mpiébougou-Kourouba) est en très mauvais état. Dans le souci de désenclaver les zones de production une organisation intercommunale dénommée WADAKEDJI a été mise sur place. Ce projet intercommunal prévoit :

- *l'aménagement de 106 km reliant Yanfolila – Gouinso – Tomoni – Torakoro – Djéba – Farani – Noyi – Nkonaté – Ouroun – Soumaya – Bomboya – Ziélani – Oueléssébougou (la partie concernée commence à Bomboya) ;*
- *l'aménagement de 22 km sur l'axe Famana – Dialakoro – Ouroun ;*
- *la réalisation de sept (7) ouvrages de franchissement en hauteur.*

❖ *Les réseaux divers sont limités :*

- *le problème d'eau est quasi- général, aucun village de la commune ne dispose d'eau en quantité suffisante pour les besoins des hommes et des activités économiques (élevage, maraîchage, arboriculture etc...), le Périmètre Urbain n'a aucun réseau d'adduction d'eau potable ;*
- *le réseau électrique conçu en basse tension (faible intensité) ne couvre pas le tiers des besoins actuels de la population du Périmètre Urbain. La ligne haute tension de Selingué qui passe à environ 2km du Périmètre n'est guère exploitée ;*
- *le réseau téléphonique actuel ne couvre pas les besoins de la ville. L'ouverture de la ligne IKATEL le 28 Novembre a suscité l'engouement de la population.*

❖ *La dégradation du cadre de vie est due entre autres :*

- *au manque de réseau pour le drainage des eaux pluviales et à la pollution de l'exutoire principal ;*
- *à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;*
- *au manque d'espaces libres et d'espaces verts.*

VII. EQUIPEMENTS :

Il s'agit d'équipements collectifs indispensables qui assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs et cultes etc...

7.1. Equipements administratifs :

Dans le Périmètre Urbain, l'essentiel des équipements administratifs se trouve dans les quartiers de Oueléssébougou et de Ntintoubougou. L'usine de la CMDT et ses bureaux se trouvent sur les terres de Mana. Les données relatives aux équipements administratifs sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 22 Equipements Administratifs et ONG

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observation	Superficie (en ha)
1	Arrondissement	Bureaux logements	1958 - 1959	Semi - dur	Mauvais	Bamanankin	Clôturée	0,30
2	Gendarmerie	Bureaux	1984	Semi - dur	Bon	N'Timoubougou	Non clôturée	0,75
3	Camp des gardes	Logements	Période coloniale	En banco	Mauvais	Bamanankin	Clôturée en ruine	
4	Maison d'arrêt	Prison	1999	En dur	Bon	Hermakono	Clôturée	2
5	Justice	Bureaux logements				N'Timoubougou	En location	
6	Douane	Bureaux logements	1964 - 1965			Hermakono	En location	
7	Maison du peuple	Salles de classes	1979	En banco	Très mauvais	Bamanankin	Non clôturée	
8	C.M.D.T	Usine	1999	En dur	Bon	Mana	Clôturée	100
9	E.D.M	Bureaux	1999	En dur	Bon	Mission	Non clôturée	
10	O.H.V.N	Bureaux logements	1986	En dur	Bon	N'Timoubougou	Avec station météo	3,05
11	C.A.R	Bureaux logements	1966	Semi - dur	Bon	N'Timoubougou	Clôturée en grillage	1,8
12	Mairie	Bureaux	2003	En dur	Bon	Bamanankin	Clôturée	0,15
13	B.N.D.A	Bureaux	2002	En dur	Bon	N'Timoubougou	Clôturée	
14	Conservation de la Nature	Bureaux	1966	En banco	Bon	N'Timoubougou	En ruine (Combiné avec CAR)	
15	Réserve administrative							
16	Perception		1980		Mauvais	Bamanankin	Espace vide	2,2275
17	Elevage	Bureaux logements		En dur		N'Timoubougou	Espace vide	
18	Bureaux Barrage Selingué	Bureaux	1979	En dur	Mauvais	N'Timoubougou	Non clôturée	0,8075
19	C.F.A.R	Bureaux logements	1980 - 1982			N'Timoubougou	Clôturées	
20	Poste gendarmerie	Poste de contrôle	1989	En banco	Mauvais	Mana	Clôturée en grillage	3,48
21	C.A.C (SMDR)	Magasin	Période coloniale	En dur			Non clôturée	
22	A.A.D.E.C	Bureaux logements			Passable	Bamanankin	Location	
23	PASECA - OSK	Bureaux				N'Timoubougou	Location	
24	Islamic Relief	Bureaux	2001			N'Timoubougou	Location	
25	UTAH alliance	Bureaux				N'Timoubougou	Location	
26	ACEF / Mali	Bureaux	2003			N'Timoubougou	Location	
27	Soró yirwasso	Bureaux				N'Timoubougou	Location	
28	Kondo jigima	Bureaux	1997			N'Timoubougou	Location	
29	CANEF	Bureaux				N'Timoubougou	Location	
30	Ass Saboungouman	Bureaux				N'Timoubougou	Location	
31	CNAR	Bureaux				Konimbougou	Location	

CFAR : Centre de formation des Animatrices Rurales

7.2 Equipements socio – sanitaires

Les équipements socio-santaires sont :

- *le centre de santé de référence;*
- *le CSCOM ;*
- *le dispensaire de la mission catholique;*
- *le dispensaire de la mission protestante (vieille cité de Mana) ;*
- *le centre social pour les sœurs catholiques. Ce centre est devenu le siège de la mairie avant d'être abandonné. Il est situé non loin des deux (2) centres de santé.*

7.2.1 Centre de santé de référence :

Les différents blocs de ce centre sont les suivants :

- *le bloc opératoire ;*
- *le bloc dentaire ;*
- *le bloc ophtalmologique ;*
- *le bloc laboratoire ;*
- *le bloc maternité*
- *le bloc chirurgie – médecine – hospitalisation ;*
- *le bloc salle de soins*
- *le bloc service du développement social ;*
- *le bloc DRC ;*
- *le bloc dépôt vente de produits pharmaceutiques;*
- *les bureaux ;*
- *les latrines.*

Le CSR dispose d'un incinérateur, d'un château d'eau, d'un groupe électrogène, d'une morgue provisoire, d'une ambulance, de deux (2) véhicules. La capacité d'accueil est la suivante :

- *Médecine : six (6) lits ;*
- *Maternité : quatre (4) lits ;*
- *Chirurgie : six (6) lits.*

Le personnel du CSR est constitué de :

- *quatre (4) médecins ;*
- *un technicien supérieur de santé ;*
- *un assistant médical;*
- *un technicien sanitaire ;*
- *deux (2) sages femmes ;*
- *deux (2) matrones;*
- *un laborantin ;*
- *trois (3) aides soignantes ;*
- *un manœuvre.*

7.2.2 CSCOM :

Il occupe le bâtiment de l'ancien centre de santé datant de la période coloniale. Il est composé de trois (3) blocs :

- le bloc hospitalisation de la maternité ;
- le bloc dispensaire – maternité – dépôt de vente de médicaments ;
- les latrines.

Le CSCOM dispose d'un incinérateur, d'une moto et partage le château d'eau avec le CSR. Sa capacité d'accueil est quatre (4) lits. Le personnel est constitué de :

- un technicien supérieur de santé ;
- un technicien de santé ;
- deux (2) aides soignantes ;
- deux (2) matrones ;
- un gardien.

Les indicateurs de santé sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau N° 23 : Indicateurs de santé

N°	DESIGNATION	TAUX (%)
1	Taux de couverture sanitaire	38
2	Taux de prévalence CPN (consultation prénatale)	80
3	Taux de prévalence contraceptive	7
4	Taux de consultation enfants sains	80

Source : Centre de Santé Oueléssébougou

ACEP–Mali appuie les centres de santé dans le dépistage du VIH/SIDA.

Un site a été réservé à un dispensaire au Sud du quartier Oueléssébougou vers Seguessona.

Il existe sept (7) pharmacies toutes localisées dans le quartier Oueléssébougou. Trois (3) concernent la santé humaine. Un seul parc de vaccination aménagé de façon sommaire est situé à Ntintoubougou. Il ne répond à aucune norme.

Les données relatives aux équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 24 Equipements Socio – Sanitaires

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
1	* Centre de santé référence	* Bloc opératoire	2002	En dur	Bon	Bamanankin	Clôturé
		* Bloc dentaire	2002	En dur	Bon	Bamanankin	
		* Unité Ophtalmologie		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Laboratoire		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Service social		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Maternité		En dur	Bon	Bamanankin	
		* DRC		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Dépôt de vente		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Salle d'Hospitalisation (chirurgie et médecine)		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Bureaux		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Salle de soins		En dur	Bon	Bamanankin	
		* Bloc latrines		En dur	Bon	Bamanankin	
2	* CSCOM	* Bloc d'hospitalisation pour les accouchées	Période coloniale	Semi-dur	Passable	Bamanankin	Clôture en ruine
		* Bloc (dispensaire) maternité, dépôt de vente	Période coloniale	En dur	Bon	Bamanankin	
		* Bloc latrines	Période coloniale		Bon	Bamanankin	
3	* Centre de santé	Dispensaire				Oueléssébougou	En projet
4	* Centre social		1968	En dur	Passable	Oueléssébougou	Abandonné
5	* Parc de vaccination	Vaccination				N'Tintoubougou	Espace vert
6	* Pharmacie vétérinaire office DIDI	Santé Animale				Koninbougou	Location
7	* Pharmacie vétérinaire Djitoumoun	Santé Animale				Mission	Location
8	* Pharmacie vétérinaire (cabinet)	Santé Animale				Mission	Location
9	* Pharmacie vétérinaire Danaya	Santé Animale				Bamanankin	Location
10	* Pharmacie Nouvelle	Santé Humaine				Ouelessebougou	Location
11	* Pharmacie Djitoumou	Santé Humaine				Ouelessebougou	Location
12	* Pharmacie Oueléssébougou	Santé Humaine				Ouelessebougou	Location

Source : Centre de Santé Oueléssébougou

Il ressort de l'analyse de la situation socio-sanitaire le constat suivant :

- une concentration de la quasi-totalité des équipements socio-sanitaires dans le quartier Oueléssébougou. Seule la vieille cité de Mana abrite un dispensaire construit par les missionnaires protestants;
- un manque d'espace pour les activités des femmes;
- le mauvais état du seul parc de vaccination.

7.3 Equipements scolaires :

Les équipements scolaires de la ville sont :



Salles de classes en préfabriqués à Ntintoubougou



Case de l'UNESCO à Ntintoubougou

- trois (3) groupes scolaires situés tous dans le quartier Oueléssébougou : un groupe scolaire public existe à Bamananking (superficie : 1,6 ha) et les deux (2) autres appartiennent à la mission catholique et à Monsieur Karamoko Sangaré ;
- cinq (5) écoles de premier cycle : trois (3) dans le quartier Ntintoubougou, une dans le quartier Oueléssébougou et la dernière est dans la vieille ville de Mana ;
 - une école communautaire est située dans le quartier Oueléssébougou ;
 - deux (2) jardins d'enfants sont situés dans le quartier Oueléssébougou dont un privé ;
 - une école biblique pour la formation des pasteurs est sein de la mission protestante de Mana ;
 - des cases construites par l'UNESCO pour l'alphabétisation des femmes et l'enseignement du « NKô ».

Les données relatives aux équipements scolaires sont indiquées dans le tableau N° 25.

Tableau N° 25 Equipements Scolaires

N°	Désignation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
<i>ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE</i>						
1	Jardin d'enfants Protestant	2001	En dur	Bon	Oueléssébougou	Clôturé
2	Jardin d'enfants Public	1982	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
3	Jardin d'enfants N'Tintoubougou Est					Espace vide
4	Jardin d'enfants N'Tintoubougou Ouest					Espace vide
<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL</i>						
5	1er Cycle Oueléssébougou A	1925	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
6	1er Cycle Oueléssébougou B	1983	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
7	1er Cycle Oueléssébougou C	1999	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
8	1er cycle N'Tintoubougou	1977	En dur	Bon	N'Tintoubougou	Non clôturé
9	1er cycle Mission	1965	En dur	Bon	Mission	Clôturé
10	1er cycle Karamoko Sangaré	1998			Bamanankin	Location
11	1er Cycle Espoir	1996	En dur	Bon	Oueléssébougou	Location (privé)
12	1er Cycle Réussite	2004	En dur	Bon	N'Tintoubougou	Location (privé)
13	1er Cycle Mana	1954	En dur	Bon	Mana	Privé protestante – Vieille cité
14	1er Cycle Communautaire	2003			Korembougou	Location (communautaire)
15	1er Cycle Mission protestante	2001	En dur	Bon	Mission	Clôturée (privé)
16	Second cycle A	1950	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
17	Second cycle B	1950	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturé
18	Second cycle Mission	07-août-81	En dur	Bon	Mission	Clôturé (privé)
19	Second cycle Karmoko Sangaré	2004	Semi-dur	Bon	Oueléssébougou	Clôturé (privé)
<i>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i>						
20	Lycée privé				Mana	Projet (2,2 ha)
21	Lycée public				Seguessena	Projet (7 ha)
<i>MEDERSAS</i>						
22	Medersa Terbiatou	1995	En Semi-dur	Bon	Oueléssébougou	Clôturée (privée)
23	Medersa Zikroulaye	1971	En dur	Bon	Oueléssébougou	Non clôturée
24	Medersa Amadou		En Semi-dur	Bon	N'Tintoubougou	Non clôturée
<i>EDUCATION POPULAIRE</i>						
25	Cases UNESCO	1997	En dur	Bon	Oueléssébougou	Alphabétisation et « Nkô »

En plus de ces équipements, il existe des sites pour les établissements ci-après :

- un lycée public à Seguessona (7ha);
- un lycée privé à Mana (2,2 ha) ;
- un jardin d'enfants à Ntintoubougou Est ;
- un jardin d'enfants à Ntintoubougou Ouest ;
- une école à Seguessona à l'Est de la prison ;
- une medersa et une grande mosquée sur la route de Tamala.

Les effectifs sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau N° 26 : Tableau des Effectifs : Elèves – Personnel – Répartition

N°	Nom de l'Ecole	Nombre classes	Effectif Elèves			Effectif enseignants	Ratio Elèves/Maitre
			Garçons	Filles	Total		
<i>Préscolaire</i>							
1	Jardin d'enfants Public et Protestant	4	53	65	118	4	30/1
<i>Premier cycle</i>							
2	Périmètre urbain	42	1480	1339	2819	47	60/1
3	Ecole communautaire	2	25	14	39	2	20/1
4	Vieille cite Mana	6	200	190	390	6	65/1
<i>Second cycle</i>							
5	Périmètre Urbain	13	850	385	1235	31	40/1
<i>MEDERSAS</i>							
7	Périmètre Urbain	9	188	85	273	9	31/1

Source : CAP Oueléssébougou

Une concentration des écoles de second cycle est constatée dans le quartier Oueléssébougou. Dans le reste de la ville les programmations des équipements scolaires doivent tenir compte de ce déséquilibre.

7.4 Equipements commerciaux :

7.4.1 Marchés :

➤ *Marché du quartier Oueléssébougou :*

Situé dans le secteur Bamananking, le marché s'étend de la RN7 jusqu'aux centres de santé. Il accueille tous les vendredi la foire de Oueléssébougou et est constitué essentiellement de paillotes. Les boutiques et magasins sont logés dans les maisons avoisinantes.

Le marché, d'une superficie de 0,36 ha, ne dispose ni d'eau, ni de toilettes.

La foire hebdomadaire, organisée au marché, accueille les forains de divers horizons.

Le ravitaillement du marché est assuré par des camions, des minibus, des charrettes et des engins à deux (2) à roues.

➤ **Marché du quartier Nintoubougou :**

Le marché, d'une superficie de 2,025 ha, n'est pas aménagé. Les femmes s'y installent quotidiennement avec leurs tablettes pour vendre les condiments.

7.4.2 Abattoir :

L'abattoir construit en 1999 est situé entre deux (2) cimetières non clôturés et le marigot de la ville. Il a une superficie de 0,625 ha et est constitué d'une plateforme en béton couverte. Un système de drainage des eaux usées y est aménagé pour les diriger vers le marigot et un puisard.



Les abattages sont contrôlés par le Poste de Contrôle et de la Réglementation.

Les déchets sont entassés tout autour de l'abattoir d'où un désagrément pour les habitations voisines. Il urge de déplacer l'abattoir et d'en prévoir un moderne bien équipé et loin des habitations et des cours d'eau.

Abattoir à Bamananking

7.4.3 Marché à bétail :

Le marché hebdomadaire de bétail se tient au bord du marigot entre le camp des gardes et le dépôt d'ordures. Les marchands de bétail n'ont pas de place affectée pour leurs activités.

7.4.4 Station Service :

Il existe dans la ville sept (7) points de vente de carburant, tous opérationnels. Une station service est en construction au Nord vers Mana à côté de la Sotelma. Un autre site pour station se trouve au Sud à Seguessona.

Il n'y a pas de dépôts d'hydrocarbures dans la ville. Le ravitaillement de la ville est assuré à partir de Bamako. Les données relatives aux équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 27 Equipements Commerciaux

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observation
1	Grand marché (hebdomadaire)	Commerce	avant la période coloniale	Les hangars (bois ou métal)	Passable	Bamanankin	
2	Petit marché (journalier)	Commerce	1984	Quelque hangar	Mauvais	Bamanankin	
3	Marché de bétail (hebdomadaire)	Commerce	1984			Bamanankin	
4	Marché N'Tintou	Commerce		Hangar	Mauvais	N'Tintoubougou	Non clôturé
5	Abattoir	Commerce	1999	En dur	Bon état	Bamanankin	Non clôturée
6	Stations services	Commerce	En cours	En dur		N'Tintoubougou	
7	Station Mamadou Ské	Commerce				N'Tintoubougou	
8	Station Ségou SAMAKE	Commerce				N'Tintoubougou	
9	Station Yiriba SAMAKE	Commerce				Oueléssébougou	
10	Station Abdou Karim SAMAKE	Commerce				Oueléssébougou	
11	Station Badjè TRAORE	Commerce				Oueles - Korembougou	
12	Station Badjè TRAORE	Commerce				Oueléssébougou Douane	
13	Station Daouda TRAORE N°2	Commerce				Oueléssébougou - Douane	

7.5 Equipements de Transport et de sécurité :

7.5.1 : Transport routier :

Il n'existe pas de gare routière dans la ville. Les véhicules stationnent le long de la RN7 et aux alentours du marché pendant les jours de foire.

Les charrettes stationnent entre le marché, le groupe scolaire et les habitations les jours de foire.

Pour le dépannage des véhicules il existe trois (3) garages privés.

7.5.2 Equipement de Sécurité :

Les services de sécurité à Oueléssébougou sont :

- *la brigade de gendarmerie;*
- *le peloton de la garde nationale;*
- *le poste de contrôle à l'entrée Nord de la ville (Mana – Namabougou) ;*
- *la prison à Seguessona au Sud avec une capacité d'accueil de 150 personnes ;*
- *le poste de douane à l'intérieur de la ville sur la RN7 (vers l'entrée de Bougouni).*

Le banditisme, les conflits entre agriculteurs et éleveurs constituent les problèmes majeurs d'insécurité dans la ville. Les corps chargés de la répression sont dotés d'équipements de transmission mais les moyens de déplacement manquent. Un seul véhicule est disponible au niveau de la brigade de la gendarmerie. Les autres difficultés recensées sont :

- *le problème de logements des agents ;*
- *l'état défectueux des locaux ;*
- *le manque de moyens d'intervention rapide.*

Les statistiques concernant l'insécurité sont :

En 2003 :

- *trente six (36) cas de vols;*
- *quinze (15) cas d'abus de confiance ;*
- *cinq (5) cas d'escroquerie ;*
- *sept (7) cas de dommage aux cultures ;*
- *un cas de braquage à Fereintoumou.*

En 2004 :

- *dix sept (17) cas de vols;*
- *six (6) cas d'abus de confiance ;*
- *deux (2) cas d'escroquerie ;*
- *deux (2) cas de dommages aux cultures ;*
- *deux (2) cas de braquage (sur la RN7 et la route de Sélingué).*

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont gérés par le chef de village.

7.6 Equipements sportifs – Culturels – Cultuels :

Les équipements sportifs de la ville se limitent au stade municipal, au terrain de sports de Ntintoubougou et de Namabougou.

Le stade municipal a été construit en 1962, il comprend les installations suivantes :

- *un terrain de football ;*
- *un terrain de basket-ball ;*
- *un terrain de volley-ball.*

Sa clôture, présentement en ruine, a été réalisée en banco. Les différentes opérations d'urbanisme effectuées de 1963 à 1996 n'ont prévu qu'un seul terrain de sports situé à Ntintoubougou sur la route de Tamala.

Les équipements culturels recensés sont :

- *la maison des jeunes : elle est constituée d'une salle unique abritant les spectacles ;*
- *la place publique est localisée à Ntintoubougou.*

Les places publiques et les espaces verts qui constituent habituellement les « poumons » d'une ville ont été ignorés par les opérations d'urbanisme.

Les équipements cultuels sont très nombreux dans la ville. On dénombre dix (10) mosquées dont celle de vendredi, une église catholique et une église protestante, un lieu sacré (autel bambara) et quatre (4) cimetières.

Le petit cimetière situé au Sud de l'abattoir est réservé aux personnes âgées et aux chefs de village.

Les données relatives aux équipements sportifs – culturels et cultuels sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 28 Equipements Sportifs Culturels et Cultuels

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations	Superficie (en ha)
SPORTIFS								
1	Stade I	Terrain de Sport Basket et volley	1962	Semi - dur	Très mauvais	Ouelessebouougou	En ruine	2,90
2	Stade II					N'Tintoubougou	Espace vide	3,15
CULTURELS								
3	Maison des Jeunes	Salle de spectacle	2003	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturée	
4	Place publique					N'Tintoubougou	Espace vide	
5	Cases UNESCO	Salle lecture	1997	Briques cuites	Bon	Bamanankin	Non clôturées	
CULTUELS								
6	Grande Mosquée	Salle de prière	Période coloniale	En dur	Bon	Bamanankin	Non clôturée	800 m2
7	Mosquée I Oueléssébougou	Salle de prière	Période coloniale	En banco	Mauvais	Bamanankin	Non clôturée	
8	Mosquée II Oueléssébougou	Salle de prière		En banco	Mauvais	Ouelessebouougou	Clôturée	800 m2
9	Mosquée III Korinbouougou	Salle de prière	1969	En dur	Bon	Ouelessebouougou	Clôturée	
10	Mosquée IV Banan lassiné	Salle de prière	1978	En banco	Mauvais	Ouelessebouougou	Clôturée	
11	Mosque V Seybou TRAORE près Haute vallée	Salle de prière	2002	En dur	Bon	N'Tintoubougou	Clôturée	0,30
12	Mosquée VI près école N'Tintoubougou	Salle de prière	Période coloniale	En dur	Bon	N'Tintoubougou	Clôturée	0,225
13	Mosquée VII de la colline	Salle de prière	2003	En banco	Passable	Bamanankin	Non clôturée	
14	Mosquée VIII Sidy Coumaré	Salle de prière	1984	En banco	Passable	Hèrèmakono	Clôturée en ruine	
15	Mosquée IX Namabougou	Salle de prière	2000	En dur	Bon	Namabougou	Non clôturée	
16	Mission Catholique	- Logements Bureaux	1936	En dur	Bon	Mission	Clôturée	3,675
		- Salle de prière	1964					
		- Salle de formation cantine	1970					
17	Mission Protestante	Eglise	1997	En dur	Bon		Non clôturé	1
		Logements magasins	1978	En banco	Passable	N'Tintoubougou		
18	Cimetière des Musulmans (ancien)		Période coloniale			Bamanankin	Non clôturé	0,405
19	Cimetière des Musulmans (route de Zélani)					Bamanankin	Non clôturé	7,7
20	Cimetière Musulmans					Bamanankin	Non clôturé	
21	Cimetière Korinbouougou					Korinbouougou	Non clôturé	
22	Cimetière N'Tintoutoubougou					N'Tintoubougou	Non clôturé	6
23	Cimetière Catholique					Bamanankin	Clôturé	0,63

7.7 Equipements touristiques et de loisirs :

Ils sont constitués des trois (3) structures d'hébergement (CFAR, CAR et Campement), de six (6) bars et de deux (2) gargotes. En plus de leurs missions initiales qui est la formation, le CFAR et le CAR servent aussi de lieux d'hébergement et de restauration. La salle de la maison des jeunes abrite les spectacles.

La superficie du campement est de 1575 m2, celle du lieu sacré est de 0,26 ha.

Les données relatives aux équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 29 : Equipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
1	Hôtel	Restauration	En cours	Dur		Oueléssébougou	Construction en cours (Néant)
2	Gargotes (nombre 2)	Restauration				Oueléssébougou	Location
3	Bar Daouda dit Soumaoro Gauchet	Commerce				Oueléssébougou	Location
4	Bar Madou BALLO					Bamanankin	Location
5	Bar de Daniel SAMAKE					Mission	Location
6	Bar Léon SAMAKE					Mission	Location
7	Bar Léonce BAGAYOKO					Mission	Location
8	Bar de Géoancin					Bamanankin	Location
9	C.F.A.R	Logements	1980	Semi - dur		N'Tintoubougou	
10	C.A.R	Logements	1960	En dur		N'Tintoubougou	
11	Lieu Sacré	Site touristique				Bamanankin	
12	Campement	Logements		Semi - dur	Passable	Oueléssébougou	
13	Koro	Site touristique				Bamanankin	
14	Donso daga	Site touristique				Bamanankin	
15	Konlombo (grand puits)	Site touristique				Bamanankin	
16	N'Titi	Site touristique				Bamanankin	

7.8 Equipements de Télécommunication :

Ils sont constitués essentiellement par :

- la représentation locale de la Sotelma ;
- la représentation locale de Ikatel ;
- la représentation locale de l'ONP ;
- les huit (8) cabines téléphoniques ;
- la radio Djitoumou (radio protestante) ;
- la radio Dakan (en construction).

Les données relatives aux équipements de télécommunications sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 30 : Equipements de Télécommunications

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observation Superficie
1	Office des Postes de Télécommunication	Communication	Période coloniale	En dur	Passable	Bamanankin	Clôture en ruine
2	Radio Djitoumou	Communication	1997	Semi - dur		Ouelessebougou	
3	Radio dakan	Communication	En cours	En dur		Bamanankin	En construction
4	IKATEL	Communication	En cours			N'Tintoubougou	
5	8 Cabines Téléphoniques	Communication					Location
6	SOTELMA	Communication	1999	En dur	Bon état	Mana	Clôture en grillage

7.9 Equipements scolaires dans les villages :

Les équipements scolaires des villages du Périmètre d'Urbanisation sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau N° 31 : Equipements scolaires dans les villages de la commune

N°	Village	Ecole ou Medersas	Nbre de Classes	Nbre de Maîtres	Observations
01	Bagayokobougou	Ecole communautaire	1	1	
03	Bananzole	Ecole communautaire	3	3	
04	Bénéko	Premier cycle	3	3	Double vacation
05	Bladié	Médersa	2	2	
06	Bomboya	Premier cycle	3	2	
07	Dafara	Premier cycle	6	6	+ CED (une classe)
08	Denfara	Premier cycle	6	6	
09	Dialakoro Djitoumou	Groupe scolaire	9	10	Premier et second cycle – centre Alphabétisation (une classe)
10	Diéméné	Premier cycle	6	3	CED (3 classes)
11	Dienfin	Premier cycle	3	5	CED (une classe)
12	Digan	Groupe scolaire	9	10	Centre Alphabétisation (deux classes)
14	DionKalan	Premier cycle	3	2	Centre Alphabétisation (une classe)
15	Dongorona	Premier cycle	6	6	
16	Fani Kodialan	Premier cycle	3	1	CED (une classe) – Médersa (une classe)
17	Farani	CED	2	2	
18	Féré koroba	Premier cycle	3	2	
19	Kafara	Premier cycle	6	6	Médersa (une classe)
22	Korona	Premier cycle	3	1	Médersa (deux classes)
23	Mana	Premier cycle	6	6	
24	Marako	Groupe scolaire	9	9	
25	Massako	Centre Alphabétisation	1		
26	Morodiamougou	Centre Alphabétisation	1		
27	M'Pana	Premier cycle	3	3	Centre Alphabétisation (deux classes)
28	M'Piébougou	Premier cycle	3	3	
29	N'Dabougou	Centre Alphabétisation	1		
30	N'Korobougou	Centre Alphabétisation	1		
31	N'Tintoukoro	Premier cycle	3	3	Centre Alphabétisation (une classe)
35	Simindji	Premier cycle	6	6	Centre Alphabétisation (une classe)
36	Sougoula	Groupe scolaire	9	9	Centre Alphas (une classe)
37	Soussoukoro	Premier cycle	6	6	Centre Alphabétisation (une classe)
38	Tamala	Premier cycle	5	5	Centre Alphabétisation (une classe)
39	Ténemanougou	Premier cycle	6	6	Centre Alphabétisation (une classe)
40	Tinkélé	Groupe scolaire	9	10	Centre Alphabétisation (une classe)
41	Zambougou Dionkalan	Premier cycle	3	2	Centre Alphabétisation (une classe)
42	Zambougou Djitoumou	Premier cycle	3	3	Centre Alphabétisation (une classe)
43	Ziélani	Premier cycle	1	1	Centre Alphabétisation (une classe)
44	Ziélabougou	Medersa	4	4	

CED : Centre d'Education pour le Développement

Source : Représentant CAP Ouellessébougou

7.10 Autres équipements dans les villages:

Les autres équipements se trouvant dans les villages du Périmètre d'Urbanisation sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau N° 32 : Autres équipements dans les villages du Périmètre d'Urbanisation

N°	Village	CSCOM	Dispensaire	Maternité	Marché	Observations
04	Beneco	X				
07	Dafara				X	Foire
9	Dialakoro djitoumou			X		
12	Digan	X		X	X	Foire
13	Dionkalan				X	
14	Dongorona				X	
16	Farani		X			
17	Férékoroba		X			En ruine
18	Kafara		X			Case de santé
23	Marako		X	X	X	Foire
26	Mpana		X			Case de santé
27	Mpiébougou		X (en ruine)		X	Foire
36	Sougoula		X	X	X	Foire
39	Tenembougou		X			Case de santé
40	Tinkélé	X			x	Marché de bois
42	Zambougou djitoumou		X			Case de santé

Il existe une église dans les villages de Ndabougou et de Sougoula. Chaque village de la commune dispose d'une mosquée. Les bois sacrés existent à l'entrée de la majorité des villages.



Village Mana



Village Namabougou

**DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT PROGRAMME**

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

Le Périmètre Urbain doit être un cadre viable pour toutes les activités économiques afin de devenir le principal centre de la commune. Pour cela certaines actions sont nécessaires :

La réhabilitation des deux (2) tissus villageois du Périmètre Urbain (Seguessona et Mana-Namabougou) ;

L'amélioration du niveau d'équipement tout en assurant l'équilibre de la structure urbaine ;

La viabilisation du Périmètre Urbain : réseau d'adduction d'eau, voirie, extension des réseaux d'électricité et de téléphone ;

La programmation de zones d'activités pour le développement économique du Périmètre et Urbain et de la commune ;

L'assainissement du Périmètre Urbain avec une meilleure gestion des déchets liquides et solides.

I. ZONAGE :

Le zonage consiste à diviser le territoire couvert par le SDU en zones ou secteurs affectés à différents usages. Il permet d'organiser l'utilisation de l'espace en regroupant les activités et occupations compatibles et complémentaires.

1.1 Zones d'habitat :

1.1.1 Habitat existant :

Le noyau ancien de la ville a bénéficié d'opérations d'urbanisme (restructuration) de 1963 à 1996. Les seules zones non touchées par ces opérations sont Seguessona et Namabougou. De manière générale la trame de la ville est régulière.

L'amélioration du tissu existant portera sur Seguessona et Namabougou à travers leur réhabilitation.

1.1.2 Futures Zones d'habitat :

Ce sont les zones d'habitat programmées en fonction des besoins de la population à l'horizon 2024 et de la disponibilité de terrains. L'estimation a été faite en fonction :

- *du taux moyen d'accroissement de la ville 2,6% (recensement 1998) ;*
- *du nombre moyen de personnes par concession = 9,5 soit 10 habitants ;*
- *de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation qui a été fixée à 400m² ;*
- *de la balance du territoire pour les zones d'habitation ; superficie des parcelles = 58%
superficie des équipements et VRD = 42% (voir détails dans les PUS et lotissements) ;*

- *Surface moyenne des parcelles : 400 m²*

- *Superficie nécessaire :*

○ *Parcelles : $9907 - 484 / 10 = 9423 / 10 = 942$ parcelles*

NB : la population de Namabougou représente environ le tiers (1/3) de la population de Mana

$942 \times 400 \text{ m}^2 = 376\,800 \text{ m}^2 = 37,68 \text{ ha}$ soit environ 38 ha (58%)

○ *Equipements + VRD : (42%) = 35,07 hectares*

Total habitat: 73 hectares

- *la répartition entre les deux (2) types d'habitat donne :*

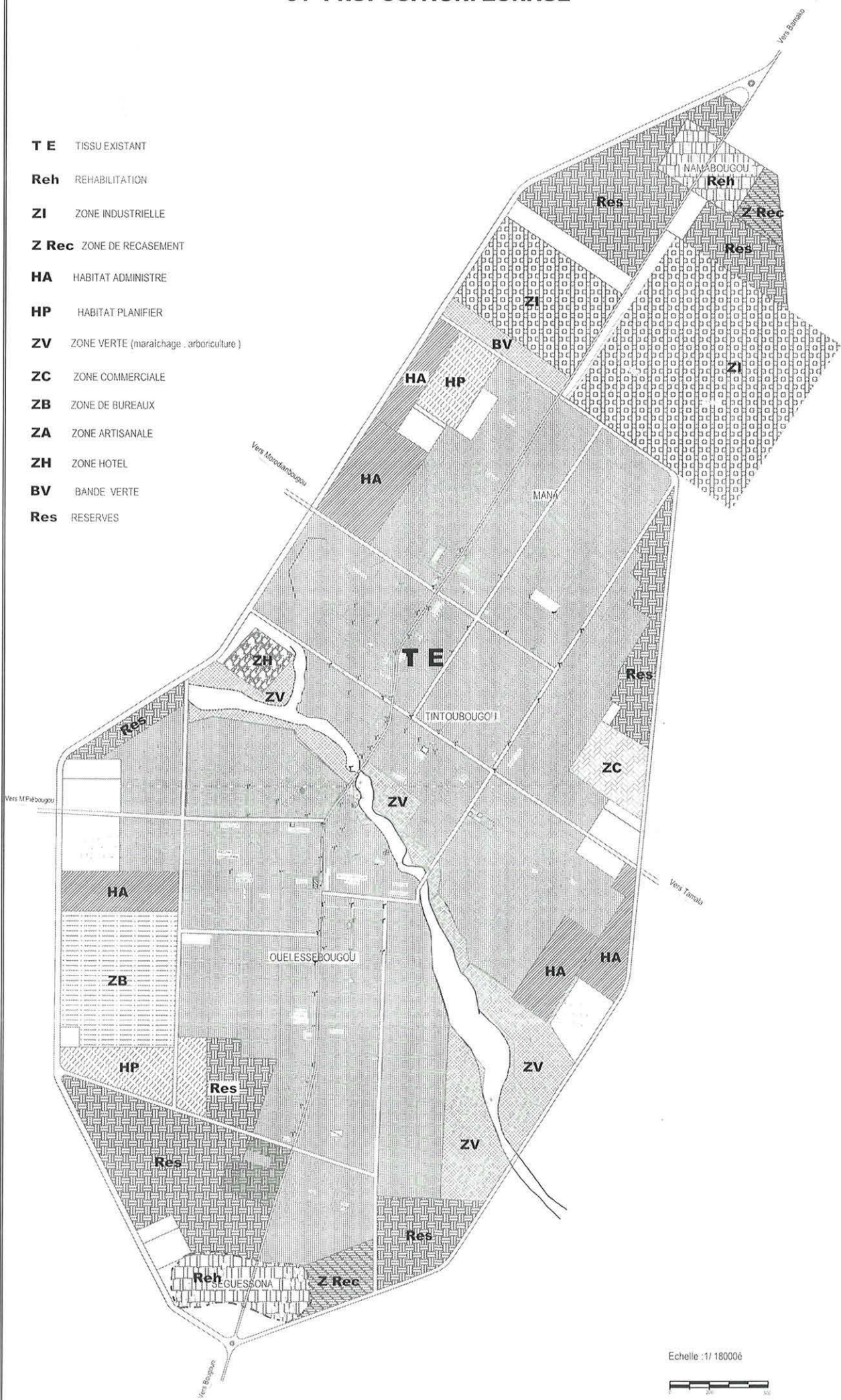
○ *Habitat administré : 48 ha (65%)*

○ *Habitat planifié : 25 ha (35%)*

Les deux (2) types d'habitat sont localisés dans la continuité du tissu existant de façon à assurer un développement linéaire de la ville. Ces zones pourront être aménagées ou entièrement

01 PROPOSITION: ZONAGE

- TE** TISSU EXISTANT
- Reh** REHABILITATION
- ZI** ZONE INDUSTRIELLE
- Z Rec** ZONE DE RECASEMENT
- HA** HABITAT ADMINISTRE
- HP** HABITAT PLANIFIER
- ZV** ZONE VERTE (maraichage , arboriculture)
- ZC** ZONE COMMERCIALE
- ZB** ZONE DE BUREAUX
- ZA** ZONE ARTISANALE
- ZH** ZONE HOTEL
- BV** BANDE VERTE
- Res** RESERVES



construites au moment opportun. Dans les futures opérations, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spécifiques des personnes âgées, aux jardins d'enfants, et aux espaces publics (place et espaces verts) etc....

Les zones de recasement prévues pour les déguerpis de Namabougou et Seguessona seront aussi aménagées en même temps que l'opération de réhabilitation programmée. Elles couvrent une superficie de douze (12) hectares.

Les réserves foncières situées de part et d'autres de la ville, d'une superficie de cent huit hectares (108 ha) permettent de satisfaire les besoins spécifiques.

1.2 Armature verte :

Les espaces boisés ruraux ou urbains remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leur programme d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème.

L'armature verte proposée concerne :

- *les zones vertes le long des berges des marigots ;*
- *la bande d'environ 100 m de verdure servant de tampon entre la zone industrielle et les zones d'habitat ;*
- *le jardin botanique de cinquante (50) hectares est prévu dans un domaine protégé qui est en état de dégradation. Cet espace est situé à Guereko entre Simindji et Mana.*

Enfin il est indispensable de prévoir des espaces verts et des places publiques dans les futures opérations de lotissement.

1.3 Zones d'activités :

1.3.1 Zones de bureaux :

Une zone couvrant une superficie de trente huit hectares (38 ha) a été réservée à l'Ouest pour accueillir tous les équipements administratifs, les ONG, les Projets de développement etc. Une place sera affectée aux anciens combattants dans cette zone.

1.3.2 Zones commerciales :

➤ **Marchés existants :**

Le marché du quartier Oueléssébougou, très exigü, doit être aménagé afin d'en faire un marché moderne. Il en sera de même pour celui de Ntintoubougou.

➤ **Zone commerciale :**

Située non loin de la route de Tamala, elle couvre une superficie de dix (10) hectares. Son accès est facilité par la voie de ceinture Est et d'autres voies secondaires de 20 m d'emprise. Cette zone, qui doit accueillir la boucherie, le marché de volaille, sera aménagée conformément aux normes en vigueur.

1.3.3 Zone industrielle :

La CMDT a acquis une parcelle de cent (100) hectares située en bordure de la RN7 sur laquelle est construite l'usine d'égrenage. L'usine a été bâtie sur quarante (40) hectares.

Prévue pour les petites et moyennes industries ainsi que les unités de transformation de karité ou de néré, la zone industrielle s'étend sur trente cinq hectares (35 ha). Elle est située à l'Ouest de l'usine de la CMDT. Son aménagement sera confié à l'AZI (Agence d'Aménagement des Zones Industrielles).

*La zone industrielle pourra accueillir la centrale électrique de l'EDM qui sera alimentée par la ligne haute tension passant à environ deux (2) km.
L'abattoir également y prendra place.*

1.3.4 Zones artisanales :

L'artisanat d'art et l'artisanat de service sont les deux (2) composante de l'artisanat. L'artisanat d'art est contigu à la nouvelle zone commerciale. La zone couvre une superficie de cinq cent ares (0,5 ha). L'artisanat de service (garages et autres) est prévu sur deux (2) sites contigus chacun à une gare routière (2 ha).

1.3.5 Zone hôtelière :

Une zone de cinq (5) hectares contiguë à la zone verte est prévue à l'Ouest de la ville.

1.3.6 Zone maraîchère :

Elle est incluse dans la zone verte située en bordure de marigot. Cette zone est réservée au maraîchage et à l'arboriculture.

II. EQUIPEMENTS :

Les propositions ci-dessous doivent permettre de corriger la mauvaise répartition des équipements et prendre en charge les nouveaux besoins pour l'horizon 2024. Ainsi les équipements suivants ont été proposés :

2.1 Equipements scolaires :

Il est prévu :

- *un lycée public à Séguessona sur une superficie de sept hectares (7ha) (déjà programmé) ;*
- *un lycée privé à Mana sur une superficie de deux hectares deux ares (2,2 ha) (déjà programmé) ;*
- *un centre de formation professionnelle sur la route de Mpiebougou sur une superficie de quatre (4) hectares;*
- *un groupe scolaire situé entre l'habitat administratif et l'habitat planifié sur une superficie de trois (3) hectares;*
- *un groupe scolaire sur la route de Tamala sur une superficie de deux hectares cinq ares (2,5 ha);*
- *une medersa et une grande mosquée à Korembougou sur une superficie de deux hectares trente huit ares (2,38 ha).*

2.2 Equipements socio-sanitaires :

Il est prévu :

- *la construction d'un CSCOM au Nord de Nintoubougou sur une superficie de vingt cinq ares (0,25 ha) ;*
- *la création d'un CSCOM vers Seguessona au Sud de la maison d'arrêt sur une superficie de cinq ares (0,5 ha) ;*
- *la construction d'un CFAM au Nord de Nintoubougou sur une superficie d'un hectare (1ha) ;*
- *la construction d'un parc complexe (vaccination, parc à bétail et fourrière) sur une superficie de cinq (5) hectares.*

2.3 Equipements sportifs et culturels :

Il est prévu :

- *la réhabilitation du stade municipal ;*
- *l'aménagement du terrain de sports de Nintoubougou ;*
- *la création d'un centre d'épanouissement des jeunes (CEJ) sur une superficie d'un hectare au Nord du CFAM. Il abritera bibliothèque.*

2.4 Equipements Culturels :

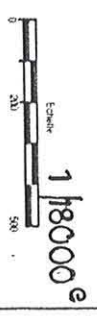
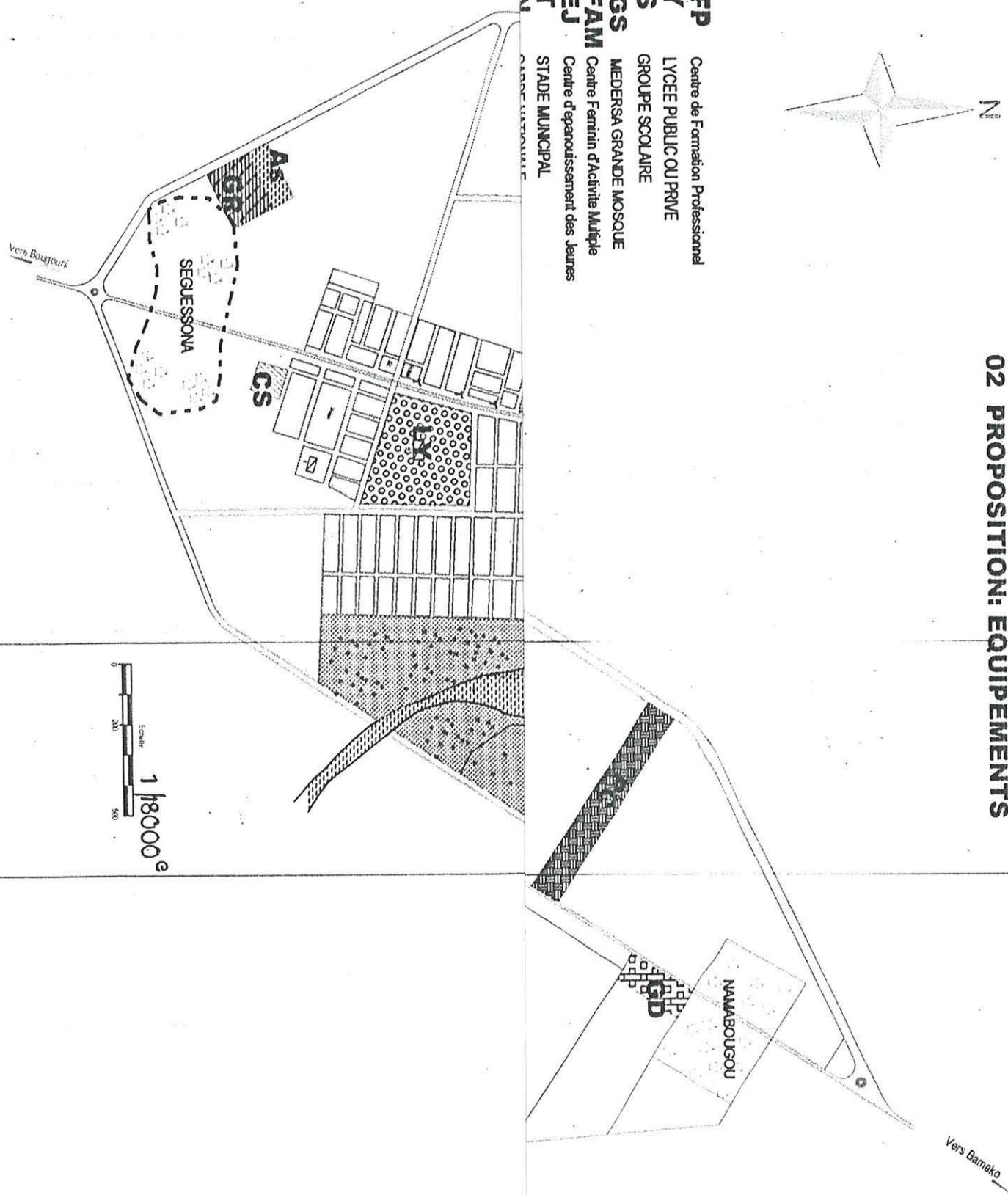
Les actions portent sur l'extension et la clôture des cimetières existants. Le plus ancien de la ville, déjà saturé, sera clôturé et désaffecté.

N



02 PROPOSITION: EQUIPEMENTS

- CFP** Centre de Formation Professionnel
- LY** LYCEE PUBLIC OU PRIVE
- GS** GROUPE SCOLAIRE
- MG** MEDERSA GRANDE MOSQUE
- CFAM** Centre Fermiin d'Activite Multiple
- CEJ** Centre d'epanouissement des Jeunes
- ST** STADE MUNICIPAL
- GN** GRAND NIVEAU



2.5 Equipements commerciaux :

Il est prévu :

- *l'aménagement du marché où se tient la foire en marché de quartier ;*
- *l'aménagement du marché de Ntintoubougou ;*
- *l'aménagement du marché à bétail dans le parc complexe ;*
- *la construction d'un abattoir dans la zone industrielle sur une superficie d'un hectare.*

2.6 Equipements de sécurité et de transports :

Les équipements proposés sont :

- *une gendarmerie entre l'usine CMDT et Namabougou sur une superficie de deux hectares cinq ares (2,5ha);*
- *un peloton de la garde nationale est prévu dans la zone de bureaux sur une superficie d'un hectare (1ha);*
- *un centre de secours en face de l'usine de la CMDT sur une superficie de deux (2) hectares;*
- *une gare routière située non loin de la route de Tamala sur une superficie de trois hectares (3 ha);*
- *une gare routière située sur la ceinture Ouest vers Seguessona sur une superficie de deux hectares (2ha).*

2.7 Equipements Touristiques et de loisirs:

En plus de la zone hôtel et du centre multifonctionnel de jeunesse, les futures opérations d'urbanisme prendront en charge d'autres besoins.

2.8 Autres Equipements :

Il est prévu un espace d'un hectare vingt cinq ares (1,25 ha) pour recevoir les services techniques communaux non loin de la route de Mpiebougou.

Le jardin botanique est prévu à Guerèko entre Simindji et Mana sur une superficie de cinquante hectares (50 ha).

III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

3.1 Voirie :

Des voies de 20m et de 30 m d'emprise circonscrivent la ville. Les voies qui structurent la ville s'organisent autour de la RN7. Le réseau de voirie est constitué de voies longitudinales (15,80 km) et de voies transversales (8,96 km).

L'organisation de ces voies respecte le souci de desservir les zones d'activités et les équipements collectifs. Ces voies urbaines doivent faciliter l'accès de ses structures aux populations et sécuriser la ville.

Les données sur le réseau de voirie sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 34 : Réseau de voirie :

N° Voies	Emprises (m)	Orientations	Longueur (Km)	Localisations
1	20	Ouest – Est	1,5	Au Sud de la CMDT relie les deux (2) ceintures
2	30	Ceinture – Ouest	8	Délimite la ville à l'Ouest
3	20	Ouest – est	1,46	Passe entre OHVN et la gendarmerie
4	20	Nord – Sud	2,2	Passe à l'Est de la zone de bureaux
5	20	Ouest – Est	2,35	Traverse Ntintoubougou et relie les deux (2) ceintures
6	20	Nord – Sud	7	RN7 traversant la ville du Nord au Sud
7	20	Ouest - Est	1,3	Voie menant à Mpiébougou
8	20	Nord – Sud	1,75	Rélie l'usine CMDT au marigot
9	20	Ouest - Est	0,7	Voie traversant Oueléssébougou
10	20	Nord – Sud	1,9	Rélie le jardin de la mission à Seguessona
11	20	Ouest - Est	1,65	Rélie les voies N°2 et N°10
12	20	Nord – Sud	2,95	Voie passant entre le terrain de sports et le jardin d'enfants à Ntintoubougou
14	20	Ceinture - Ouest	4,2	Délimite la ville à l'Est

Le tronçon urbain de la route nationale N° 7 (voie N°6) doit être aménagé.

Le grand maillage qui représente environ 37km (36,96km) est prévu en revêtement bitumineux ou latéritique avec éclairage public et caniveaux de drainage.

Quatre (4) ouvrages d'art permettent le franchissement du marigot traversant la ville.

3.2 Environnement :

3.2.1 Assainissement :

➤ Eaux pluviales :

Le réseau de drainage prévu doit permettre d'évacuer tous les effluents de la ville vers les exutoires (marigots de Oueléssébougou, Mana et Seguessona).

Il est composé de collecteur naturel (marigot de Oueléssébougou) et de collecteurs artificiels.

Les données sur le réseau de drainage des eaux pluviales sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 35 Réseau de drainage des eaux pluviales

N°	Désignation	Longueur (km)	Localisation
<i>COLLECTEUR NATUREL A AMENAGER</i>			
01	Marigot de Oueléssébougou	3,6	Exutoire principal
<i>COLLECTEUR ARTIFICIEL A AMENAGER</i>			
02	Collecteur N°9	7	Le long de la RN7
<i>COLLECTEUR ARTIFICIEL A CREER</i>			
03	Collecteur N°2	2	Usine CMDT vers le marigot
04	Collecteur N° 3	2,4	Passé par terrain de sports à Ntintoubougou et se dirige vers le marigot
05	Collecteur N° 4	1,025	Sur la route menant à Mpiébougou
06	Collecteur N° 5	1,050	Passé derrière le lycée public et se dirige vers le marigot
07	Collecteur N° 6	1,200	De la route de Tamala vers le marigot
08	Collecteur N° 7	1	Au Nord de Ntintoubougou vers le collecteur N° 8
09	Collecteur N° 8	2,2	Sur la voie de ceinture Ouest

Les eaux drainées par les collecteurs N°8 et N°9 se répartissent entre les marigots de Oueléssébougou, Mana et Seguessona.

- Longueur totale des collecteurs naturels à aménager : 3,6 km ;
- longueur totale des collecteurs artificiels à aménager : 7 km
- longueur totale des collecteurs artificiels à créer : 10,875 km

➤ **Déchets liquides :**

Pour assurer une meilleure gestion des eaux usées domestiques des ouvrages d'assainissement adaptés au milieu doivent être réalisés (latrines, puisards améliorés ou fosses septiques) dans chaque concession en fonction du revenu des populations.

La ville doit être dotée de spiro pour l'évacuation des déchets liquides.

Les populations doivent respecter la distance réglementaire entre les toilettes et les puits. Il convient également d'interdire l'utilisation des eaux du marigot pour laver les graines de néré.

➤ **Déchets solides :**

Pour une bonne gestion des déchets solides les mesures suivantes seront proposées :

- la création de structures de gestion des déchets ;
- l'application des lois et textes en vigueur ;
- la création de GIE d'assainissement ;
- la réalisation d'un puits pour le lavage des graines de néré ;
- la mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les partenaires de l'assainissement conformément à un programme qui sera établi par la mairie et les services techniques ;

La mise en place d'un système de pré collecte et collecte nécessite :

- la vulgarisation des poubelles réglementaires et la facilitation de leur accès aux populations ;
- l'élimination des dépôts anarchiques existants ;

- la création d'une décharge finale à 5 km, sur la route de Mpiébougou;
- la création de dépôts de transit. Ces dépôts sont :
 - D1 : vers Tamala ;
 - D2 : vers Mana, à côté de la zone industrielle ;
 - D3 : vers Mpiébougou ;
 - D4 : vers Seguessona.

La voirie municipale qui assurera le transport des ordures, des dépôts de transit vers la décharge finale, sera appuyée dans ses tâches par la brigade d'hygiène et d'assainissement et les comités de salubrité.

Les centres de santé communautaires prévus dans la commune seront dotés d'incinérateurs.

➤ **Déchets Industriels :**

Les mesures proposées dans ce domaine sont :

- la protection des populations contre les nuisances des produits chimiques au niveau de l'OHVN ;
- l'étude d'impact environnemental de l'usine de la CMDT avant sa mise en marche. Il en sera de même pour toutes les unités industrielles à installer ;
- l'installation de stations de traitement des eaux usées industrielles au niveau de toutes les unités ;
- l'évacuation des déchets industriels solides vers la décharge finale ;
- la délocalisation du parc de vaccination et de l'abattoir.

3.2.2 **Préservation de la nature :**

La préservation et la protection de la nature passent par les actions suivantes :

- l'appui et l'extension du PAE ;
- le classement des domaines de Bomboya et de Beneco ;
- la création de ceinture verte et d'espaces verts ;
- la réglementation de la coupe de bois ;
- la création de bosquets dans la commune ;
- la protection et l'aménagement des berges des marigots ;
- la plantation d'arbres le long des voies principales ;
- la protection des espèces animales et végétales en voie de disparition ;
- l'interdiction de cultures dans les concessions ;
- la limitation des polluants atmosphériques ;
- l'interdiction de carrières de Banco dans la ville ;
- la mise en place d'un système adéquat de drainage ;
- la gestion efficace des déchets solides par l'aménagement des dépôts de transit et d'une décharge finale ;
- l'interdiction du parcage des animaux dans les concessions ;
- le déplacement de l'abattoir.

3.3 Réseaux divers :

3.3.1 Adduction d'eau :

Les mesures dans ce domaine doivent concourir à la satisfaction de tous les besoins domestiques et du maraîchage.

La disponibilité permanente de l'eau potable reste un défi dans la ville et dans les villages.

➤ *Dans la ville :*

L'alimentation effective et satisfaisante de la ville en eau potable nécessite la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau. Des études détaillées doivent être menées avant la mise en place de ce réseau.

➤ *Dans les villages :*

Le problème d'eau étant quasi général, des points d'eau ont été prévus dans tous les villages.

Ces infrastructures hydrauliques sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau N° 36 : Forages et Puits à Grand Diamètre

N°	Villages	Forages à Pompe	Puits à Grand Diamètre	Observations
01	Bagayokobougou	1	2	
02	Banancoro		1	
03	Bananzole	1	1	
04	Bénéco		3	
05	Bladié	1	1	
06	Bomboya	2		
07	Dafara	3	4	
08	Denfara	3	3	
09	Dialakoro Djitoumou	3	2	
10	Diéméné	2	2	
11	Dienfin	1	1	
12	Digan	2	2	
14	DionKalan	1	3	
15	Dongorona	2	2	
16	Fani Kodialan	2	2	
17	Farani	2	3	
18	Féré koroba	2	3	
19	Kafara	3	3	
20	Kersana	1	1	
21	Koléna	2	2	
22	Korona	1	1	
23	Mana	3	3	
24	Marako		1	Vieille cité et hameaux
25	Massako		1	
26	Morodiambougou	1		
27	M'Pana		1	
28	M'Piébougou	3	3	
29	N'Dabougou	1		
30	N'Korobougou	2		
31	N'Tintoukoro	1	3	
32	Sikoro	1	2	
35	Simindji	1	1	
36	Sougoula	2	3	
37	Soussoukoro	2	3	
38	Tamala	4	3	
39	Ténemanbougou	1	1	
40	Tinkélé	3	3	
41	Zambougou Dionkalan	1	1	
42	Zambougou Djitoumou	1	1	
43	Ziélani	1	1	A l'école
43	Ziélabougou	2	2	

La réalisation des différents forages doit prendre en compte :

- la formation des villageois pour leur entretien et leur dépannage ;
- la fourniture de pièces de rechange.

3.3.2 Electricité :

Dans un proche avenir, l'EDM envisage le renforcement du réseau avec l'installation de nouveaux groupes. Cet investissement d'environ 180 Millions FCFA, permettra de créer des lignes de moyenne tension qui amélioreront à coup sûr la qualité du service.

La connexion ultérieure de Oueléssébougou sur la haute tension de Selingué est programmé par l'EDM.

L'AMADER (Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale) pourra intervenir dans les centres secondaires et villages peuplés.

3.3.3 Télécommunication :

Les propositions dans ce domaine portent sur :

- *le renforcement de la capacité du central téléphonique et l'extension du réseau ;*
- *le développement des communications par internet.*
- *l'installation d'une radio rurale ;*
- *l'installation d'une station FM (Télévision) à Oueléssébougou.*

3.4 Transport :

L'offre de transport (routes, pistes, véhicules) doit permettre de faciliter les échanges entre les différentes entités de la commune. La demande de transport liée à l'évolution de la population, à la mobilité entre les différents pôles de développement et à l'importance des activités économiques, nécessite une amélioration de l'offre de transport.

En matière de transport il est prévu :

- *l'organisation et la réglementation du secteur des transports ;*
- *l'amélioration du parc auto ;*
- *l'aménagement de gares routières pour les véhicules de transports et de fret. Des aires de stationnement seront aménagées à l'intérieur du Périmètre à travers des opérations d'urbanisme ;*
- *l'aménagement des zones de garages ;*
- *l'interdiction du transport mixte (marchandises et passagers) ; l'accélération de la construction de la route intercommunale Oueléssébougou – Yanfolila.*

Avec le développement de la ville et des villages, la mairie pourra définir avec les transporteurs les lignes et les terminus pour le transport urbain et péri – urbain.

Pour la sécurité, il faut en plus des équipements proposés :

- *assurer le renforcement du personnel des différents corps ;*
- *améliorer la sécurité sur la RN7 (entrées – sortie) ;*
- *doter les agents en matériels de travail ;*
- *créer une auto – école et vulgariser le code de la route ;*
- *aménager les carrefours importants de la ville ;*
- *réaliser la signalisation horizontale et verticale pour assurer la fluidité de la circulation ;*
- *assurer l'éclairage public sur les axes importants ;*
- *faire respecter les règles de la circulation routière.*

IV- ESTIMATION SOMMAIRE DU COUT DU SCHEMA :

L'estimation sommaire du présent Schéma porte sur des actions prioritaires à mener dès l'approbation du document en conseil des Ministres.

Elles permettront de délimiter et d'immatriculer les différents espaces programmés par le schéma ; afin de sauvegarder les vocations dévolues à ces derniers.

En outre, les responsabilités sont définies pour la prise en charge des études (PUS et Plan Stratégique d'Assainissement).

Tableau N° 37

N°	Désignation	U	Qté	PU Millions F cfa	Montant Millions Fcfa
I	Etudes et délimitation de l'espace				
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	u	2	30	60
1.2	Plan stratégique d'assainissement	u	1	40	40
	S/total I				100
II	Délimitation, Bornage et Immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements				
		ha	327,21	0,25	81,8025
	S/total II				81,8025
III	Délimitation et bornage voies y compris nettoyage des emprises des voies				
		km	29,96	1,5	44,94
	S/total III				44,94
	TOTAL				226,7425

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : **DEUX CENT VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS CFA (226.742.500 FCFA).**

L'Etat prendra en charge les études et le bornage, l'immatriculation de la zone industrielle, zone de bureaux, la gendarmerie et le centre de secours.

Ainsi sa participation sera de cent dix neuf millions cent trente mille francs CFA (119.130.000 F CFA) soit 52,5%°

Les Collectivités (Commune , Conseil de Cercle, Assemblée Régionale) avec l'appui de leurs partenaires prendront en charge les autres espaces prévus pour les activités et les équipements collectifs, la délimitation et bornage des voies prévues dans la ville.

La part des collectivités sera donc de cent sept six cent douze mille cinq cent francs CFA (107.612.500 F CFA) soit 47,5%°

A noter que l'aménagement de la Route Nationale numéro sept (RN 7), non chiffré sera à la charge de l'Etat.

V- STRATEGIES D'APPLICATION :

Il faut entendre par stratégies d'application l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.

Elles doivent faire ressortir et prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans le périmètre d'étude dans le souci d'assurer un développement harmonieux de la ville.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDU de la ville de Oueléssébougou repose sur quatre (4) stratégies : foncière, institutionnelle, sectorielle et financière.

5.1 Stratégie foncière :

Les mesures à prendre sont :

- *l'arrêt des attributions coutumières dans le Périmètre Urbain et ses environs ;*
- *la régularisation des attributions coutumières ;*
- *l'application de la nouvelle réglementation (code domanial et foncier) ;*
- *la fixation d'un délai pour la mise en valeur des parcelles attribuées ;*
- *le bornage et la délimitation des espaces prévus pour l'habitat, les zones d'activités, les équipements et la voirie.*

5.2 Stratégie institutionnelle :

Pour le suivi de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), il sera créé une structure dénommée Comité de Suivi et d'Evaluation de l'application du SDU. Il sera présidé par le Préfet de Kati et sera composé comme suit :

- *un (1) représentant du service de l'urbanisme et de l'habitat (rapporteur) ;*
- *un (1) représentant de chaque service technique ;*
- *un (1) représentant par partenaires au développement ;*
- *cinq (5) représentants du Conseil Communal dont le maire ;*
- *une (1) représentante de la coordination des femmes ;*
- *un (1) représentant de la coordination des jeunes ;*
- *un (1) représentant de la presse ;*
- *un (1) représentant par chambre (commerce, agriculture, métiers) ;*
- *un (1) représentant des associations de ressortissants basés hors de la commune ;*
- *deux (2) représentants de la société civile ;*
- *les chefs des quarante quatre (44) villages de la commune.*

Personne Ressource :

- *un (1) représentant du Centre de Conseil Communal .*

➤ **Les missions du comité de Suivi et d'Evaluation du schéma sont :**

- sensibiliser et informer les populations sur les orientations et les programmes du SDU;
- assister la commune dans la réalisation de son programme d'habitat et d'équipements;
- planifier, organiser et coordonner les différentes interventions;
- chercher des partenaires pour l'application des programmes du SDU.

Le comité se réunira régulièrement et les procès verbaux des réunions seront envoyés au conseil municipal.

5.3 Stratégie sectorielle :

La ville a été divisée en deux (2) zones de PUS :

➤ **Zone de PUS N°1 :**

Elle couvre une superficie de huit cent cinq hectares (825 ha) et englobe tout le tissu existant ayant bénéficié d'opérations de restructuration (1963 -1979 – 1988 – 1996). Les zones de Seguessona et de Namabougou n'ont pas été touchées par cette restructuration. Les places affectées aux écoles et à d'autres équipements ont été confirmées par ces opérations.

La zone de PUS N°1 est confrontée aux problèmes suivants :

- la plupart des constructions sont en matériaux précaires (banco) ;
- les voies ne sont pas aménagées en dehors de la RN7 ;
- la pénurie d'eau ;
- les problèmes environnementaux : ordures, eaux usées, absence d'espaces verts etc. ;
- l'insuffisance du réseau d'électricité ;
- l'insuffisance du réseau téléphonique.

Les actions à mener dans cette zone sont :

- l'amélioration de la qualité des matériaux de construction en fonction des revenus des populations ;
- l'aménagement de voies pour faciliter l'accès aux équipements et aux zones d'activités existantes ou prévues ;
- l'aménagement de l'exutoire principal (marigot) et ses abords immédiats : zone maraîchère et vergers ;
- la réhabilitation des zones de Seguessona et de Namabougou ;
- l'aménagement des zones de recasement pour ces deux (2) sites ;
- la réhabilitation de certains équipements : stade municipal, marchés etc. ;
- l'extension des réseaux d'électricité et de téléphone ;
- la mise en place d'un système d'adduction d'eau pour toute la ville ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations : création de collecteurs de drainage des eaux pluviales, gestion des déchets liquides, solides et industriels, aménagement de zones vertes dans la ville.

➤ **Zone de PUS N°2 :**

Elle couvre une superficie de cinq cent soixante quinze hectares (575 ha) et regroupe les nouvelles programmations à l'horizon 2024.

Les principales actions à mener dans cette zone sont :

- l'aménagement des voies prévues ;
- l'extension des réseaux électriques et téléphoniques ;
- la mise en place de l'adduction d'eau.

5.4 Stratégie financière :

Pour la mise en œuvre du SDU, la commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers :

- l'appui de l'Etat ;
- le jumelage ou la coopération décentralisée ;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure imposition des activités économiques.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en œuvre des actions à court terme suivantes :

- les études de détail,
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements ;
- la délimitation et le bornage des voies.

Répartition des coûts du schéma entre les différents intervenants :

Tableau N° 38 : Répartition des coûts

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions)	Montant à la charge de (millions)			Total	%	
					Etat	Collectivités				
						Commune	Conseil de Cercle			Assemblée régionale
	Etudes et délimitation de l'espace									
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	II	2	30	60	-	-	-	60	26,46
	Plan stratégique									
1.2	d'assainissement	II	1	40	40	-	-	-	40	17,64
	S/total I								100	44,10
	Délimitation, Bornage et Immatriculation des zones d'activités et espaces pour									
II	grands équipements	Ha	327,21	0,25	19,13	62,66	-	-	81,8025	36,08
	S/total II								81,8025	36,08
	Délimitation et bornage voies y compris nettoyage									
III	Des emprises des voies	km	29,96	1,5	-	44,94	-	-	44,94	19,82
	S/total III								44,94	19,82
	TOTAL				119,13	107,6125			226,7425	100
	%				52,5	47,5	0	0	100	

VI. PHASAGE :

Les programmations du SDU ont été classées en quatre (4) phases définies dans le tableau ci-après :

Tableau N° 39 : Phasage du schéma

N°	Phase	Zonage	Equipements	Voiries et Réseaux divers
1	PHASE I : 2005 - 2009	Réhabilitation de Seguessona et de Namabougou	Equipements scolaires	1,5 km de voie à créer au sud de la CMDT et qui relie les deux ceintures
		Aménagement des zones de recasement	Lycée public	8 km de voie à aménager et qui délimite la ville du côté Ouest
			Un groupe scolaire	7 km de voies à aménager (tronçon de la RN7 située dans la ville)
			Centre de formation professionnelle	
		Zone commerciale		Adduction d'eau de la ville
			Equipements Socio-sanitaires	Réalisation de forages et de puits à grand diamètre dans les villages
		Zone artisanale	CSCOM dans les villages	
			Un CSCOM à Ouéléssebougou	Marigot de Ouéléssebougou à aménager sur 3,6 km (collecteur naturel)
			Complexe Parc	Collecteur situé le long de la RN7 à aménager sur 7 km
			Equipements commerciaux	
		Zone maraîchère	Aménagement ancien marché	
			Gare routière vers la route de Tamala	
		Zone industrielle	Aménagement zone artisanat d'art	
			Marché de quartiers	
			Equipements sportifs	
	Réhabilitation stade municipal			
	Equipements Culturels			
	Clôture et extension des cimetières			
	Equipements de sécurité			
	Gendarmerie			

2	PHASE II : 2010 - 2014	Zone habitat administré à l'Est	Equipements scolaires	1,4 km de voies à aménager entre l'OHVN et la gendarmerie
		Zone habitat planifié vers la zone de bureaux	Lycée privé	2,2 km de voie à aménager à l'Est de la zone de bureaux
		Zone hôtelière à Débougou	Un Groupe scolaire	2,35 km de route à aménager (traverse Ntintoubougou et relie les deux ceintures
		Zone commerciale	Médersa	
				Collecteur de 2 km partant de l'usine CMDT vers le marigot à créer
		Zone de bureaux	Equipements Socio-sanitaires	
			Le second CSCOM de la ville	Collecteur de 2,4 km passant par terrain de sports de Ntintoubougou et allant vers marigot à créer
				Collecteur de 1,025 km longeant la route menant à Mpiebougou à créer
			Equipements commerciaux	
			Nouveau marché	
			Equipements Culturels	
			Reboisement, clôture et désaffectation du cimetière des notables	
			Equipements administratifs	
			CFAM	
			Equipements touristiques	
			CMJ	
	Equipements de sécurité et transport			
	Centre de secours			
	Equipements sportifs et culturels			
	Terrain de sports de Ntintoubougou			
	CEJ			
		Terrains de sports		

3	PHASE III : 2015 - 2019	Reste zone habitat administré	Gare routière à Seguessona	1,3 km de voie à aménager (menant à Mpiebougou)
		Reste zone habitat planifié	Zone d'artisanat de service à Seguessona	1,75 km de voie à aménager (relie l'usine CMDT au marigot)
			Peloton garde nationale	0,7 km de voie à aménager (voie traversant Ouélessebougou)
		Zone industrielle		
				Collecteur de 1,050 km passant derrière le lycée public et se dirigeant vers marigot à créer
				Collecteur de 1,200 km allant de la route de Tamala vers le marigot à créer
4	PHASE IV : 2020 - 2024		Autres équipements	1,9 km de voie à aménager reliant le jardin de la mission à Seguessona
			Jardin botanique	1,65 km de voie à aménager (elle relie l'Ouest de la ville à Seguessona)
			Services techniques de la mairie	2,95 km de voie à aménager (elle passe entre le terrain de sports et le jardin d'enfants de ntintoubougou)
				4,2 km de voie à aménager (délimite la ville à l'Est)
				Collecteur de 1km situé au nord de Ntintoubougou à créer
				Collecteur de 2,2 km longeant la voie de ceinture à l'Ouest à créer

ANNEXES

VII. RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes complètent les différents programmes du SDU :

7.1 Renforcement des capacités de la commune rurale de Oueléssébougou:

Il se fera à travers la mise en place :

- *d'une capacité institutionnelle : la formation, l'appui technique et logistique;*
- *d'une capacité financière : création de ressources pour la commune (équipements marchands, taxations etc...) et appuis financiers (Etat, Région, Centre de Conseil Communal et partenaires au développement) ;*
- *d'une coopération décentralisée (jumelage) dynamique avec Pontivy.*

7.2 Développement économique :

Les recommandations portent sur :

- *le développement de l'agriculture et de l'élevage ;*
- *la multiplication des unités de transformation (karité, néré, coton etc.);*
- *le développement du tourisme et de l'artisanat ;*
- *la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques ;*
- *la programmation d'équipements dans les villages de la Commune, afin d'apporter des solutions adéquates aux problèmes d'Eau, d'Education, de Santé et d'Environnement des populations.*

7.3 Habitat :

L'étude recommande en matière d'habitat :

- *la création d'une subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat à Oueléssébougou;*
- *l'amélioration de l'habitat dans les zones urbanisées avec l'apport d'équipements pour les besoins de la population;*
- *l'adaptation des nouvelles constructions aux normes et règles de construction et d'urbanisme;*
- *la mise en place d'une politique de promotion des agences immobilières;*
- *la création d'espaces pour personnes âgées et des lieux d'échanges ; la préservation d'espaces prévus pour les équipements collectifs.*

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
COMMUNE RURALE DE OUELESSEBOUGOU

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE LOI

-0-0-0-0-

DELIBERATION N° 05/070

Le Conseil Communal de la Commune rurale de Ouellessebouougou régulièrement convoqué en Session extraordinaire s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie le jeudi 02 Décembre 2004.

L'ORDRE DU JOUR:

- L'adoption du schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Ouellessebouougou et environs présenté par le cabinet d'aménagement et d'urbanisme Haoua KOUYATE.

Le nombre de Conseillers présents ou représentés participant au Conseil Communal de délibérer valablement sous la présidence de Monsieur Guédioua SARRA, Maire de la Commune.

Le Secrétariat de séance était assuré par Monsieur Soubezar SARRA, Secrétaire Général de la Mairie.

Le Conseil Communal après avoir délibéré a adopté après amendement à l'unanimité des Conseillers présents le schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme de Ouellessebouougou et environs - par 21 voix pour -

Ont signé avec le Président les Conseillers présents:

- 01 : SERRINOUA SARRA
- 02 : FANDEAN TOGUE
- 03 : SIRALY SARRA
- 04 : FASSOU TOGUE
- 05 : SOUZA TOGUE
- 06 : SAKOU SYLTAH GINGOLE
- 07 : SALLI FANTOU
- 08 : FLOQUANTIN SARRA
- 09 : RAN SARRA
- 10 : JOUW MARIY SARRA
- 11 : SOUBAZAR SARRA DOUMBA
- 12 : BROUHA SARRA
- 13 : MANGA SARRA
- 14 : ELLOUFA SARRA
- 15 : ANDOU SARRA
- 16 : LAFFATA SARRA
- 17 : SOUZA SARRA
- 18 : ELLOUFA SARRA
- 19 : SOUZA FASSOU SARRA
- 20 : PARANGI DIENNE
- 21 : SYMONE SARRA
- 22 : FASSOU FLORA
- 23 : SARRA SARRA

(Handwritten signatures and initials corresponding to the list above)

(Large signature of the President: Guédioua SARRA)

Ouellessebouougou le 02 / 12 / 2004

Le Maire



REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI
UN EPUPLE - UN BUT - UNE

DECISION N° 69 /CKTI

PORTANT APPROBATION DU : DE LA DELIBERATION

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

Vu, la Constitution de la République du mali en date du 25 février 1992
Vu, la Loi n°93-008 du 11/20/1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités Territoriales, modifiée ;
Vu, la loi 95-031 du 12/04/1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali modifiée ;
Vu la loi 96-059/ du 04/11/1996 portant création des Communes ;
Vu, le _____


DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Il est approuvé la délibération N°08CO du 02/ 12/2004 du Conseil Communal de QUELESSEBOUGOU Relative à :L'APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE QUELESSEBOUGOU.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et, publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- GRKK..... 1/P CR
- Sous-préfet..... 1/P INFO
- C C C..... 1/P INFO
- Percepteur..... 1/P INFO
- Archives-Chrono... 2 /6

KATI, le 6 /12/2004
LE PREFET P.O.
Adjoint

Hadi TRAORE
Administrateur Civil

LISTE DES PARTICIPANTS

- 1 – Adjoint du Préfet de Kati : Hadi TRAORE
- 2 – Sous préfet Oueléssebougou
- 3 – Maire de Oueléssebougou : Guédiouma SAMAKE
- 4 – Mairie Oueléssebougou : Daouda TRAORE
- 5 – Mairie Oueléssebougou : Kassoum FANE
- 6 – OHVN : Tiécoro DIALLO
- 7 – Régisseur Mairie : Kassim CAMARA
- 8 – PCR : Boubacar DIAKITE
- 9 – Santé : El Moctar MAÏGA
- 10 – Conservation – Nature : Kalifa MAGASSOUBA
- 11 – Animateur Jeunesse : Yaya DIALLO
- 12 – Gendarmerie : Seydou DIAKITE
- 13 – Peloton : Mamadou COULIBALY
- 14 – Représentant CAP : Nouhoum BALLO
- 15 – SOTELMA : Boubacar DIALLO
- 16 – EDM : Ousmane KEÏTA
- 17 – Représentant chef village : Bekaye SAMAKE
- 18 – Conseiller villageois : Moulage SAMAKE
- 19 – Conseiller villageois : Mansa SAMAKE
- 20 – Conseiller villageois : Moussa SAMAKE
- 21 – Chambre d'Agriculture : François COULIBALY
- 22 – Coopérative des Eleveurs : Tènéman SAMAKE
- 23 – Chambre des métiers : Chaka SAMAKE
- 24 – Syndicat transports : Fouraba KONATE
- 25 – CAFO : Mme TOGO Fatoumata BAMADIO.
- 26 – Association – Commerçants : Sounkalo CAMARA
- 27 – Associations jeunes : Alassane TRAORE
- 28 – Radio Djitoumou : Daniel DOUMBIA
- 29 – Commune Sanankoro Djitoumou : Mamadou DIAWARA
- 30 – Commune Dialakoroba : Moussa Sibiri SAMAKE
- 31 – Commune Keleya : Sènidia BAGAYOKO
- 32 – AACAEER : Ambadegué KASSOGUE
- 33 – Conseil de cercle : Mamadou S. TRAORE
- 34 – CFAR : Sibiri DIAKITE

ADMINISTRATION

- 35 - DNUH : NGolo COULIBALY
- 36 –DRUH (KKRO) : Daouda SISSOKO
- 37 – Chef Subdivision Urbanisme (Kati) : Mahamadou KOUROUMA
- 38 – DNUH : Kassé CAMARA
- 39 - DNUH : Tahirou SAMAKE
- 40 – DRUH KKRO : Mahamane H. MAÏGA
- 41 – DRUH KKRO : Anounou TEMBELY
- 42 – DNAT : Dramane B. SANOGO
- 43 – TP (KKRO) : Ousmane DIALLO

- 44 – DRPS (KKRO) : Amady TRAORE
- 45 – DRACPN (KKRO) : Idrissa TRAORE

LISTE DES ABREVIATIONS

- **AMADER** : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
- **P.A.E** : Projet Agro-Ecologique
- **CMDT** : Compagnie Malienne pour le Développement Textile
- **P.C.R** : Poste de Contrôle et Réglementation
- **A.A.C.A.E.R** : Antenne Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural.
- **D.N.A.T** : Direction nationale de l'Aménagement du Territoire.
- **CANEF** : Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes
- **DNUH** : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- **OHVN** : Office Haute Vallée du Niger
- **SDU** : Schéma Directeur d'Urbanisme
- **EDM** : Energie du Mali
- **M.H.U** : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- **D.R.U.H** : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- **PUS** : Plan d'Urbanisme Sectoriel
- **E.I.E** : Etude d'Impact Environnemental
- **V.R.D** : Voirie et Réseaux Divers
- **D.N.D.C** : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
- **D.N.A.C.P.N** : Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
- **D.R.A.C.P.N** : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
- **C.S.COM** : Centre de Santé Communautaire
- **C.F.A.R** : Centre de Formation des Animatrices Rurales.
- **C.A.R** : Centre d'Animation Rurale
- **B.N.D.A** : Banque Nationale de Développement Agricole

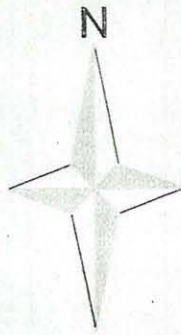
P.C.R : Poste de Contrôle et Réglementation

A.A.C.A.E.R : Antenne Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural.

D.N.A.T : Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire.

LISTE DES CHEFS DE VILLAGES

N°	Prénom Nom	Période ou Année de règne
1	Wéressé SAMAKE	
2	Diassa Fassoun SAMAKE	
3	Sana Fassoun SAMAKE	
4	Nassika Morimoussa SAMAKE	
5	Kenza Zina SAMAKE	
6	Téninfin N'togon SAMAKE	
7	Sorofing Wéressé SAMAKE	
8	Ténibadiè N'togou SAMAKE	
9	Nienkoro SAMAKE	27 ans
10	Soloblèn SAMAKE	
11	Tièkoro dit N'tougoudéni SAMAKE	
12	Koloma N'golo SAMAKE	3 ans
13	Menignan Zénaba SAMAKE	17 ans
14	Samadiè Moriba SAMAKE	6 ans
15	Ténéco Mokokoun SAMAKE	8 ans
16	Wodiouma SAMAKE	18 jours

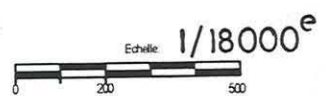


CONSTAT:ETAT DES LIEUX 01

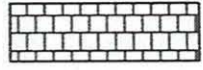


LEGENDE:

- Mosquée
- Eglise protestante
- Centre de santé
- Infrastructures scolaires
- Cimetière, tombe
- Justice
- Village / Hameaux
- Poste et télécommunication; SOTELMA
- Marché
- Place publique
- Terrain de sport
- Secteur de développement
- Station
- Caisse d'Épargne
- Centre Social
- Espace vert - Verger
- Poteaux Electricité
- Poteaux téléphonique
- Ilôts construits
- Ilôts non construits
- Clôture
- Limite quartier
- Goudron
- Piste
- Pont
- Marigot
- Caniveaux naturels
- Pluviomètre
- Forage
- Fontaine
- Chateau d'eau
- Dépot d'ordures



CONSTAT: OCCUPATION DU SITE 02



Industrie existant



Habitations



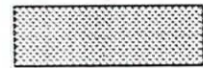
Scolaires



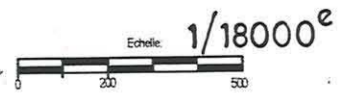
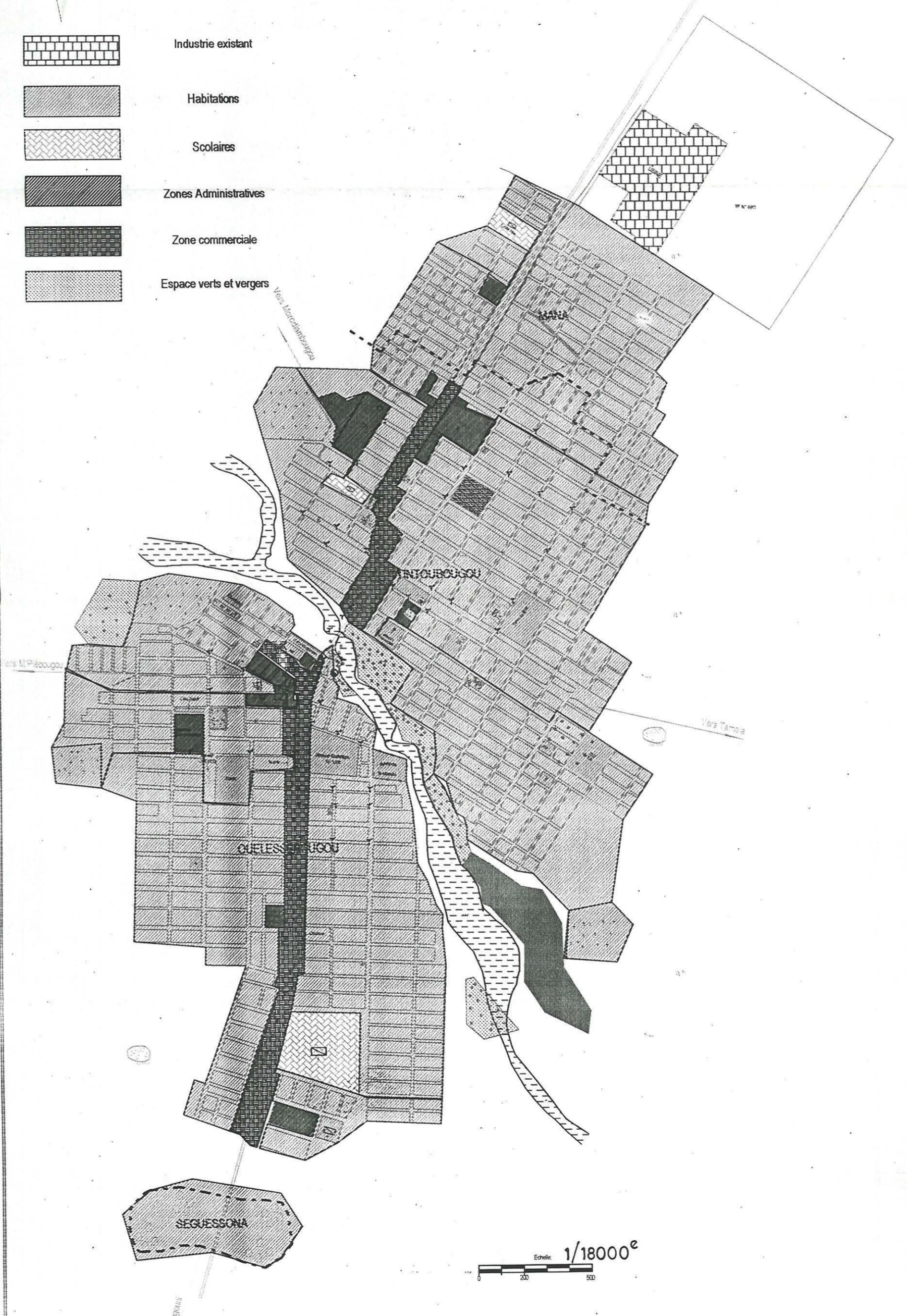
Zones Administratives



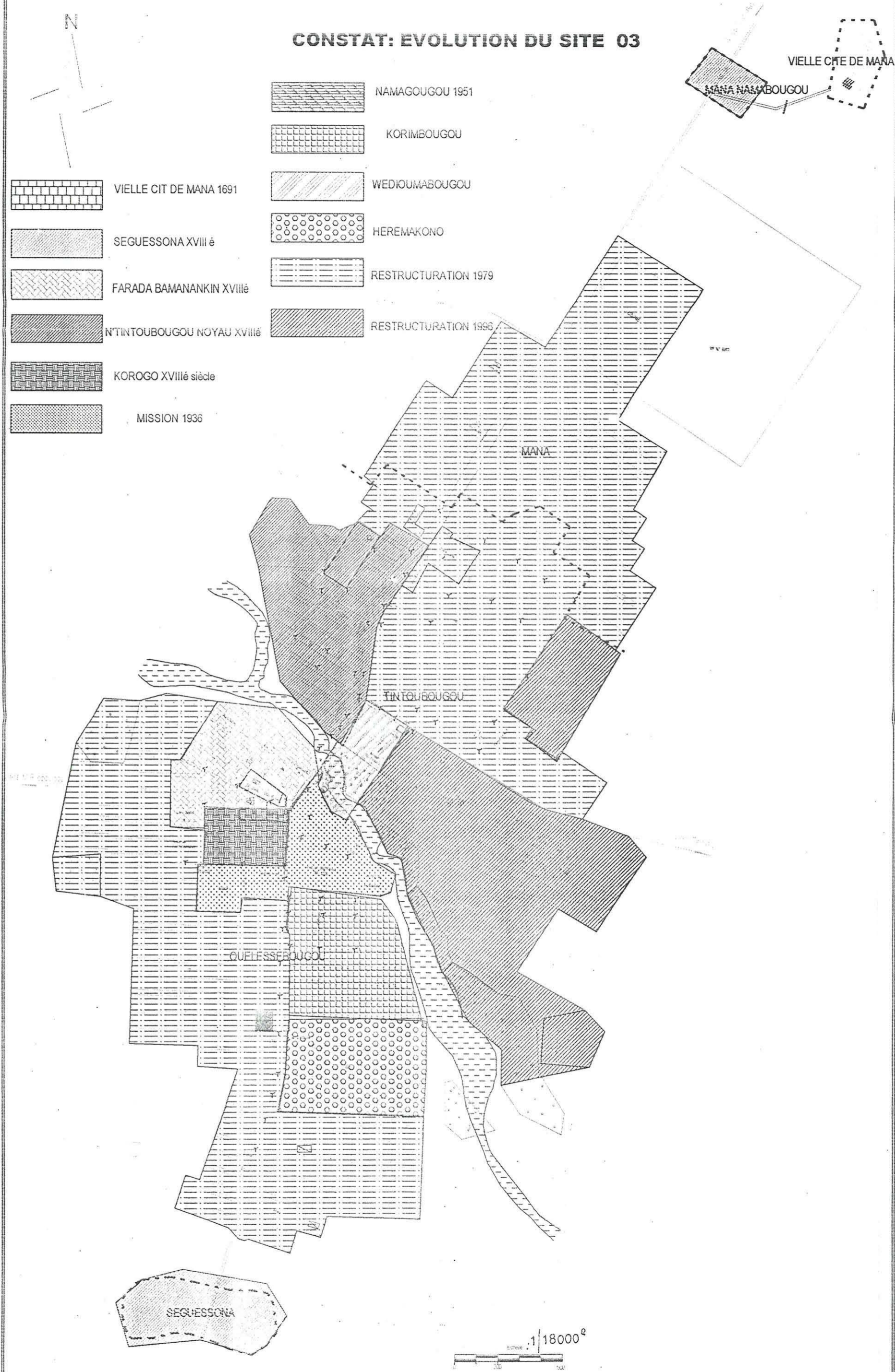
Zone commerciale

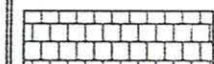


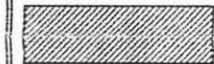

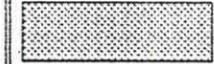


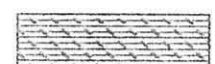



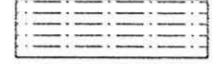
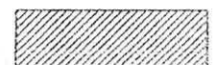
Espace verts et vergers



CONSTAT: EVOLUTION DU SITE 03




-  VIELLE CIT DE MANA 1691
-  SEGUSSONA XVIII^e
-  FARADA BAMANANKIN XVIII^e
-  NTINTOUBOUGOU NOYAU XVIII^e
-  KOROGO XVIII^e siècle
-  MISSION 1936

-  NAMAGOUYOU 1951
-  KORIMBOUGOU
-  WEDIOUMABOUGOU
-  HEREMAKONO
-  RESTRICTION 1979
-  RESTRICTION 1996






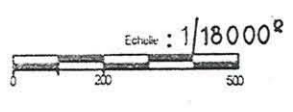
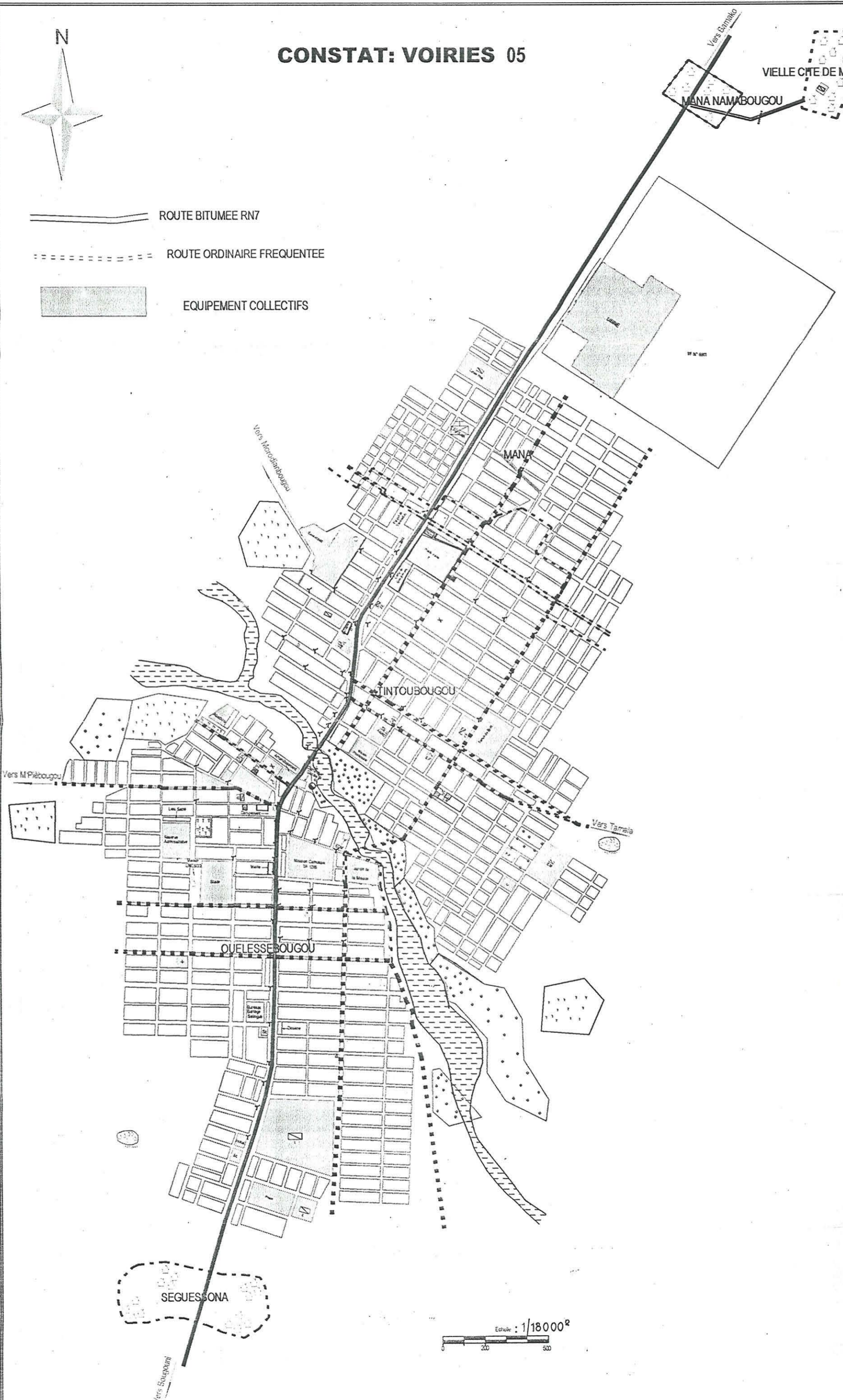
1:18000^e










CONSTAT: VOIRIES 05

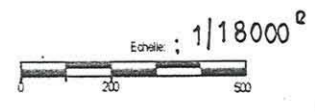
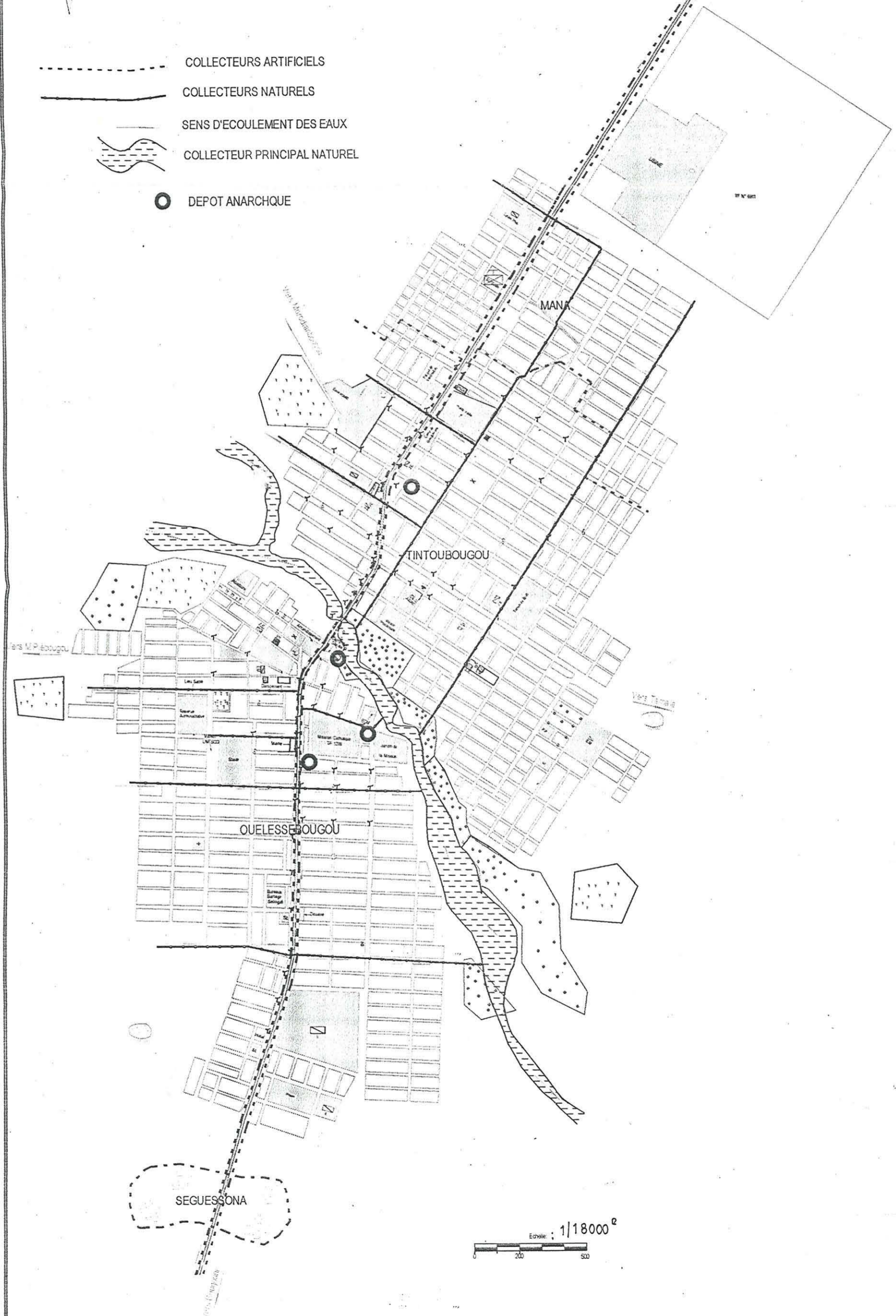
-  ROUTE BITUMEE RN7
-  ROUTE ORDINAIRE FREQUENTEE
-  EQUIPEMENT COLLECTIFS



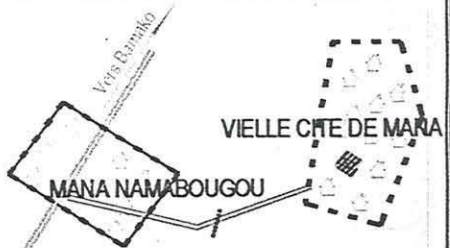
CONSTAT: ASSAINISSEMENT 06



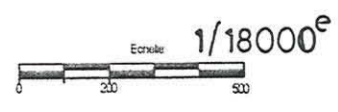
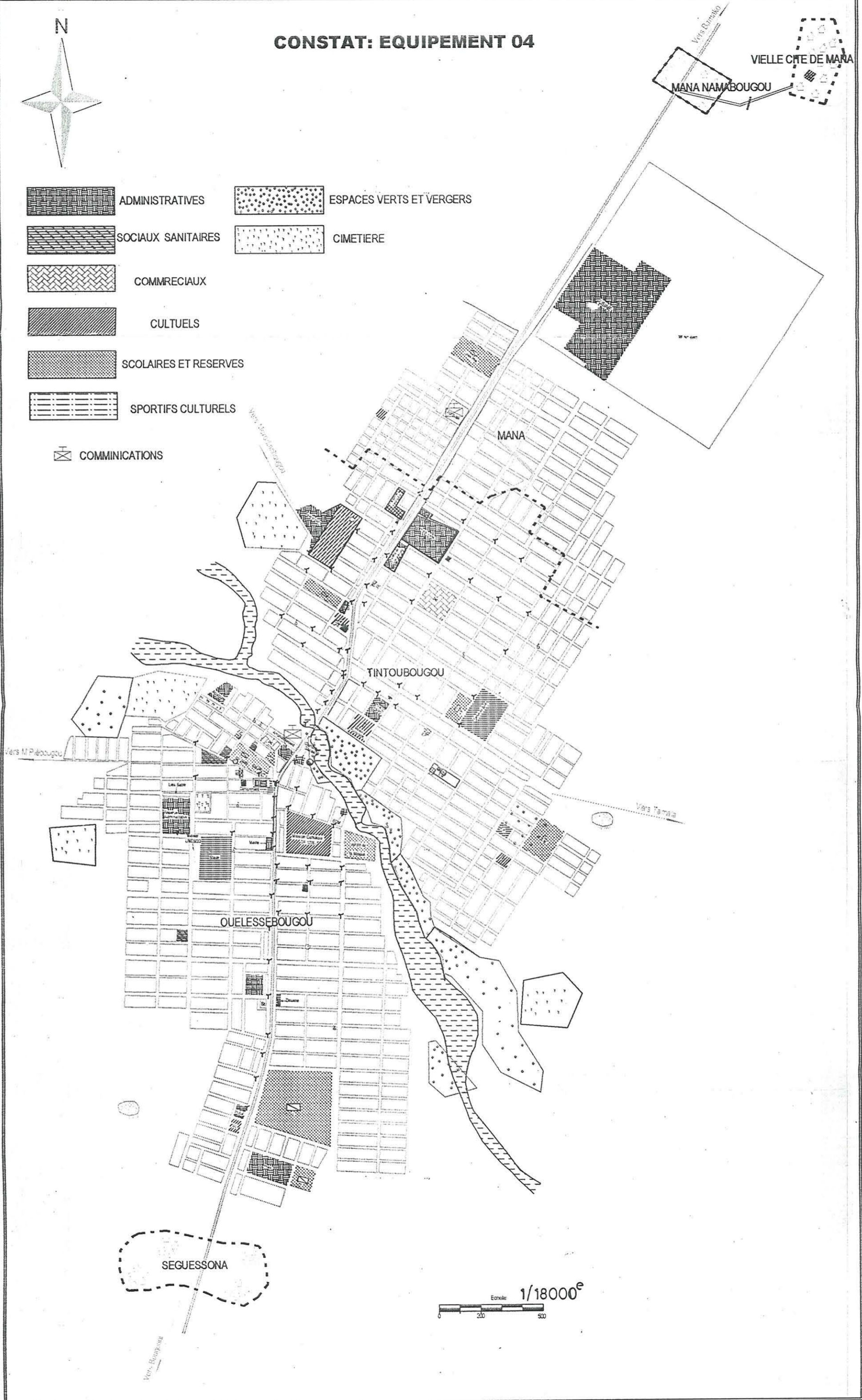
-  COLLECTEURS ARTIFICIELS
-  COLLECTEURS NATURELS
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  COLLECTEUR PRINCIPAL NATUREL
-  DEPOT ANARCHQUE



CONSTAT: EQUIPEMENT 04

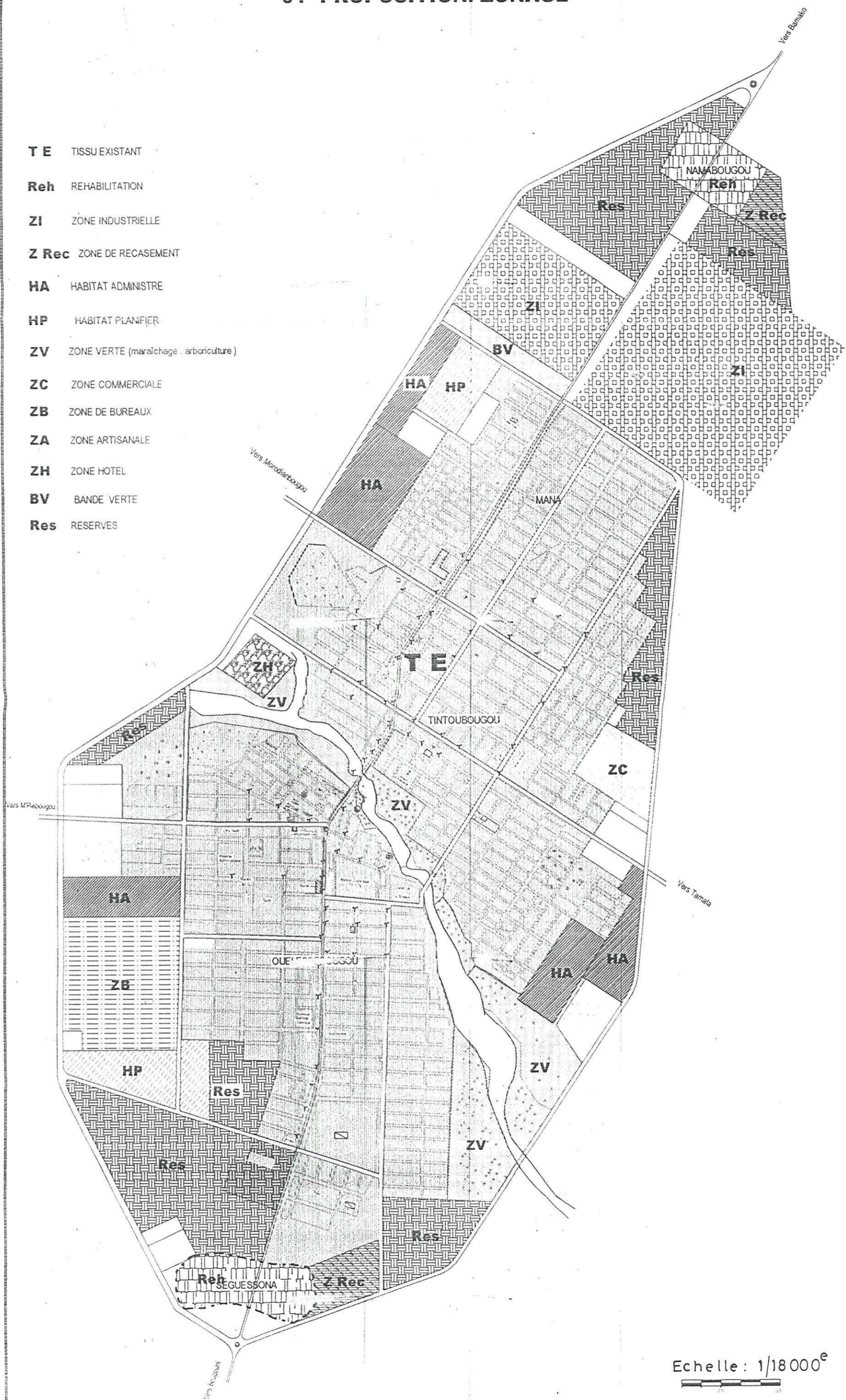


- ADMINISTRATIVES
- ESPACES VERTS ET VERGERS
- SOCIAUX SANITAIRES
- CIMETIERE
- COMMERCIAUX
- CULTUELS
- SCOLAIRES ET RESERVES
- SPORTIFS CULTURELS
- COMMUNICATIONS



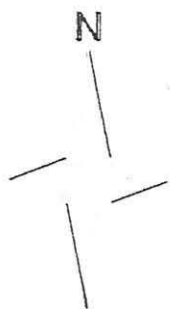
01 PROPOSITION: ZONAGE

- TE** TISSU EXISTANT
- Reh** REHABILITATION
- ZI** ZONE INDUSTRIELLE
- Z Rec** ZONE DE RECASEMENT
- HA** HABITAT ADMINISTRE
- HP** HABITAT PLANIFIER
- ZV** ZONE VERTE (maraichage, arboriculture)
- ZC** ZONE COMMERCIALE
- ZB** ZONE DE BUREAUX
- ZA** ZONE ARTISANALE
- ZH** ZONE HOTEL
- BV** BANDE VERTE
- Res** RESERVES

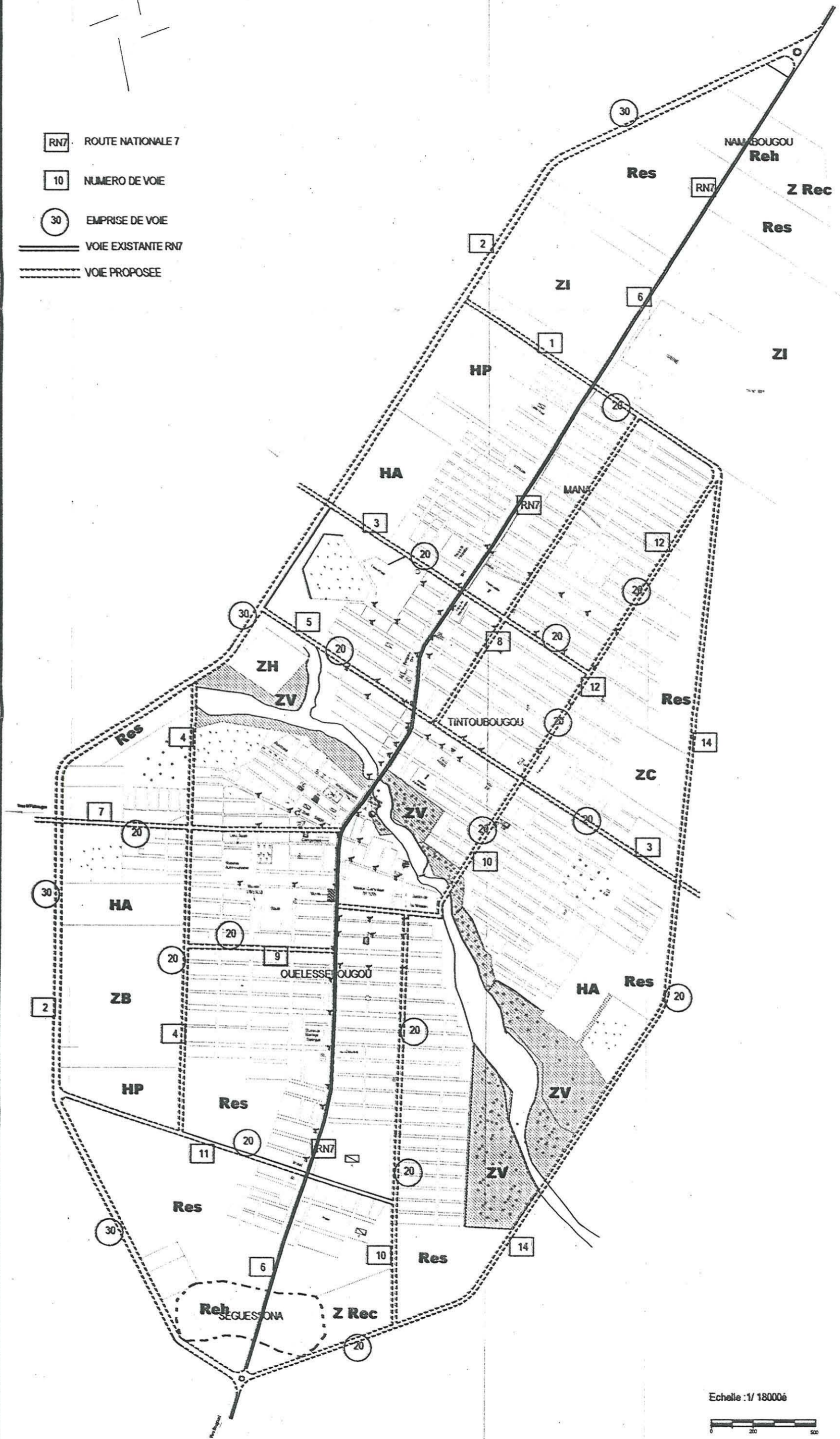


Echelle : 1/18000^e

03 PROPOSITION:VOIRIE



- RN7 ROUTE NATIONALE 7
- 10 NUMERO DE VOIE
- 30 EMPRISE DE VOIE
- VOIE EXISTANTE RN7
- VOIE PROPOSEE

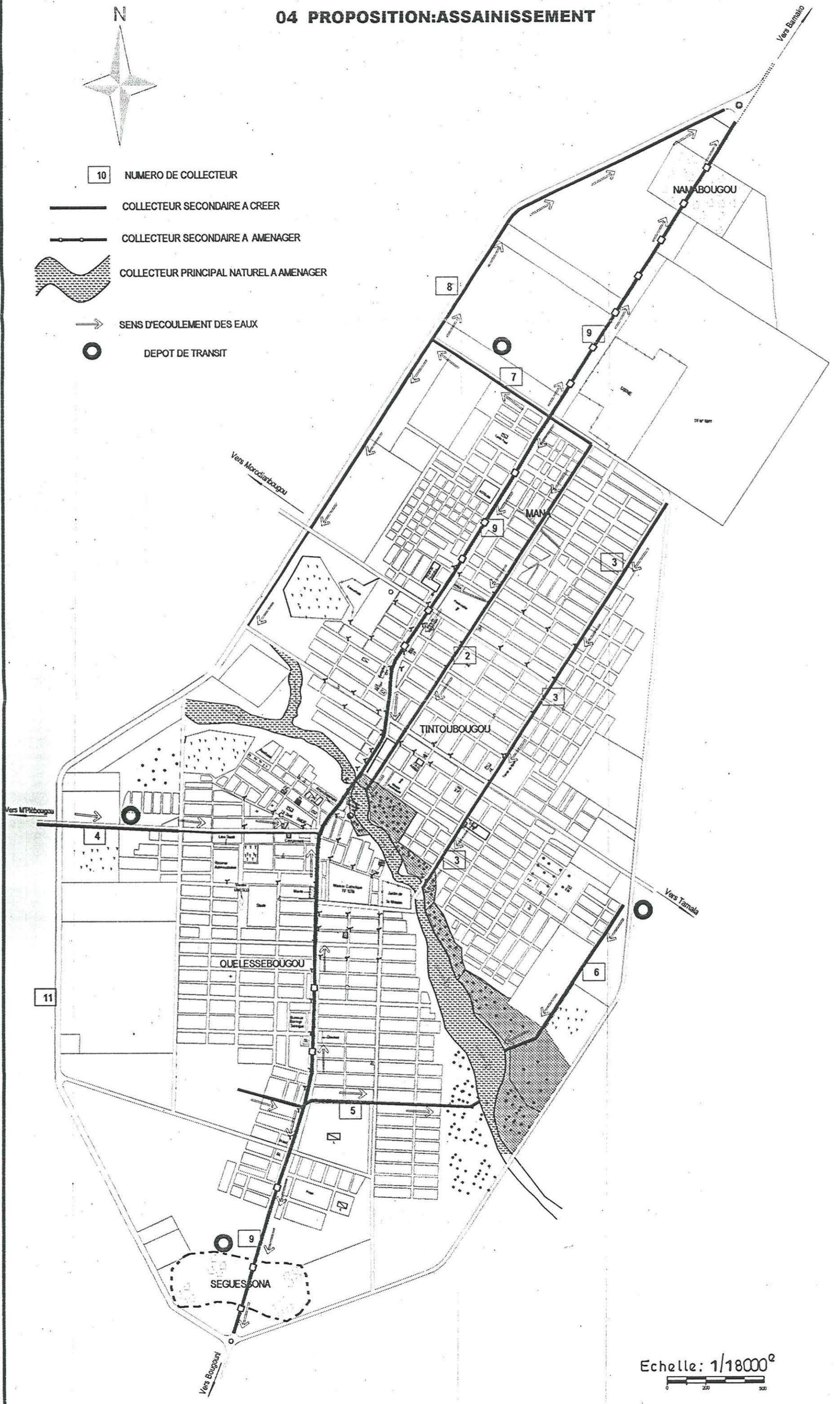


Echelle : 1/ 180006

04 PROPOSITION:ASSAINISSEMENT

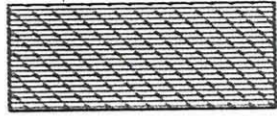
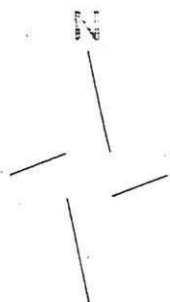


- 10 NUMERO DE COLLECTEUR
- COLLECTEUR SECONDAIRE A CREER
- COLLECTEUR SECONDAIRE A AMENAGER
- COLLECTEUR PRINCIPAL NATUREL A AMENAGER
- SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
- DEPOT DE TRANSIT

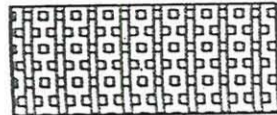


Echelle: 1/18000^e

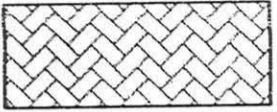
PROPOSITION: PHASAGE 05



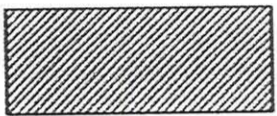
1^{er} PHASE 2005 - 2009



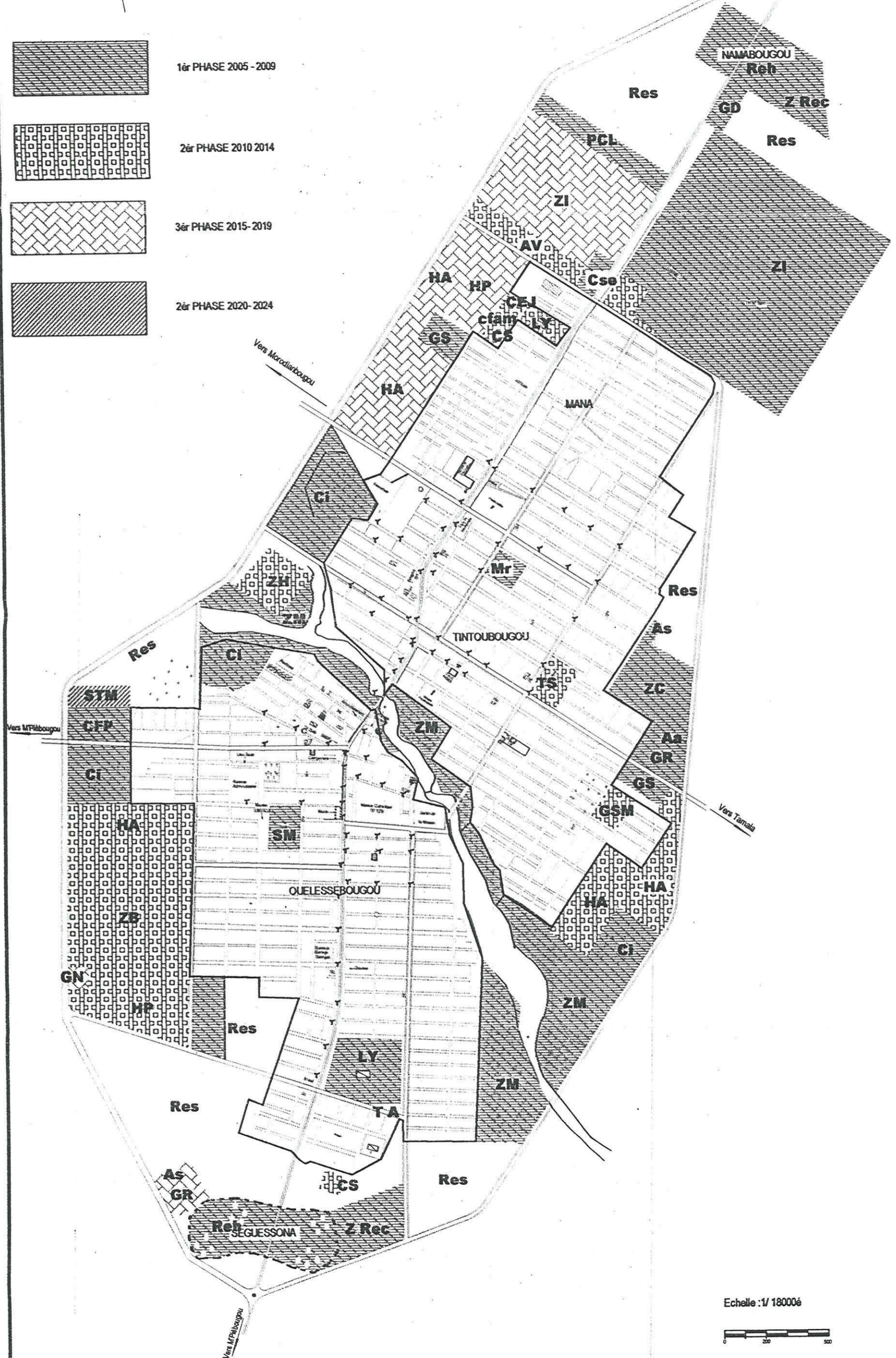
2^{er} PHASE 2010 2014



3^{er} PHASE 2015 - 2019



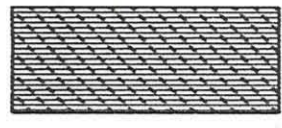
2^{er} PHASE 2020 - 2024



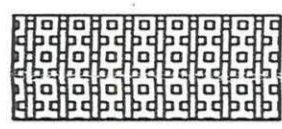
Echelle : 1/18000



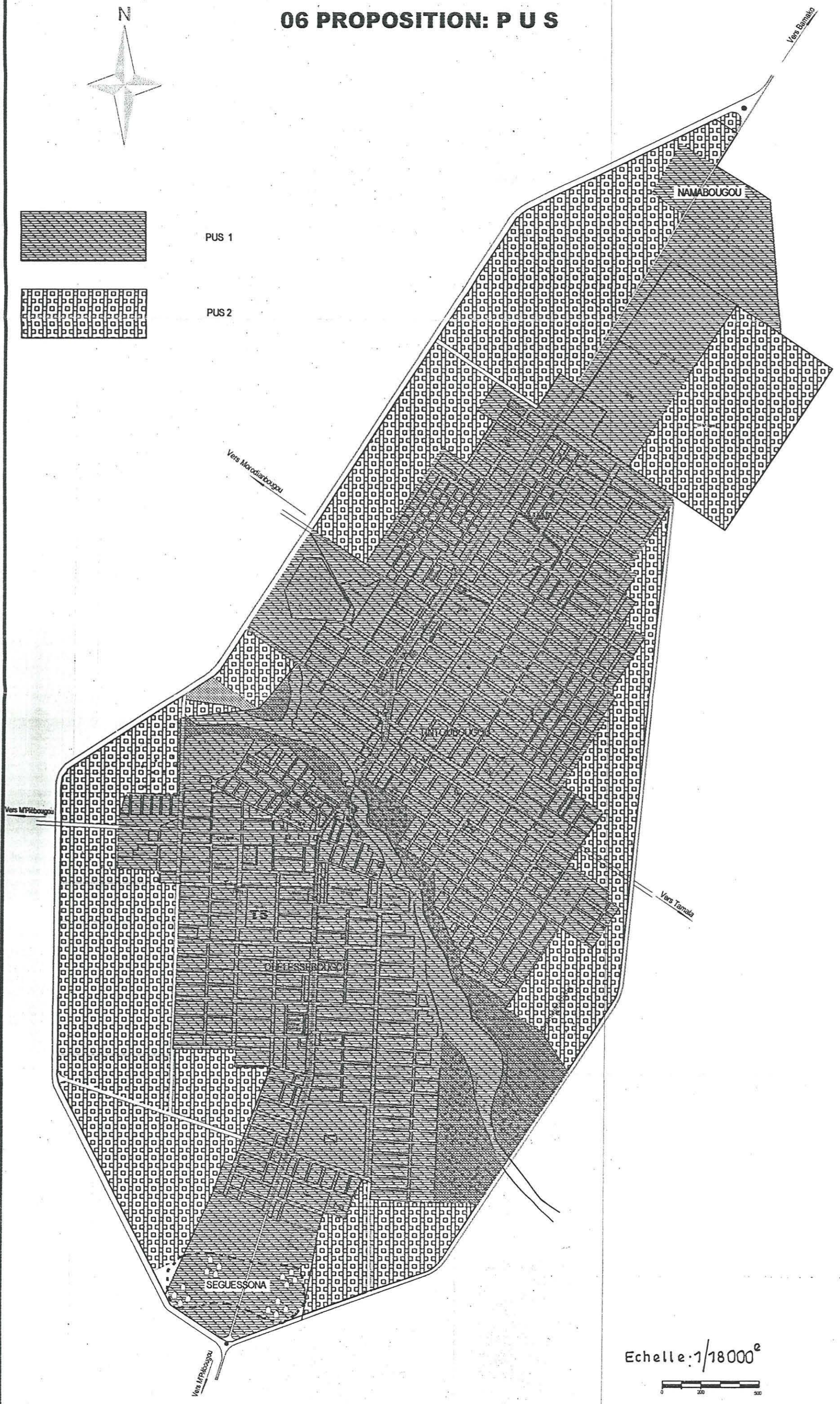
06 PROPOSITION: P U S



PUS 1



PUS 2



Echelle: 1/18000^e

